

Les entretiens de
CALUIRE ET CUIRE
JEAN MOULIN

29 septembre - 1^{er} octobre 2022 • «LÉGITIMITÉS»

VENDREDI 30 SEPTEMBRE

Allocutions d'ouverture P6

Robert THEVENOT P7

Philippe COCHET P10

QUELLE EST «LA FRANCE SOUS NOS YEUX» ?.

Conférence inaugurale P12

Jérôme FOURQUET

LA POLICE NATIONALE : REMPART FACE AUX CRISES ET LA CRIMINALITÉ OU EXUTOIRE DES
CONTESTATIONS ET REMISE EN QUESTION SUR SA NÉCESSAIRE LÉGITIMITÉ ?

Conférence..... P26

David LE BARS

LES MOBILISATIONS CONTEMPORAINES CONTRE LES INJUSTICES : ENTRE DÉFIANCES ET
NOUVELLES LÉGITIMITÉS

Conférence..... P40

Réjane SÉNAC

TABLE RONDE

..... P49

Bruno LINA, Salomé SAQUÉ, Thomas WAGNER

ENTRETIEN CROISÉ

..... P63

David LE BARS et Réjane SÉNAC



SAMEDI 1 ER OCTOBRE



LA CRISE DES INSTITUTIONS INVISIBLES

Conférence..... P76
Pierre ROSANVALLON

LA CRISE DES LÉGITIMITÉS

Conférence..... P85
Benjamin MOREL

TABLE RONDE ASSOCIATIVE

..... P94
Laure BESSET, Marco-Daurel DIAKWOMO, Eliott DUHR, Denis GARDETTE, Annabelle MAINAND, Claudine PLUMEL

ENTRETIEN DE CLÔTURE

..... P111
Benjamin MOREL et Pierre ROSANVALLON



VENDREDI 30 SEPTEMBRE

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

Paul SATIS

Bonjour à tous. Merci beaucoup d'être là pour le début de ces Entretiens de Caluire et Cuire - Jean moulin, déjà la septième édition. Je me présente rapidement : je suis Paul Satis, je suis journaliste.

Vous le savez, notre pays vient de traverser plusieurs crises et nous n'en sommes pas du tout encore sortis. Il y a eu la crise des Gilets Jaunes, il y a eu la crise du covid, la guerre en Ukraine avec des conséquences bien palpables dans notre quotidien, et maintenant cette crise climatique dont nous avons aussi pu mesurer les effets bien concrets cet été. Cette troisième décennie du siècle est donc marquée par les crises et le rapport que nous pouvons avoir à elles. À qui pouvons-nous faire confiance pour les traverser, pour nous les expliquer et surtout pour les résoudre ? Avons-nous même seulement encore confiance ? L'époque est très marquée en effet par le doute, le doute de la parole, de l'autorité et bien plus que du doute, d'ailleurs, c'est même de la remise en cause. C'est pourquoi pendant deux jours, nous allons évoquer ces sujets et nous nous arrêterons sur cette question très importante de la légitimité et même des légitimités. Nous avons ajouté un « S » à ces deux journées de débat, un « S » qui, vous le verrez, est assez important.

Pourquoi est-ce que je reconnais la légitimité de l'un ou de l'autre ? Les légitimités ont-elles changé et évolué au fil du temps ? Est-ce en train de s'accélérer très rapidement ? La légitimité est-elle encore forcément scientifique, politique, médiatique ? S'exerce-t-elle dans d'autres cercles désormais ? Et celle du citoyen, quelle est-elle ? Lui qui s'est si souvent senti oublié, baladé ou perdu ces dernières années ?

Nous allons aborder ces questions complexes d'ici à demain midi, et c'est la marque de fabrique de ces Entretiens de Caluire et Cuire - Jean Moulin pour ceux qui en sont des habitués, avec des intervenants de très haut niveau, d'opinions diverses aussi. Dans un instant, nous entendrons un habitué des Entretiens qui vient pour la deuxième fois : Jérôme Fourquet de l'Ifop qui sera avec nous pour la conférence inaugurale. Cet après-midi, nous retrouverons David Le Bars, le secrétaire général du syndicat des commissaires de la police nationale. Réjane Sénac nous rejoindra ensuite, elle est chercheuse au Cevipof, le

centre de recherches de Sciences Po Paris, spécialiste de ce qu'elle appelle les nouvelles mobilisations. Nous aurons également une table ronde cet après-midi avec trois personnes : Salomé Saqué, que vous connaissez peut-être du site Blast, qui est chroniqueuse sur la radio France Info, et qui est l'une des chroniqueuses sur l'émission C politique sur France 5. Thomas Wagner qui est un vulgarisateur scientifique qui a créé le site Bon Pote spécialisé sur le réchauffement climatique, et notamment sur le greenwashing que les entreprises utilisent beaucoup, ainsi qu'une personne que nous connaissons bien à Lyon, Bruno Lina, virologue, chercheur, un des meilleurs spécialistes de virologie et des virus respiratoires qui a fait partie du conseil scientifique pendant toute la crise covid.

Nous recevrons demain Benjamin Morel, spécialiste du droit public, ainsi que Pierre Rosanvallon, qu'on ne présente pas, du Collège de France. Nous assisterons également à une table ronde avec des citoyens, tradition des Entretiens Jean Moulin de Caluire, engagés de façons très diverses. Je précise que vous pourrez rencontrer nos différents intervenants dans l'espace librairie, en haut du Radiant, où les derniers ouvrages sont disponibles. Ils prendront un temps après les conférences pour les faire signer et pour échanger avec vous.

Vous pourrez par ailleurs visiter deux expositions pendant ces Entretiens : la première à la chapelle Saint-Joseph consacrée aux gendarmes et aux policiers qui ont désobéi pendant le régime de Vichy, « Désobéir pour sauver – Des policiers et des gendarmes Justes parmi les nations », thème qui résonne fort dans cette ville de Caluire. La seconde est une exposition de photographies, et vous pourrez aller voir l'Atrium de l'Hôtel de ville qui s'appelle « Regard sur le quartier Saint-Clair ». Ces photographies ont été prises par des jeunes du quartier.

Je vais maintenant donner la parole à Robert Thévenot, adjoint au maire de Caluire et Cuire chargé de la citoyenneté, fondateur et cheville ouvrière de ces Entretiens de Caluire et Cuire – Jean Moulin.

Allocution de Robert THÉVENOT, Adjoint à la citoyenneté

Monsieur le Maire de Caluire,

Mesdames, Messieurs les Conférenciers,

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes heureux de vous accueillir à Caluire, au Radiant-Bellevue, pour cette septième édition des Entretiens Jean Moulin, et nous vous remercions de votre présence et de votre fidélité.





Cette édition est consacrée à la légitimité, aux légitimités avec un s plus exactement, tant il est vrai qu'une légitimité unique ne s'impose plus ! Nous avons même pensé présenter le thème que nous avons retenu sous le vocable très proustien d' « À la recherche de la légitimité perdue ».

En choisissant ce thème il y a presque un an, nous ne faisons que prendre acte et constater une situation évidente : la légitimité démocratique est mise en cause, l'autorité contestée, la confiance perdue. Nous aurions pu espérer que la séquence d'élections, présidentielle et législatives de 2022, contribue à améliorer les choses, il n'en a rien été : un président élu par défaut, une majorité parlementaire très relative obtenue avec les suffrages de 12,5% des électeurs inscrits, rien qui puisse faire vraiment espérer.

Il y a quelques années, Amin Maalouf l'écrivait (déjà !...) dans le « Dérèglement du monde » :

« Pour toute société humaine, l'absence de légitimité est une forme d'apesanteur qui dérègle tous les comportements ». C'est de ce dérèglement dont vont nous parler les conférenciers et les intervenants qui s'adresseront à vous durant ces deux journées.

Avant de vous les présenter, une réflexion personnelle : l'actualité récente donne deux exemples significatifs d'une illégitimité sans recours et d'une légitimité incontestée : le Royaume-Uni a perdu à quelques mois d'intervalle un premier ministre devenu totalement illégitime, et une reine dont la légitimité a fédéré tout un peuple !

Un certain nombre d'entre vous étaient présents hier soir et ont pu apprécier, en ouverture des Entretiens, la remarquable soirée musicale présentée par Laurent Pillot. Merci à lui d'avoir tenu la baguette et à Victor de l'avoir choisi.

Ce matin, pour ouvrir les Entretiens, nous avons sollicité, à nouveau, Jérôme Fourquet. Il était venu nous parler il y a deux ans de l'Archipel Français et des inégalités ; avec Laurent Cassoly il a récidivé (si je puis dire !) avec un ouvrage tout aussi passionnant : « La France sous nos yeux » dans lequel il montre comment les nouveaux modes de vie influencent le rapport au politique.

Cet après-midi, qui de plus légitime pour parler de l'autorité face à la contestation que le représentant de ceux qui sont chargés de l'exercer. Merci à David Le Bars, Secrétaire Général du Syndicat des Commissaires de Police, aux analyses toujours pertinentes,



de venir découvrir Caluire après St Cyr au Mont d'Or !

Réjane Sénac fera ensuite le contrepoint de David le Bars, puisqu'elle parlera des nouvelles formes, radicales et fluides, de contestation de l'autorité. Une table ronde réunira après les interventions Bruno Lina, Salomé Sacqué et Thomas Wagner pour parler de la mise en cause mais aussi du renouveau des légitimités.

Le dialogue entre Réjane Sénac et David le Bars clôturera l'après-midi.

Samedi, Pierre Rosanvallon nous fera l'honneur d'ouvrir la matinée. Historien, sociologue, professeur au Collège de France, ses nombreux ouvrages sur la démocratie et le modèle politique français ont éclairé notre réflexion depuis longtemps.

Nous ne savions pas en l'invitant (nous l'avons appris en parlant avec lui) qu'il préparait, après avoir publié « Les Epreuves de la Vie » un ouvrage sur les institutions invisibles que sont la légitimité, l'autorité et la confiance, indispensables au fonctionnement de la démocratie. Il était donc particulièrement indiqué pour nous parler du sujet.

Benjamin Morel, brillant représentant de la jeune génération des politistes, évoquera l'évolution de notre rapport au pouvoir et à la légitimité, et peut-être aussi l'effet désastreux de la tripolarisation de la vie politique, rendant quasi inéluctable un gouvernement par le centre. Une table ronde associative avec les acteurs de la démocratie locale, précèdera l'échange final entre Pierre Rosanvallon et Benjamin Morel. Merci à tous les participants de leur concours et de nous faire confiance en venant à Caluire ; merci à Victor Bosch et ses équipes de nous accueillir.

Après nos amis Louis Laforge et Olivier Gerbi, grande première c'est un journaliste lyonnais, Paul Satis, qui nous aidera à faire vivre ces Entretiens. Merci Paul !

Nous avons préparé ces Entretiens avec Bernard Agarini et ses équipes.



J'espère que vous prendrez plaisir à ces deux journées.

Paul SATIS : Merci beaucoup, cher Robert. La parole est maintenant au maire de Caluire et Cuire, M. Philippe Cochet, la ville de Caluire qui a imaginé, organise et accueille ces Entretiens Jean Moulin chaque année. C'est à vous, monsieur Cochet.

Allocution de Philippe Cochet, Maire de Caluire et Cuire

Mesdames, Messieurs les Élus,
Mesdames, Messieurs les conférenciers,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un plaisir chaque fois renouvelé que Robert Thévenot, Adjoint à la citoyenneté, et moi-même vous accueillons ce matin au Radiant-Bellevue pour ouvrir avec vous la 7e édition des Entretiens de Caluire et Cuire – Jean Moulin.

Après la Laïcité, la Liberté, la Fraternité, la Citoyenneté, l'Égalité et la Démocratie, nous avons souhaité, cette

année, nous arrêter sur la notion de Légimité.

Il faut savoir que nous avons choisi ce thème il y a déjà un an et, hélas oserais-je dire, nous n'imaginions pas, à l'époque, à quel point il était prémonitoire.

Chacun le constate aujourd'hui, l'actualité ne cesse d'illustrer la réalité concrète de cette problématique, au cœur des crises que traverse le monde en général, et notre pays en particulier, et elle met en lumière toujours plus crûment la question des légitimités. La mondialisation et le développement des moyens d'information, des canaux de communication et des réseaux sociaux ont modifié le rapport des individus aux institutions, aux pouvoirs et nous obligent à interroger ce concept avec lucidité et réalisme.

Politiques, scientifiques, historiens, professeurs, policiers, juges, médecins... l'actualité quotidienne nous montre à quel point les représentations de la connaissance, du pouvoir ou de l'autorité sont régulièrement et singulièrement interrogés, questionnés, délégitimés en somme.

Chacun devient spécialiste de tout, croyant détenir dans ce flot continu d'informations contradictoires et au caractère parfois polémique, un savoir irréfutable et absolu alors même qu'il n'est bien souvent que partiel et relatif.

Sans oublier les promesses non tenues, les renoncements, les lâchetés, les mensonges et les incohérences répétés de certains qui viennent entacher la crédibilité du plus grand nombre, créant une grave confusion dans les esprits des citoyens qui aspirent à être servis plutôt qu'asservis par les détenteurs d'un pouvoir ou d'un savoir qui les obligent.

Ajoutons à cela des fonctions régaliennes en panne et en souffrance (justice, éducation, santé, sécurité) et une abstention constamment en hausse d'élections en élections...

Tout cela constitue un cocktail explosif qui accentue le délitement de la légitimité des pouvoirs aux yeux des peuples qui ne se reconnaissent plus dans ceux qui les représentent, mettant ainsi en danger le principe de démocratie représentative et la stabilité des institutions.

S'agit-il de préserver, restaurer ces légitimités ou bien d'en créer de nouvelles ?

Quels outils sont à notre disposition pour dépasser ce phénomène de défiance, de contestation et de rejet ?

Les Entretiens de Caluire et Cuire Jean Moulin ont pour ambition de favoriser le questionnement, d'encourager la nuance, de tenter de déterminer ce qui fait encore et toujours notre socle commun et d'offrir à nos concitoyens des temps de réflexion et d'échange propices pour développer ou renforcer leurs analyses. Comme à chaque édition, spécialistes, chercheurs, journalistes, enseignants, juristes, personnalités politiques et de la société civile, comme, par exemple, Jérôme Fourquet, Benjamin Morel, Salomé Saquet, Réjane Sénac, David Le Bars, Pierre Rosanvallon, et bien d'autres intervenants de grande qualité, nous font l'honneur d'être parmi nous et accompagneront notre démarche.

Ils mettront leurs connaissances, leurs talents et leurs expertises à notre service pour alimenter notre réflexion et élargir nos horizons.

Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Cette fois encore, ces deux jours nous promettent des débats riches et féconds, ainsi que des échanges et des points de vue variés et parfois très différents pour examiner ces légitimités en souffrance.

C'est l'exigence de qualité qui porte ces entretiens organisés avec une alternance d'exposés théoriques et d'expériences de terrain proposées par des acteurs caluirards engagés concrètement sur le terrain. Je salue nos partenaires qui travaillent à nos côtés depuis de nombreux mois à la conception de ces Entretiens : le Centre national de la fonction publique territoriale, l'IEP de Lyon, Philosophie magazine, la librairie Gibert-Joseph, le Radiant-Bellevue.

Merci à Robert Thevenot qui porte la manifestation depuis le début, à Bernard Agarini, Directeur Général des Services, et à l'équipe qui l'entoure.

Merci à Victor Bosch et à son équipe pour leur implication fidèle et sans faille dans la réalisation de cet événement d'envergure.

Merci encore à vous tous de votre présence fidèle et précieuse.

Je vous propose donc d'ouvrir sans plus attendre cette édition 2022 consacrée à la Légitimité.



Paul SATIS : Merci beaucoup, monsieur Philippe Cochet, maire de Caluire.

Laissons maintenant la place à notre premier conférencier : Jérôme Fourquet. Bonjour à vous, merci d'être là. Vous êtes presque un habitué, vous vous retrouvez derrière ce pupitre pour la deuxième fois. Rappelons que vous êtes analyste politique, directeur du département Opinion et stratégie d'entreprises à l'Ifop. Vous êtes surtout un observateur très attentif des évolutions récentes de notre pays que vous avez détaillées dans deux livres qui sont des succès : *L'Archipel français* désormais disponible en poche et plus récemment, au Seuil, et Bernard Thévenot y faisait allusion il y a un instant, avec Jean-Laurent Cassely, *La France sous nos yeux*, un portrait très détaillé de la France d'aujourd'hui, avec de nombreuses statistiques qui vont très loin. J'ai noté en effet que vous avez étudié les graisses de cuisson utilisées selon les régions de France ; il semblerait que cela ait une signification sociologique.

Jérôme FOURQUET : Tout à fait.

Paul SATIS : Justement, c'est la question que nous vous posons ce matin, Jérôme Fourquet : quelle est la France sous nos yeux ? Je vous précise qu'à l'issue de la conférence de Jérôme Fourquet, vous pourrez bien sûr intervenir, poser toutes les questions que vous souhaitez. Une France qui est tellement diverse, tellement changeante, que nous avons l'impression que nous ne la reconnaissons plus.

CONFÉRENCE : «Quelle est "La France sous nos yeux" ?»

Jérôme FOURQUET est Directeur du Département Opinions et Stratégies d'Entreprises de l'Ifop

Jérôme FOURQUET : Tout à fait, merci beaucoup. Bonjour à toutes et bonjour à tous. Merci de votre invitation, merci de votre présence. Je vais essayer de m'interroger avec vous ce matin sur la crise de la légitimité, des légitimités, et essayer d'aller un peu à la racine, savoir d'où tout cela provient et de quelle manière nous sommes arrivés à ce résultat. Je travaille à l'Ifop, nous partons donc avec un premier exemple sur la crise de légitimité au plan politique pour ensuite arriver, au-delà de ce constat, sur une analyse peut-être un peu plus approfondie des causes que nous essaierons de déployer à deux niveaux : d'une part, que s'est-il passé dans les transformations de la société française au cours des dernières décennies du côté de ceux qui sont censés incarner ou bénéficier de cette légitimité ? Qu'est-ce qui a changé de ce côté ? Et aussi et surtout, qu'est-ce qui a changé auprès de ceux qui doivent accorder la crédibilité, la confiance ou la légitimité ? En résumant, que s'est-il passé dans le haut et dans le bas de la société française ?

Sans plus attendre, vous avez en tête les éléments de diagnostic, nous allons toutefois les rappeler sur le plan politique, ce qui a été mentionné par Monsieur le maire. Nous avons des symptômes multiples de cette crise de légitimité au plan politique qui se traduit par exemple par des records d'abstention réguliers, nous n'allons pas parler des municipales, mais des dernières élections régionales où nous avons eu plus de 60 % d'abstention en France alors que je rappelle que les Français votent depuis 35 ans maintenant pour élire leurs conseillers régionaux. Il y a 35 ans, nous relevions 65 % de participation et aujourd'hui, ce sont 65 % d'abstention. En 35 ans, en une génération, on a complètement inversé le modèle. Cette abstention s'accompagne d'une défiance, nous le savons, à l'égard du personnel politique et de la quasi-totalité du personnel politique national. Nous pouvons l'illustrer en partant de données d'enquêtes de l'Ifop.

Tous les mois depuis près de 20 ans, nous réalisons à l'Ifop ce que nous appelons dans notre jargon un baromètre, une enquête, pour Paris

Quelle est « La France sous nos yeux » ?

Jérôme FOURQUET

Directeur du Département Opinions et Stratégies
d'Entreprises de l'Ifop



Match, qui s'appelle le tableau de bord politique, dans laquelle nous évaluons le niveau de popularité, d'impopularité, de notoriété de 50 personnalités politiques. Le panel est donc très large. Nous nous mettons d'accord avec la rédaction de Paris Match sur les 50 personnalités que nous testons, qui peuvent évoluer dans le temps, bien évidemment, les principales figures du gouvernement, des oppositions. Que constatons-nous ? En septembre 2007, quelques mois après l'élection présidentielle de 2007, comme en septembre 2012, quelques mois après l'élection présidentielle de 2012, nous avons environ une vingtaine de personnalités sur 50 testées qui franchissaient la barre de 50 % de bonne opinion. En 2017, big bang électoral, élection d'Emmanuel Macron, bouleversement très profond du champ politique, nous n'avions plus que huit personnalités sur 50 qui franchissaient la barre de 50 % de popularité. Cette année, en septembre, le baromètre Ifop Paris Match indiquait que plus qu'une seule personnalité sur 50 franchissait la barre de 50 % de popularité. Je ne vous donnerai pas le nom de cette personnalité, vous regarderez dans Paris Match, je ne dois pas prendre parti ce matin.

Nous ne voyons pas uniquement cette forme de contestation de défiance et cette crise de légitimité politique dans les urnes ou dans les courbes de l'Ifop, mais dans la rue également. Vous vous souvenez du mouvement des Gilets Jaunes qui a éclaté le 17 novembre 2018, David Le Bars en parlera peut-être tout à l'heure, moment majeur dans notre histoire récente. Cette crise sociale, avec des scènes quasiment insurrectionnelles, s'est produite à peine 18 mois après une élection présidentielle et une élection législative qui, dans un système de démocratie représentative, doivent conférer légitimité aux nouveaux élus. Habituellement, on se disait que les crises un peu sérieuses, les coups de tabac sur le plan social ou politique, avaient plutôt lieu en milieu ou fin de mandat. Il existe au début une sorte d'état de grâce, et nous savons que cet état de grâce est de plus en plus court. Il a vraiment été très court en l'occurrence.

Quelles sont les causes de cette crise de la légitimité que nous avons essayé d'éclairer un peu sur le plan politique et que nous retrouvons dans tous les champs, dans tous les compartiments de la société ?

Comme je l'ai dit, nous allons d'abord nous intéresser à ce qu'il s'est passé du côté des porteurs, ceux qui doivent porter la légitimité, avant de regarder les transformations qui ont affecté la société française en profondeur et qui rendent la construction des légitimités plus compliquée.

Comme toujours, lorsque nous sommes amenés à nous prononcer ou à travailler sur ces notions, il ne s'agit pas de réinventer la roue. De

grands auteurs bien plus intelligents et lumineux que nous ont déjà travaillé au long cours sur ces questions qui ne sont pas nouvelles. Un auteur en particulier nommé Max Weber a beaucoup travaillé sur ces questions ; il détaillait trois formes de pouvoir, de domination, qui s'accompagnaient d'une forme de légitimité. Nous allons voir que les deux premières sont quasiment disparues historiquement, si je peux dire, la troisième est en crise profonde.

Weber listait trois formes de légitimité : la première était ce qu'il appelait la légitimité traditionnelle héritée de l'histoire, structure sociale ancienne. Il était question tout à l'heure de la reine d'Angleterre ; typiquement la forme monarchique, la noblesse, le clergé, nous sommes dans des sociétés traditionnelles et nous avons des institutions, des figures qui bénéficient d'une légitimité traditionnelle au vu de cet héritage et de cet ancrage historique. Nous avons un dernier vestige en Grande-Bretagne avec la reine d'Angleterre ; nous avons réglé le problème depuis longtemps quant à nous. Nous n'avons plus ces formes de légitimité traditionnelle depuis très longtemps.

Weber pointait une autre forme de légitimité qu'il appelait la légitimité charismatique. Eu égard à des moments spécifiques dans l'histoire, des chocs, des crises, des moments s'étaient révélés et une légitimité incontestable s'était construite. Dans notre histoire semi-récente, typiquement, la figure du général De Gaulle au lendemain du second conflit mondial. Ce n'est pas que la France n'a plus connu de tempêtes, mais nous n'avons pas eu récemment de tempête historique ayant révélé au grand public des personnalités capables de se sculpter une carrure de capitaine dans la tempête et traversant les bourrasques. Cette forme de légitimité charismatique ne fonctionne plus aujourd'hui dans notre société.

«Max Weber détaillait trois formes de pouvoir, de domination, qui s'accompagnaient d'une forme de légitimité. [...] les deux premières sont quasiment disparues, la troisième est en crise profonde»



Weber détaillait une troisième forme de légitimité qui nous intéresse beaucoup plus, étant typiquement adaptée ou générée dans les sociétés plus contemporaines, plus modernes, ce qu'il appelait la légitimité rationnelle légale. Il parlait de la puissance de l'État, de la bureaucratie. Cette troisième forme de légitimité repose sur plusieurs piliers, et nous sommes un peu dans le système des poupées russes, qui à leur tour sont en crise ou en grave difficulté. Dans un premier facteur qui pèse certes de manière non négligeable, mais qui n'est pas central de notre point de vue, nous rappelons qu'une personne légitime doit démontrer, incarner une forme d'exemplarité dans son comportement. Celui qui nous représente, ou qui a une légitimité, doit être exemplaire. Vous avez en tête différents scandales ou comportements qui ont pu écorner ou fissurer cette légitimité. Il ne faut pas se voiler la face, cet aspect a pesé et compte, mais n'est pas central. Dans cette rationalité légitime légale, un autre ressort est encore plus puissant et consiste à dire qu'une personne est légitime dans le langage courant parce qu'on reconnaît sa compétence et son efficacité dans un domaine particulier. Dans une entreprise, on va dire que telle personne est légitime pour faire cela parce qu'elle le fait depuis 20 ans et qu'elle est la meilleure sur la place de Lyon. Sa légitimité n'est donc pas contestée. Si nous l'appliquons aux politiques, ce seraient la compétence et l'efficacité. Ce qui a sapé depuis plusieurs décennies la légitimité est le fait que de très nombreux Français considèrent, à tort ou à raison, que les politiques n'ont pas été capables de changer la vie, comme on disait dans un certain parti politique en 1981, ou plus modestement de régler certains problèmes majeurs du pays. C'est bien là-dessus que vous construisez votre légitimité quand vous êtes

politique. Si à Lyon, vous êtes un bon restaurateur, c'est lorsque vous faites de la bonne cuisine que vous devenez légitime auprès du public et de vos pairs. Le politique devient légitime, et il faut quand même être exemplaire, mais ce qui est encore mieux est lorsque vous êtes efficace et que vous réglez les problèmes du pays.

Pourquoi les problèmes ne sont-ils pas réglés ? Pourquoi cette efficacité n'est-elle pas au rendez-vous ? Il peut y avoir une forme d'impuissance ; ils n'ont plus la capacité de peser sur le cours des choses, tout se décide ailleurs, avec la mondialisation typiquement, les multinationales, les G.A.F.A.M. Que peuvent nos députés, nos ministres, voire le président face à des systèmes très puissants ?

«Mais cette crise de la légitimité s'explique ou procède également des transformations de la société elle-même. Ce n'est pas uniquement le sommet de la pyramide qui a connu des transformations, mais toute la société.»

Un autre facteur peut expliquer cette crise du résultat : certains peuvent juger qu'ils sont incompetents ou qu'ils ne sont pas bons, qu'ils ne savent pas faire soit parce qu'ils n'ont pas le niveau, soit parce qu'à leur décharge, nous sommes dans des sociétés bien plus complexes à piloter, des interdépendances avec l'international. Ils n'ont donc pas le logiciel.

Et que ce soit de leur faute, par incompetence ou parce que les choses sont compliquées, le résultat est le même : ils ne sont pas à la hauteur, ils n'y arrivent pas et du coup, ils ne sont pas légitimes. Il peut aussi y avoir un troisième facteur qui peut être un facteur cumulatif : ils ont le bon logiciel, mais il leur manque un truc qui s'appelle le courage et ils ne veulent pas appliquer les méthodes ou les recettes. Là aussi, nous sommes dans la crise du résultat.

Voici pour le premier pan ce qu'il s'est passé, ce qu'il s'est délité au sommet de nos instances en l'espace de quelques décennies avec des formes de légitimité traditionnelle qui ont disparu, et cette légitimité forgée dans l'efficacité et la capacité à administrer, transformer et gérer un pays qui est aujourd'hui en crise. Mais cette crise de la légitimité s'explique ou procède également des transformations de la société elle-même. Ce n'est pas uniquement le sommet de la pyramide qui a connu des transformations, mais toute la société.

Quand on parle de légitimité, celle-ci confère à celui qui en dispose une forme d'autorité. C'est pour cette raison que la légitimité est toujours associée à la question du pouvoir qui implique, s'il y a une forme d'autorité, qu'on la respecte et in fine qu'on s'y soumette. Ce type de relation s'appliquait parfaitement aux sociétés traditionnelles qui étaient très verticales : le patron, l'ouvrier, le père de famille, la femme et les enfants, le prêtre, les ouailles, le seigneur... Or, nous assistons à des transformations profondes, ce qui ne vous a pas échappé, tout cela a été balayé. Nous assistons surtout depuis les années soixante à un phénomène qui s'est accéléré au cours des dernières décennies et que nous pouvons appeler – n'ayons pas peur des mots, je pense que c'est important – une forme de basculement anthropologique. C'est un phénomène très profond et très puissant en effet, que nous pourrions un peu résumer dans l'expression de l'autonomisation de l'individu qui s'affranchit de plus en plus des cadres d'appartenance et d'autorité. Nous pourrions parler de la religion, de l'appartenance partisane, de la famille. Regardez également ce qu'il se passe au niveau de l'éducation, relisez les livres de Marcel Pagnol sur la figure tutélaire de l'instituteur au début de la IIIe République. Nous avons quand même pas mal bougé là-dessus.



Détaillons cette autonomisation de l'individu à son tour, avec deux phénomènes majeurs : ce que nous pourrions appeler en bon français l'empowerment, comment l'individu a pris du pouvoir par le biais de l'accès à l'information et à la connaissance d'une part, et d'autre part, comment une société a sacralisé le moi, l'individu par différentes mécaniques. Cet individu sacralisé est donc plus puissant, il s'en laisse de moins en moins conter et accorde de moins en moins facilement sa légitimité ou sa confiance à quelqu'un.

Je reviens sur le point n° 1 sur cet empowerment que l'on va notamment concentrer autour du phénomène d'un accès accru à l'information, à la connaissance, et à l'éducation, ce qui change tout dans une société : le rôle des médias de masse, l'avènement d'internet, l'accès à des sources très nombreuses d'informations, de connaissances, ce qu'Emmanuel Todd appelle la révolution éducative que le pays a connue. Pour mémoire, en 1968, 15 % d'une classe d'âge allaient au bac. En 1990, il y a 32 ans, une génération, nous n'étions qu'à 35 % d'une classe d'âge qui allaient au bac, quand Jean-Pierre Chevènement fixait le cap à 80 % d'une classe d'âge ; on plafonne à 35 % depuis de nombreuses années et cocorico ! Nous avons fini par arriver à 80 % d'une classe d'âge au bac. Un autre

débat fera l'objet d'une prochaine édition des Entretiens de Caluire sur « est-ce que le niveau monte ? ». Chacun aura son idée. La donne est toutefois fondamentalement changée. Je vous expliquais Pagnol et la figure de l'instituteur. Quand Pagnol écrit son livre, 1 % d'une génération va au bac. Celui qui est instit a le savoir et on le respecte. Aujourd'hui, quand 80 % d'une classe d'âge vont au bac, les enseignants débutants sont à peine mieux payés que des smicards, cette forme de légitimité s'est très fortement effilochée. Que le niveau ait monté ou pas, que les personnes disposent de plus de connaissances qu'avant ou pas, cela peut se débattre réellement, mais ils en sont convaincus. L'individu veut donc désormais exercer son libre arbitre. Il se sent légitime pour contester l'autorité du sachant, il ne prend pas pour argent comptant la parole qui descend d'en haut, ce sont là des formules que nous entendons tout le temps, il se fait sa propre opinion et il ne s'en laisse pas conter. On savait à peine lire et écrire, quelqu'un qui avait fait un peu d'études, mais maintenant... Vous entendez souvent que toutes les opinions se valent, c'est le principe des réseaux sociaux. Nous sommes donc passés d'une société très verticale à une société très horizontale. Comment construire de la légitimité dans une société comme celle-ci ?

Pendant la crise covid, nous avons vu la remise en cause du discours et des positions des experts et des autorités sanitaires. Certes, la cacophonie entre une partie des sachants et des experts qui se succédaient sur les plateaux, l'un disant noir, l'autre disant blanc « non, c'est la deuxième vague », « non, c'est la troisième et demie », « il n'y a pas besoin de masque », tout cela n'a pas aidé à renforcer cette légitimité. Il ne faut pas oublier que nous avons aussi des effets de long terme avec des effets de traîne qui font sentir leurs effets très longtemps avec le souvenir de scandales sanitaires que notre pays a essayés : crise du Mediator, crise du sang contaminé et, dans une partie de notre société, le scandale du chlordécone, cet insecticide cancérigène qui a été utilisé massivement dans les bananeraies des Antilles et alors même que les autorités sanitaires savaient qu'il y avait des risques majeurs pour la population, pas au début, mais pour des raisons de lobbying économiques, on a laissé encore trois ou quatre ans aux propriétaires de ces bananeraies pour continuer de s'en servir et vider les stocks, parce qu'il n'y avait pas vraiment d'alternative. Aujourd'hui, la majorité des sols de ces territoires est contaminée et nous avons un scandale sanitaire majeur. Dans des territoires où il y a par ailleurs un contentieux historique avec la métropole, une très forte défiance s'est installée et une crise de légitimité est survenue avec tous les représentants de l'État, mais aussi des autorités sanitaires qui nous ont raconté des craques sur le coup d'avant, donc, maintenant, hors de question de les croire sur la vaccination. Morale de l'histoire : le taux de vaccination était incomparablement plus faible dans les Antilles qu'en métropole. Il y a donc des effets au long cours.

«Nous sommes donc passés d'une société très verticale à une société très horizontale. Comment construire de la légitimité dans une société comme celle-ci ?»

Plus profondément cependant dans cette crise du Covid, je reviens en métropole, il y avait aussi à côté des souvenirs de scandales, et je reviens à mon empowerment, l'idée chez certains que la légitimité de la parole d'en haut n'allait plus de soi. Ce n'était pas forcément qu'ils s'étaient plantés le coup d'avant, mais par principe, cela se discute : je n'achète pas tel ou tel discours ainsi, qui ne s'imposait plus par construction. Ce type de mécanisme ou de réaction est observé dans tous les compartiments de la société. Je reste dans le domaine médical : en discutant avec des médecins, une remise en cause d'un diagnostic du médecin arrive souvent. En plus, ça ne coûte pas cher, on va donc aller consulter un autre médecin pour être sûr que celui-ci ne nous a pas raconté des salades. Il faut quand même huit ou neuf ans pour devenir médecin, mais j'ai

lu sur internet les symptômes, et il n'a rien compris, il est passé à côté du truc. Il n'est donc pas bon. De la même manière que l'instituteur était vénéré sous la IIIe République, le médecin de famille, le médecin de campagne était une figure légitime. Cette légitimité est aujourd'hui contestée parce que l'individu qui s'est autonomisé se sent les compétences pour contester cette légitimité. On peut avoir la même chose dans le domaine de l'école avec des enfants, des ados, leurs parents qui contestent le jugement du professeur. On ne redouble plus, « c'est quoi cette note ? », « vous ne faites pas correctement votre boulot ». Encore une fois, des choses qui auraient été impensables il y a une cinquantaine d'années. Tout cela procède de ce phénomène important qui est que collectivement, les individus se sentent aujourd'hui citoyens de plein exercice, compétents sur de nombreuses choses, et en capacité de donner du fil à retordre ou de ne pas s'en laisser conter par rapport à la parole qui vient d'en haut.

Parallèlement, à côté de cet empowerment lié à la montée et l'accès à la connaissance, un phénomène est central pour comprendre tout cela : ce que nous pourrions appeler la sacralisation du moi. Nous sommes là sur le plan de la psychologie, c'est quelque chose de très profond qui se construit essentiellement à deux moments, il y a deux grands lieux de construction de cette sacralisation du moi. D'abord, dès le plus jeune âge dans les familles, c'est la façon d'élever nos enfants. Nous sommes dans la société de l'enfant roi, il est placé au centre de tout. Nous avons une éducation beaucoup moins autoritaire et verticale que par le passé, nous pouvons nous en féliciter, mais nous installons très tôt dans la tête des jeunes enfants l'idée qu'ils sont uniques, qu'ils ont aussi beaucoup de compétences, de capacités – il y a une épidémie de haut potentiel ; on en détecte partout, tout le monde est haut potentiel –, et qu'ils ont des droits. D'aucuns diraient qu'ils ont tous les droits. Vous entendez peut-être parfois vos enfants ou vos petits-enfants dire « j'ai le droit de ! ». Une rupture majeure dans l'équilibre droits et devoirs se construit donc dès le plus jeune âge. Collectivement, la société a évolué dans ce sens. Des questions se posent sur la capacité psychologique des individus quand ils vont grandir à accepter certaines formes d'autorité ; comment gérer la frustration ? Ainsi que je l'ai dit, la légitimité confère un pouvoir à celui qui en dispose et les autres se soumettent à cette forme de pouvoir. À partir du moment où depuis que vous êtes gamin, on vous a expliqué que vous étiez un génie, que vous aviez le droit à tout, il est très compliqué psychologiquement d'accepter une forme de légitimité.

À côté de cette société de l'enfant roi, notre société contemporaine qui est une société de l'hyperconsommation est aussi une société du client roi, fait très important. Quand vous parlez avec les marketeurs, il faut toujours employer des termes anglais. Ils disent que leur offre est «customer centric», ce qui veut dire qu'elle est centrée sur le consommateur. Vous êtes donc au centre de toutes les attentions de la grande multinationale qui vous connaît par cœur, qui sait que vous avez des préférences un peu différentes de celles de vos voisins et qu'on va vous faire du sur-mesure. Regardez les voitures avec toutes les options possibles et inimaginables.

Notre enfant roi qui grandit devient client roi. Psychologiquement, là aussi, il a de plus en plus de mal à accepter certaines contraintes et des formes d'autorité légitimes puisque dans tous les compartiments de sa vie, on lui a dit depuis son plus jeune âge qu'il était digne d'intérêt, qu'il était pleinement souverain et que le reste devait se plier quelque part à son bon vouloir. Des soucis se posent donc en entreprise, à l'école, dans la rue, M. Le Bars en parlera sans doute tout à l'heure pour les forces de l'ordre.

Je reviens à Weber, pour terminer cette intervention, qui a une formule très célèbre : « l'État est l'institution qui exerce le monopole de la violence physique légitime ». Dans une société civilisée, on a confisqué la violence aux individus et l'État exerce le monopole. Le récipiendaire est celui qui a l'uniforme, il n'en a pas toujours et est parfois en civil, mais c'est le policier ou le gendarme. Dans notre société de l'enfant roi et du client roi où les légitimités sont effondrées, on compte aujourd'hui, paraît-il, un refus d'obtempérer toutes les vingt minutes. Toute une partie de la population n'entend plus se plier à la règle ou à la légitimité, au pouvoir de celui qui exerce le monopole de la violence physique légitime.

Le commissaire Le Bars vous expliquera sans doute tout à l'heure que certains ont de très bonnes raisons objectives de ne pas obtempérer car s'ils se font attraper, c'est compliqué. Mais il n'y a pas uniquement des multirécidivistes ou des multiréitérants. Je pense que vous avez des exemples dans vos vies quotidiennes sur le fait qu'une partie de la population a de plus en plus de mal à accepter un certain nombre de cadres, de règles. C'est pour comprendre cela, qu'il faut revenir sur ces phénomènes de bascule anthropologique et d'évolutions au long cours.

Pour terminer, nous finirons sur le politique. Cette société qui a fabriqué un enfant roi et un client roi est du coup très difficile à gérer, à administrer aux plans politiques et institutionnels. C'est d'ailleurs la question que le philosophe Pierre-Henri Tavoillot pose dans un de ses livres dont le titre est *Comment gouverner un peuple roi ?* Merci de votre attention.



Paul SATIS : Merci à vous, Jérôme Fourquet. Nous allons continuer à discuter ensemble. Je voulais vous poser une première question un peu politique puisque vous avez terminé votre intervention là-dessus. Vous décrivez une France qui est morcelée en archipel, c'est le titre de votre précédent livre. Ici, nous sommes en région, mot pudique pour ne pas dire « province ».

Le modèle parisiocentré qui est toujours très jacobin, et donc avec le fameux ruissellement du haut vers le bas, n'est-il plus capable de comprendre le pays justement dans la diversité de ses territoires, dans la diversité des « moi » ou des groupes ?

Jérôme FOURQUET : Cette question de l'exercice du pouvoir est une vieille question en France, entre Jacobins et Girondins. Deux aspects : quand on est tout en haut, est-on en capacité de comprendre ce qu'il se passe en bas et de voir que dans certains territoires, des spécificités impliquent d'adapter la règle ? Il y a un autre sujet qui est celui de la bureaucratisation de notre appareil d'État, c'est plus en termes d'efficacité. Je pense que sur ces deux thèmes, beaucoup de travail est à accomplir.

Encore une fois, nous pouvons revenir à la période du covid et pourrions analyser cette crise du covid comme une espèce de gigantesque crash test qu'on a fait subir à l'appareil d'État. Une majorité de nos concitoyens a considéré que le crash test n'était pas hyper concluant.

Paul SATIS : Néanmoins, sur la crise covid, nous parlerons d'ailleurs demain de cette question précise, il y a eu une acceptabilité assez folle si on y réfléchit. Nous avons accepté d'être confinés, de ne pas sortir à plus d'un kilomètre.

Jérôme FOURQUET : Je reviens sur le crash test pour répondre à votre question initiale. Deux choses : d'abord, bureaucratisation extrême avec les petits papiers à remplir pour aller promener votre chien. Il fallait renseigner votre date de naissance et votre lieu de naissance ; c'était absolument fondamental pour que les équipes de M. Le Bars puissent faire efficacement leur travail, et écrit à l'encre bleue, sinon, vous pouviez faire des photocopies. On marchait sur la tête. Et cela, d'un bout à l'autre du territoire, dans l'hypercentre de Lyon comme dans le Morvan où on ne croisait pas âme qui vive à plusieurs kilomètres. La question de la bureaucratisation et de l'adaptation de la règle aujourd'hui se pose.

Vous vous souvenez également au moment du covid lorsqu'on a commencé à déconfiner progressivement qu'un certain nombre de maires de communes, en Bretagne notamment, ont demandé à ouvrir l'accès à leurs plages pour leur population. On a appris que l'autorisation devait être donnée, qu'elle devait être tamponnée et validée par un ministère à Paris. On a dit « vous n'avez pas été foutus de nous trouver des masques, donc maintenant, vous allez nous lâcher un peu sur nos plages ». Si quelqu'un est responsable et sait si on peut ouvrir la plage ou non de la commune concernée, c'est quand même le maire. Il y a donc cette crise de ce modèle central suradministré. J'ai commencé tout à l'heure par une crise du résultat. Les Français se disent « on n'en a pas pour notre argent, on ne reconnaît pas notre pays, toute une série de problèmes s'amoncelle et en même temps, l'appareil d'État prélève beaucoup, est très lourd, très lent ».

Je viens à votre deuxième question sur le fait que très docilement, la population française a joué le jeu et a accepté le confinement.

Paul SATIS : Ce qui a même surpris. On s'est dit que ce ne serait jamais accepté dans les quartiers, et puis si.

Jérôme FOURQUET : Dans certains quartiers, c'était un peu plus suivi que dans d'autres. Effectivement et pour reprendre une formule présidentielle « au pays des Gaulois réfractaires, ça ne va pas le faire », ils ne vont pas respecter le truc. Pour autant, cela a été massivement suivi pour aller en contradiction totale avec l'acceptation d'une forme d'autorité que j'ai détaillée tout à l'heure. Pour que cela marche, on a tout de même ajouté un adjuvant très puissant à la recette.

Paul SATIS : La peur ?

« Il y a crise de ce modèle central suradministré. »

Jérôme FOURQUET : La peur. Il y a la responsabilité qu'il ne faut pas minimiser ou balayer d'un revers de main « les gens s'en fichent, ils ne pensent qu'à eux » ; vis-à-vis de leurs proches ou autres, quand on disait qu'il n'y avait pas vraiment de moyens pour endiguer le virus avant le vaccin ; « on nous dit de ne pas trop sortir, on va éviter de sortir ».

Et puis il y avait la peur, un peu la peur du gendarme, mais beaucoup la trouille de la maladie, tout simplement. Dans les enquêtes que l'Ifop menait, au pic de la pandémie, 15 jours après le début du premier confinement, quand ça chauffait vraiment, plus de 85 % de la population exprimaient leur inquiétude dans nos enquêtes et 40 % à 50 % de la population déclaraient avoir peur de mourir ou qu'un de leurs proches meure. Même si on est enfant roi ou client roi, ça calme tout le monde. Cela a donc été très fort.

Paul SATIS : Si je vous suis, et en plus le gouvernement s'est un peu pris les pieds dans le tapis au début de la crise avec les histoires de masques, on nous expliquait même qu'on n'était pas assez bons pour mettre nos masques nous-mêmes. Le gouvernement était-il déjà délégitimé ? Ce qui a finalement permis l'acceptabilité était la peur ainsi que vous le disiez, le côté coercitif, malgré tout, et le fait que l'autorité ne peut s'exercer faute de légitimité qu'avec quelque chose de coercitif.

Jérôme FOURQUET : Comme je le rappelais, ne noircissons pas le tableau ; il y a quand même eu une forme de responsabilité collective et individuelle en disant « ce truc est une vacherie qui se déplace partout, pensons à nos soignants qui sont débordés dans les services d'urgence. On nous dit de ne pas bouger, on va quand même faire attention ». À la décharge du gouvernement qui s'est effectivement empêtré dans la ficelle du masque, quelque chose est venu l'aider. On parlait des médias et on n'avait que cela à faire, regarder les informations.

Les médias tournaient en boucle sur le covid, on était très bien informé de ce qu'il passait dans d'autres pays. On a vu que tous les autres pays avaient pris la vague de plein fouet et que si certains pays ont été montrés comme des exemples à un moment, en disant « comment n'y a-t-on pas pensé ? Il fallait faire comme les autres ! », vous pouvez refaire la chronologie de la crise, à un moment donné,

les bons élèves ont été rattrapés par la patrouille, et inversement, des pays qui étaient montrés du doigt faisant des trucs catastrophiques, finalement, en vague deux ou trois, s'en sortaient mieux que ceux qui avaient été mis sur un piédestal au début.

Dans la population, même si nos gouvernants n'avaient pas été au top sur cette affaire, l'idée selon laquelle si manifestement ils nous avaient menti, et nous revenons à la question de la confiance, à leur décharge, ils devaient faire face à un phénomène extraordinaire, au sens premier du terme, et tous leurs homologues étrangers avaient eux-mêmes pataugé, tâtonné, ce qui n'exonère pas nos responsables de leurs responsabilités, mais permet un peu de moduler la sévérité du jugement collectif qui a été apporté.

Paul SATIS : Quand on vote, est-on légitime à attendre quelque chose de nos gouvernants ?

Jérôme FOURQUET : Je vais revenir sur la police, et le commissaire Le Bars reviendra longuement sur la situation, parce qu'il y a de vraies différences en effet et de vrais soucis ici en France. Maintenant, attention, il y a des multiplications d'incivilités, la défiance vis-à-vis des autorités policières qui se trouvent dans de nombreux endroits du territoire, c'est un fait. N'en déduisons pas cependant que l'ensemble de la société française est en rupture avec sa police. N'en déplaise à certains politiques : dans les enquêtes de l'Ifop, plus de 70 % des Français ont une bonne opinion et apprécient leur police. On peut dire que 30 % ne l'aiment pas, mais les politiques, les journalistes, ce sont 15, 20, 30. C'est donc une des institutions qui conserve en volume le plus gros soutien dans la population, même si une frange de la population est soit en guerre ouverte avec la police ou, pour d'autres raisons, estime qu'elle n'a pas à obtempérer, à baisser la tête et se sent en capacité de contester cette forme d'autorité. Je pense que ce sera le sujet de la discussion de cet après-midi, mais la peur de la sanction est sans doute beaucoup moins forte ici qu'elle ne l'est ailleurs et parfois, la peur a quelques vertus dans le fonctionnement des sociétés.

Pour ce qui est du rôle du vote, c'est normalement notre contrat social. Force est de constater que les publics qui se trouvaient sur les ronds-points lors de la crise de Gilets Jaunes d'après les enquêtes, non pas de police, mais de l'Ifop, pas mal de personnes

qui étaient sur ces ronds-points se revendiquaient comme abstentionnistes avec l'idée que de toute façon, on avait essayé, les bleus, les blancs, les rouges et que rien n'avait changé et que maintenant, pour une partie de la population, la seule façon de s'exprimer était dans la rue, sans aucune médiatisation par ailleurs au sens de recours de médiateurs qui peuvent être typiquement des organisations syndicales. Les grandes centrales syndicales sont complètement passées à côté du mouvement des Gilets Jaunes. Je déborde peut-être sur ce qui sera dit cet après-midi, j'insiste beaucoup sur cette crise de Gilets Jaunes qui, pour moi, est un moment fondateur, et a aussi installé dans la tête de nombreuses personnes et de nombreux participants une idée terrible, validée empiriquement : la casse paie. Ils ont dit à M. Martinez, au patron de la CGT « vos défilés sono merguez depuis 30 ans, vous n'avez rien eu. Nous, en trois samedis, on a fait plier le gouvernement, on a eu 11 milliards. » Alors cela n'a pas suffi parce que de nouveau... mais chez beaucoup, on a installé l'idée que la casse, et le vote n'était plus trop la tasse de thé de ceux qui étaient dedans, et beaucoup le font dans une logique que l'on pourrait appeler concessive. Cela me peine de vous le dire, mais force est de constater que cela a marché.

J'ai parlé tout à l'heure du chlordécone, du scandale sanitaire ; ce sont des graines plantées qu'on verra ressortir à un moment ou à un autre quand la conjoncture sera favorable. Bien évidemment, il faudrait canaliser tout cela dans le vote, mais force est de constater que ça fuit aussi de ce côté en partie, même si vous êtes nord-américain. Sur l'élection phare en France, la présidentielle, nous avons quand même 70 % à 75 % de participation, ce que les Américains n'ont jamais eu. Dans de nombreux autres pays occidentaux où il n'y a pas de vote obligatoire, ils ne sont pas non plus à 70 % ou à 75 %. Nous arrivons là sur un autre sujet qui est quelque part le paradoxe du côté un peu pervers de notre Ve République : on investit énormément sur les épaules d'un seul homme ou d'une seule femme. Si les Français ne vont plus voter aux autres élections, c'est le syndrome que j'appelle « allez me chercher le patron ; je ne parle pas aux larbins, je parle au boss. J'étais uniquement le boss, tout le reste, c'est de la flûte, les députés, les machins, on s'en fout ». C'est un peu moins vrai maintenant parce qu'il va se passer des choses à l'Assemblée. Quand on avait une majorité de députés godillots, on savait qu'on appuyait sur le bouton à l'Élysée ; on se déplaçait donc une fois tous les cinq ans, le client roi a autre chose à faire, et on allait élire le boss.

Le problème est que cela fabrique de la gueule de bois en chaîne car on investit énormément d'espoir sur un homme ou une femme, qui concentre beaucoup de pouvoirs, et, compte tenu de la complexité des enjeux, il y a souvent des phénomènes de déception. Nous avons vu que l'état de grâce était de plus en plus court. Certains réfléchissent en disant « ne faudrait-il pas revoir ce mécanisme de la V^e République ? ». On peut légitimement s'interroger en se demandant si cela ne contribue pas aussi à la crise du politique. Or, n'est pas né en France celui qui va retirer aux Français le droit d'élire le boss. On a coupé la tête à notre roi, on a pleuré pour celle d'Angleterre, mais notre pouvoir, c'est celui d'élire le boss. On ne nous le retirera donc pas.

Paul SATIS : Nous avons maintenant un peu de recul sur la crise des Gilets Jaunes, personne n'a rien vu venir, ni les journalistes, ni les politiques ni les sondeurs n'ont vu arriver cette crise profonde et cette mutation profonde. Pouvons-nous maintenant l'analyser ?

Jérôme FOURQUET : C'est l'avantage de l'historien : il sait qui a gagné la bataille. Quand nous sommes dans le feu de l'action, c'est plus compliqué. Pour être tout à fait transparent et modeste, nous non plus, nous n'avons pas vu venir le mouvement. Néanmoins, nous n'avons pas été surpris quand celui-ci est parti. Il y avait eu les 80 km/h, souvenez-vous, ce qui avait commencé à mobiliser à peu près les mêmes publics, très dépendants de la voiture, les mêmes mécanismes de mobilisation, les réseaux sociaux. Nous suivions depuis longtemps cette population de la France « des ronds-points » que nous n'appelions pas de la sorte, celle de l'étalement urbain qui, parce que c'est trop cher, monsieur le maire, à Caluire, on va s'installer à 25, 30 km pour avoir la maison avec jardin, parce que vu ce que je gagne et ce que gagne ma femme, je ne peux pas, et ce serait bien qu'il y ait un jardin pour les mômes. Nous voyions cette France qui est à 50 euros, 60 euros près à la fin du mois, très dépendante de la variation du prix des carburants et savions donc que cette question des prix des carburants était aujourd'hui aussi sensible dans notre société qu'était le prix du blé ou de la farine sous l'Ancien régime.



Je serai peut-être démenti, et je m'avance un peu en vous annonçant que je pense que la ristourne sur le carburant va être prolongée. Le déclenchement de la crise des Gilets Jaunes est la bonne idée de rajouter une taxe sur le produit qui est le plus taxé en France, ce qui énerve un peu. À côté de cet élément déclencheur, il y avait une toile de fond : le litre de gasoil, ou diesel, était à 1,40 euro. Quand vous sortirez, vous regarderez dans votre station préférée à combien est ce litre de gasoil. J'avais un professeur en sciences politiques qui disait que la question n'est pas « pourquoi ça pète ? » mais « pourquoi ça n'a pas encore pété ? ».

Nous sommes un peu là-dessus aujourd'hui. Depuis 30 ans, on nous annonce que la rentrée sociale sera chaude, ce n'est pas pile à la rentrée. Il y avait des signes avant-coureurs. Une fois que c'est parti, nous n'avons pas du tout été étonnés de voir qui était sur les ronds-points, le type de public. Après, qu'ils soient parvenus à agréger 4 000 points de rassemblement sur les réseaux sociaux, tout le monde a été sidéré le premier jour. Si vous regardez les photos en hélicoptère au large de Lyon sur tous les échangeurs autoroutiers, et nous allons faire de la publicité pour BFM, on aurait dit un film américain, *The Walking Dead* ou autres, avec des milliers d'individus qui prenaient d'assaut toutes ces infrastructures sans aucun encadrement syndical, c'est assez stupéfiant. Ensuite la durée, la montée dans la violence, personne ne pouvait l'anticiper. Néanmoins, en prenant un peu de recul c'était un peu dans les courbes. Après, il y a toujours une espèce d'alchimie qui fait que la mayonnaise prend et que la crise se déclenche.

Paul SATIS : Il y a eu ce débat notamment à l'époque de Nicolas Sarkozy sur le syndicat de magistrats qui était censément trop à gauche, et les Parquets ne sont toujours pas indépendants du garde des Sceaux. Cette question revient quand même de façon assez récurrente.

Jérôme FOURQUET : Oui, bien sûr, mais nous avons aussi de nombreux exemples où la justice a joué son propre rôle, notamment vis-à-vis du politique. Lors d'une élection présidentielle précédente, un candidat majeur a été non pas victime, mais l'objet d'une extraordinaire célérité de l'appareil judiciaire. Cela marche dans les deux sens.

Paul SATIS : Vous parlez de François Fillon.

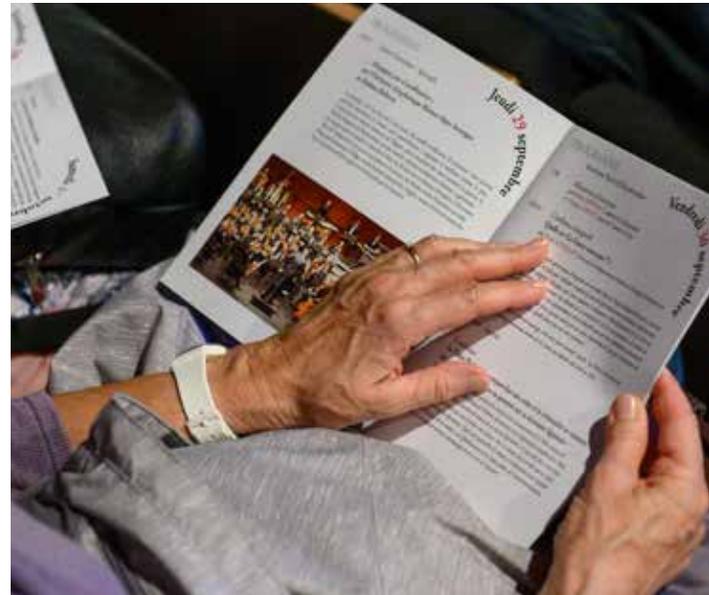
Jérôme FOURQUET : Bien sûr. Je ne me prononce pas du tout sur le fond, mais constate juste en tant que béotien que les dossiers ont été super vite instruits, en tout cas pour le déclenchement de l'affaire. Pour ce qui est de la question du capitalisme, j'ai essayé d'en toucher deux mots, je n'ai pas parlé de capitalisme stricto sensu, mais de société de consommation. Effectivement, c'est le client roi, le consommateur, ce qui pousse aussi très fortement à l'individualisation. Puisque nous citons les grands auteurs, Marx parlait des contradictions internes du capitalisme, ce qui date un peu. En lien avec l'individu roi, je vois une contradiction interne à la société de consommation. Nous pouvons poser le théorème suivant : si nous sommes tous des clients rois, il nous faut une armée d'esclaves. C'est le problème : il faut servir les autres. Depuis que vous êtes petit, qu'on vous dit que vous êtes le roi, et vous avez vu ce qu'il s'est passé au moment de la crise Covid, notamment dans les secteurs où les rémunérations sont les plus faibles, les personnes disent « je ne veux plus servir en terrasse, je veux être en terrasse ». Regardez ce qu'il se passe avec la livraison à domicile : on fabrique des nouveaux services. Nous avons notamment la livraison de repas à domicile : 50 % des moins de 35 ans en France entière se font livrer à manger au moins une fois par mois.

Dans le monde d'avant, il y avait deux grands piliers : le catholicisme et le communisme, Don Camillo et Peppone. Tout cela crée des sur-moi très puissants. Si on était catholique, faire monter six étages à quelqu'un qui a le même âge que vous pour qu'il vous apporte votre McDo alors que vous savez qu'il va gagner 1,50 euro brut, là-haut, il ne va pas être très content. Cela ne se fait pas. Si vous étiez de l'autre crèmerie, « camarade, regarde-toi dans la glace : tu ne vas pas exploiter un camarade ». Ces sur-moi ont complètement sauté et si en plus, le burger n'est pas complètement chaud, vous lui mettez une mauvaise note sur l'appli pour qu'il soit saqué pour la prochaine fois. Nous avons là des contradictions internes car au sein de chaque individu, quand vous êtes en entreprise, il faut délivrer, il faut être au service du client. Une espèce de pression s'accroît et crée des contradictions psychologiques énormes dans toute une partie de la population, notamment, et je ne m'acharne pas sur les jeunes générations. Pourquoi ? Parce que ce sont celles qui ont le plus grandi dans ce monde. Les générations les plus âgées ont été formatées psychologiquement et culturellement dans le monde d'avant où il y avait encore ces espèces de force de rappel, tout cela a disparu et nous sommes là-dessus aujourd'hui.

Paul SATIS : Qu'est-ce qui l'a provoqué d'ailleurs ? Est-ce l'émergence d'internet et de l'interconnexion entre les individus ?

Jérôme FOURQUET : Internet n'est pas pour grand-chose dans l'effondrement du catholicisme et du communisme.

Paul SATIS : Par contre, sur le sur-moi, un peu plus peut-être.





Jérôme FOURQUET : La machine économique crée sans cesse de nouvelles offres en s'appuyant sur des technologies qui sont disponibles, créant de fait de nouvelles formes de rapports humains, ce que nous appelons dans notre livre *La France sous nos yeux* l'apparition d'un nouveau larbinat, ce sont les nouveaux larbins. Historiquement, la haute bourgeoisie et la noblesse étaient les seules à avoir des domestiques. On agitait la cloche pour faire servir ou desservir. Magie du capitalisme et de la démocratie horizontale : aujourd'hui, n'importe qui avec un smartphone a sa cloche pour sonner le larbin pour vous amener à manger, ce qui multiplie énormément aussi le nombre de larbins.

Paul SATIS : Finalement, comme vous semblez le dire, est-ce la médiocrité de la classe politique actuelle qui fait qu'elle se délégitime ou bien plus globalement, est-ce l'inverse, cela viendrait plutôt du bas ? C'est un manque de confiance plus global.

Jérôme FOURQUET : Il faut essayer d'être assez équilibré dans le jugement quand on dit la « classe politique », tout comme lorsque l'on dit « les médias ». Entre Le Figaro, Mediapart, LCI, CNews, la ligne est différente, le travail également. Il y a des médias différents. Il existe une grande hétérogénéité dans la classe politique selon les sensibilités politiques, selon que l'on soit élu local ou au plus haut plan.

On parle de médiocrité de la classe politique, c'est un avis que chacun doit se faire. Je pense qu'il y a encore des personnalités de talent. Être maire ou député, alors qu'il faut examiner des tonnes de textes, exercer des fonctions dans l'exécutif est un sacerdoce. Un certain nombre de personnes de l'équipe d'Emmanuel Macron qui étaient plutôt talentueuses a raccroché les gants à la fin du premier mandat en disant « moi, j'y laisse ma santé et ma vie de famille, je veux faire autre chose ». Il ne faut donc pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Chacun jugera sur la baisse générale de niveau.

Au reste, par rapport à l'époque bénie des Trente Glorieuses, qui est un peu la référence obligée en France, et de De Gaulle, nous avons une croissance à 5 % dans une société avec moins d'enfants rois. Nous parlons beaucoup de notre parc nucléaire ; seuls les Bretons se sont révoltés parce qu'ils ont la tête dure, mais partout ailleurs, on a fait des centrales et des barrages. Dans vos régions, on a exproprié des villages entiers, « vous allez dégager parce qu'on va faire un barrage et ça va servir à la modernisation du pays », ce qui se faisait un peu à coups de trique. Ce n'est plus possible aujourd'hui. Notre économie était deux fois moins intégrée à l'économie mondiale qu'actuellement. Lorsque De Gaulle appuyait sur un bouton, il se passait davantage de choses qu'aujourd'hui. Pour essayer d'être juste et équilibré vis-à-vis de nos politiques et de nos décideurs, précisons que notre société est bien plus complexe, plus diverse, les processus sont bien plus lourds. Ils ont donc des marges de manœuvre restreintes. C'est la raison pour laquelle j'ai commencé par ce point tout à l'heure ; cela nourrit aussi l'idée chez nombre de nos concitoyens qu'en fait, le pouvoir ne s'exerce plus là. Ils parlent bien, ils ont une cravate, un costard, mais s'ils n'ont plus les manettes, ils ne sont plus légitimes. Encore une fois, à leur décharge, ils ont la partie beaucoup plus compliquée aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a 40 ans ou 50 ans.

Je prends un dernier exemple. J'ai parlé des barrages ou des centrales nucléaires. Dans votre belle région Rhône-Alpes, lorsque De Gaulle décida du plan neige, on fit sortir de terre des stations de ski, on donna les clés à des promoteurs, il y avait de petites histoires parfois. C'est sorti très rapidement. Aujourd'hui, pour installer trois éoliennes, vous avez des années de recours. La société a énormément changé. On peut se dire que c'est très bien que les citoyens aient des voies de recours car avant, l'agriculteur savoyard arrivait avec le béret replié dans sa main devant le représentant de l'État tout puissant qui était le préfet, et même le maire de la commune, et tout le monde se faisait casser et la décision passait. Je parlais de dérives autoritaires ; notre société est plus démocratique avec beaucoup de contre-pouvoirs. Celle-ci est donc moins efficace dans sa décision. Le politique est en partie délégitimée.

Paul SATIS : Pourquoi avons-nous l'impression inverse ? C'est étonnant.

Jérôme FOURQUET : Quelle impression ? Qu'ils ont plus de pouvoir qu'avant ?

Paul SATIS : Oui.

Jérôme FOURQUET : Je ne pense pas que beaucoup partagent ce constat

Paul SATIS : Merci beaucoup, Jérôme Fourquet.

Paul SATIS : Je rappelle vos deux livres : *L'Archipel français* et le dernier, *La France sous nos yeux*.



Paul SATIS : Nous n'allons pas perdre de temps et allons commencer avec la première conférence en compagnie de David Le Bars dont nous avons beaucoup parlé. Si vous voulez bien me rejoindre.



CONFÉRENCE : «La Police Nationale : rempart face aux crises et la criminalité ou exutoire des contestations et remise en question sur sa nécessaire légitimité ?»

David Le Bars est secrétaire général du syndicat des Commissaires de la Police Nationale

Paul SATIS : Bienvenue à vous, David Le Bars, qui êtes secrétaire général du syndicat des commissaires de la Police nationale. Vous êtes le représentant des commissaires. Vous êtes aussi commissaire divisionnaire, David Le Bars, grande carrière dans la police, principalement à Paris. Il y a trois ans, en 2019, avec Frédéric Ploquin vous avez écrit un livre qui s'appelle *La Haine dans les yeux* publié chez Albin Michel qui expose de manière très directe la détestation de la police avec beaucoup de détails, d'exemples et d'anecdotes, un quotidien parfois très compliqué de la police qui, semble-t-il, s'est un peu aggravé.

Je vais simplement citer l'introduction de ce livre. Vous dites « *la détestation du flic est l'une des formes les plus partagées de la haine contemporaine. La haine se répand telle une tache d'huile* ». Dans ce contexte difficile, comment la police peut-elle garder sa légitimité ? Je vous laisse la parole.

David LE BARS : Merci à vous. Monsieur le maire, mesdames et messieurs, d'abord merci pour ces applaudissements, quand on est policier, ce n'est pas tous les jours qu'on est applaudi.

C'est toujours mieux d'applaudir avant, on ne sait jamais ce qu'il se passera après. Je suis très honoré d'être invité et de m'exprimer face à vous d'abord parce que je suis convaincu que la police doit pouvoir s'exprimer et le faire dans des enceintes qui ne sont pas uniquement celles des médias, même si certains d'entre vous m'y ont peut-être vu. J'accepte toujours ce type d'invitation sans même connaître la personne qui a eu l'idée saugrenue de m'inviter. Je vais me présenter individuellement, car c'est un peu relié à la légitimité. J'exerce des fonctions de secrétaire général d'un syndicat, vous avez gentiment dit que j'étais le patron des commissaires, en plus des applaudissements, ça commence trop bien pour moi. Il est vrai que cette appellation de « patron » est assez courante dans la police et est dite « affectueuse ». Lorsque vos effectifs vous apprécient, ils vous appellent ainsi. Quand ils ne vous apprécient pas, ils vous servent du « Monsieur Le Bars », ça marque un peu plus la distance, mais n'empêche pas le respect.

Je ne suis pas un syndicaliste, je suis une anomalie dans le paysage policier et syndical, je suis un policier de terrain même si aujourd'hui je suis à la tête d'un syndicat. C'est peut-être ce qui fait une partie de ma légitimité sans aucune prétention, je ne suis pas du tout persuadé de tout savoir. En revanche, je me fais un devoir de dire des vérités, mais je suis un policier de terrain.

Rapidement, qu'ai-je fait dans ma carrière ? J'ai été à la fac de droit et un jour, j'ai dit à mes parents que je voulais être policier. Ils sont devenus tout blancs et m'ont dit « policier, non, ce n'est pas un métier... » je ne sais plus quel a été le terme, mais j'ai eu le droit à « assez mal payé », c'est vrai. J'ai eu droit

«Le problème de la légitimité est de dire ou pas la vérité.»

à « commissaire ou rien ». Comme je voulais faire du terrain et courir après les voyous, je ne suis pas rentré commissaire, j'ai quand même fait semblant de passer le concours et suis entré inspecteur, ce qui n'existe plus. Quand je suis sorti de l'école, j'avais passé un concours qui avait disparu pendant ma scolarité et suis devenu lieutenant de police. Ce

qui n'a rien changé, j'ai commencé dans une brigade des stupéfiants, j'ai fait ce que je rêvais de faire lorsque j'étais tout jeune : courir après des voyous, essayer de faire arrêter les crimes, de belles idées. Après, au fur et à mesure, j'ai mûri et ai passé le concours de commissaire de police. Très rapidement, ma carrière est ainsi devenue une carrière de généraliste. Je suis un commissaire de sécurité publique, j'ai géré des commissariats de police, j'ai également été le chef d'une compagnie d'intervention, à Paris . C'est intéressant de le savoir pour le passage que je ferai sur les Gilets Jaunes, car cette compagnie d'intervention était spécialisée dans les extrémismes et sur la façon de se positionner sur le terrain pour essayer de séparer les groupes hostiles des manifestants et pour lutter contre ceux qui font dégénérer les manifestations. J'ai également géré des commissariats dans des endroits difficiles, le dernier était en Seine-Saint-Denis, dans le 93, pas à Saint-Denis Fort-de-France où je suis aussi passé en tant que secrétaire général, une zone qui est toujours dite comme une des plus criminogènes de France, ce qui n'est pas faux, et qui est donc très difficile. Je vous en parlerai sans doute un peu. J'ai vécu les attentats de 2015 et étais d'ailleurs sur le terrain le soir où cela a commencé au stade de France.

Je suis aujourd'hui secrétaire général d'un syndicat, ce qui m'amène à être devant vous, avec une parole libre, non pas parce que je suis syndicaliste, mais parce que je suis quelqu'un qui parle librement. J'essaie d'être technique et suis toujours apolitique. En tout cas, je le souhaite. Qu'est-ce que je ne suis pas ? Je ne suis pas un intellectuel, ce n'est pas faire de la fausse modestie que de le dire. Je suis policier. Je ne tue pas, je ne suis pas un barbare. Je suis policier. Je suis un citoyen, j'ai des droits et des devoirs, et sans doute peut-être plus de devoirs que d'autres parce que je suis policier, mais je n'ai pas moins de droits. Je ne demande pas à être aimé, aucun policier ne demande à être aimé. Je n'ai pas envie d'être haï, je demande juste d'être respecté. C'était le message que je souhaitais faire passer en pensant à tous mes collègues de tous grades qui travaillent dans un métier difficile et que je connais bien. Je ne suis pas non plus un statisticien, je n'ai pas de chiffres, je suis là pour parler et échanger, parler du ressenti, de la réalité de ce qu'il se passe, pour dire la vérité. Je crois que ce sera aussi un sujet de légitimité. Ce matin, ce mot n'a peut-être pas été prononcé, peut-être n'ai-je pas tout écouté, mais j'ai été attentif à ce que disait Jérôme Fourquet. Le problème de la légitimité est de dire ou pas la vérité. On a parfois l'impression qu'il est compliqué de la dire alors que c'est sans doute le ciment même de la légitimité. Je suis aussi là pour vous parler de la police, des policiers et de la Police nationale.

Qu'est-ce que la Police nationale ? Je disais à l'heure du déjeuner que parler devant un public est plus impactant que de parler sur un plateau de télé. Il est facile de parler sur un plateau de télé, c'est calme, on est bien, il y a la climatisation. Parler devant un public est plus difficile. La légitimité, c'est le droit, les textes, il me semblait utile d'en rappeler quelques-uns. Au sujet de la Police nationale, je vais citer la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen :

« La sûreté fait partie des droits inaliénables et imprescriptibles de l'homme » et par son 12^e article affirme que « la garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique, instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée. »

C'est très important. On lit souvent que la police serait l'instrument ou au service des politiques, ou de qui ou de quoi. Il ne faut pas et ce n'est pas le cas en tout cas par les textes. Elle est née sous le régime de Vichy, nous avons déjà eu le droit à des procès et des propos très déplacés sur cette période. « Union des forces de sûreté nationale et des services de la préfecture de police dissoute à la libération et qui renaît en 66 », puisque la police est ainsi organisée depuis 1966 « par une loi qui a unifié les services de la sûreté et de la préfecture de police. C'est une force d'État républicaine nationale chargée de maintenir l'ordre public. »

Le Code de déontologie de la Police nationale est très important et dit entre autres que « la police a pour mission d'assurer la défense des institutions et des intérêts nationaux, le maintien de la paix et de l'ordre public, la protection des personnes et des biens ». Quand certains considèrent que pendant les épisodes de Gilets Jaunes, la République aurait pu chuter, la police aurait-elle alors été là pour protéger la République ou les bâtiments publics ? Oui, comme elle est là pour vous protéger, vous, les uns et les autres, individuellement et collectivement. On le lit, on peut le constater.

«Un policier agit, réagit, en appliquant la loi et strictement la loi. Quand il ne le fait pas, il s'expose lui-même aux poursuites administratives et disciplinaires prévues par la loi. C'est la légitimité, ou l'illégitimité de l'action de la police.»

Enfin, quelque chose d'utile à rappeler : la police applique la loi votée par le Parlement. Elle applique donc la volonté du peuple qui, à travers le vote, choisit ses représentants qui font la loi. Dans le débat sur les refus d'obtempérer, faut-il tirer ou ne pas tirer sur la voiture qui a commis tel type de fait ? C'est la loi qui prévoit ce qui est faisable ou ce qui ne l'est pas, ce qui doit être fait et ce qui ne doit pas être fait, dans l'article 435-1 du Code de procédure pénal issu de la loi de 2017. Je ne vous le lirai pas, mais c'est pour que vous sachiez qu'un policier agit, réagit, en appliquant la loi et strictement la loi. Quand il ne le fait pas, il s'expose lui-même aux poursuites administratives et disciplinaires prévues par la loi. C'est la légitimité, ou l'illégitimité de l'action de la police.

Qui sont les policiers ? C'est sans doute le point le plus méconnu. D'abord, c'est utile de le rappeler : ce sont des femmes et des hommes qui sont sans doute à l'image de la population, et quand je dis « sans doute », c'est même une certitude puisque l'institution Police nationale doit avoir la fierté de rappeler qu'elle est la première institution publique à avoir recruté à l'image de sa population, à tous niveaux de garde, dans tous les quartiers, dans tous les territoires, des jeunes, des moins jeunes, des hommes, des femmes. Nous sommes à peu près à 30 % de femmes et 70 % d'hommes en terme de répartition. Beaucoup d'autres métiers avec autant d'engagement et dans la sphère du régalien n'ont pas cette mixité, à la fois de partie et d'origine. C'est aussi un des procès sans doute les plus insupportables, ces procès de racisme systémique, cela a été dit ce matin. Aucun d'entre vous, dans votre profession, ne supporterait d'entendre « tous les journalistes sont pourris », « tous les politiques sont pourris », « tous les policiers sont racistes ». Tout ce qui est systémique est excessif et cela l'est d'autant plus quand une institution a elle-même fait l'effort de faire en sorte que ça ne le soit pas au vu de sa façon de recruter, de sa façon de faire évoluer le personnel. La police est une formidable maison dans laquelle on recrute à peu près dans tous les univers et où on permet l'accession à tous les niveaux de responsabilité, quelle que soit la façon dont on a commencé. Des personnes ont fini grands préfets et ont commencé tout en bas de l'échelle dans l'institution Police nationale.

La Police est composée d'actifs, des policiers de terrain, des gardiens de la paix, des gradés, des officiers et des commissaires, composé aussi d'administratifs, de scientifiques, de techniques. Je rappelle que Jessica Schneider dans les Yvelines, était visée en tant que policière, c'était une administrative. Cette femme gagnait sans doute à peine plus que le smic, elle avait été repérée parce qu'elle travaillait dans un commissariat et a été assassinée par un barbare islamiste parce qu'il a considéré que c'était une cible policière. Quand on est actif, quand on est administratif, technique ou scientifique, on incarne la Police nationale et on est désormais une cible du terrorisme.

Comment la police est-elle contrôlée, surveillée, sanctionnée ? Il y a beaucoup de débats, beaucoup de spécialistes, beaucoup de procès sur les réseaux sociaux et dans les médias. La police est l'institution publique la plus contrôlée de France.

Pour commencer sur le volet administratif en France, il y a trois fonctions publiques : État, collectivités locales, hôpitaux, comptant environ 5,5 millions de fonctionnaires, je crois que nous ne sommes pas loin de 6. La moitié du contentieux disciplinaire s'exerce au sein de la Police nationale et nous sommes 150 000. Cela peut aussi laisser entendre que les autres ne mettent pas en oeuvre leur pouvoir disciplinaire, mais cela laisse entendre que la police ne ferme pas les yeux sur cette mission qui est importante.

L'IGPN, qui a fait l'objet de très nombreuses critiques dans les années passées, travaille sur deux axes : l'axe administratif et je rappelle que l'IGPN ne sanctionne pas mais fait des enquêtes et soumet le pouvoir de sanction à l'autorité politique, c'est-à-dire au directeur général de la Police nationale et à travers lui au ministre. Elle travaille également sous l'autorité de la justice



quand elle est saisie par un Parquet, par un juge d'instruction pour mener des enquêtes judiciaires. La justice est aussi là pour sanctionner, pour faire son travail. L'autorité judiciaire ne ferme pas les yeux, agit quand il y a des déviances, des comportements, des choses qu'il faut faire qui sont de l'ordre de l'application du droit. Je l'ai dit : un policier a des droits et des devoirs et aucun policier qui commet une infraction ne doit échapper au spectre de la justice et encore moins quand la hiérarchie intermédiaire en a connaissance.

D'autres institutions pouvant contrôler la police sont peut-être moins connues : le défenseur des droits, le contrôleur général des lieux de privation de liberté, les députés et les sénateurs qui peuvent visiter à tout moment les locaux de police et les locaux de rétention, la presse, les réseaux sociaux.

Qu'est-ce que la légitimité pour un policier ou pour la Police nationale ? Quand j'ai été invité sur ce thème, je me suis dit que je n'avais pas ma place ici ; il n'était pas question de parler de légitimité pour l'institution Police nationale. Je le dis au premier

et au deuxième degré, car il allé voir le Larousse, je ne suis pas un intellectuel, j'ai lu une définition du terme « illégitime » avec trois sens : soit « qui se situe hors des institutions établies par la loi », nous en avons parlé précédemment et je crois que ce n'est pas le cas, soit « qui est contraire au bon droit, à l'équité et à la morale », un sens qui pourrait peut-être plus nous interroger, soit « qui n'est pas fondé ou à quoi on ne trouve aucune justification raisonnable ».

J'ai dit ce matin avec un humour un peu déplacé à certains de mes interlocuteurs que c'était sans doute le plus vieux métier du monde. Je crois que nous pouvons convenir les uns et les autres que ce métier perdure dans l'intérêt général.

Je vais faire deux périodes très résumées avant de commencer mon propos. Je suis entré dans la police en 1994, j'ai exercé 25 ans sur le terrain. Mon regard de policier de terrain et en me retournant dans le rétroviseur est le suivant : j'ai parfois sorti mon arme pour interpellier, pour sécuriser une interpellation, je n'ai jamais tiré, je n'ai jamais été en situation de tirer, j'ai parfois été en danger mais n'ai jamais senti ma vie en danger, peut-être parce que j'étais un peu naïf.

Sur le dernier poste opérationnel que j'ai occupé de 2014 à 2017 pendant les attentats, j'ai vu toutes les promotions de gardien de la paix les unes après les autres, que je prenais en briefing, comme on dit, et leur expliquais à quel point la tension sur la voie publique était élevée et à quel point ils risquaient de se retrouver dans des situations de violence, de menace, de nécessité pour des raisons de sécurisation de peut-être avoir à sortir leur arme, de ne jamais mentir, de l'écrire, de le justifier. Malheureusement, statistiquement, ce discours que je souhaitais ne pas être un discours de vérité s'est révélé une réalité au vu du nombre de faits sur la voie publique au cours desquels j'ai vu des policiers, même sortis d'école avec six mois d'ancienneté, être en situation de sortir les armes et pour certains, stagiaires, non titulaires, en faire usage, dans le bon droit d'ailleurs sans aucune poursuite pénale. Vous imaginez, à 22 ans, un policier qui démarre sa carrière, qui tire, qui est dans son droit et qui moralement va supporter cet exercice qui constitue à faire usage d'une force et d'enlever la vie à quelqu'un, parce que c'est arrivé à certains de mes policiers, et à l'accepter moralement avec ensuite une carrière qui va durer 30 ans.

J'ai voulu circonscrire mon propos à dix années pour être très précis. Pourquoi ? Parce qu'à peu de choses près, ce sont les dix années où les choses commencent à prendre une mauvaise tournure. D'abord 2012, Merah. Je n'aime pas donner les noms des terroristes, mais c'est comme ça que l'on peut dater cette phase de terrorisme islamiste et les atrocités qu'il a commises. 2012, c'est aussi l'accélération de la violence dans les manifestations ; les autres mouvements de fond qui précèdent les Gilets Jaunes, qui s'est incrusté dans le mouvement des Gilets Jaunes, qui ont infiltré le mouvement des Gilets Jaunes, certains Gilets Jaunes étant peut-être issus de ces mouvements. Il faut nuancer les choses, le mouvement des Gilets Jaunes n'est pas l'acte 1 de la violence dans les manifestations.

2012-2022 c'est également l'augmentation d'une délinquance de voie publique qui se voit aujourd'hui dans les grandes villes, dans les centres-villes. Vous voyez les rodéos urbains, les trafics, les règlements de comptes, vous voyez ce que certains mettaient sous un mouchoir en disant « c'est dans les banlieues, c'est loin, c'est peut-être fantasmé. » Vous le voyez aussi à travers les médias, les réseaux sociaux. Vous voyez une réalité. On peut parler de sentiment d'insécurité, c'est sans doute une erreur politique, mais à partir du moment où le sentiment d'insécurité existe dans une salle ou dans l'opinion publique, c'est qu'il y a quelque chose, et il faut traiter ce quelque chose, ce qui relève de l'ordre de la délinquance.

Qu'est-ce qui fait que la police est légitime en dehors des textes, en dehors d'une personne qui va vous en parler, qui incarne l'uniforme et Jérôme Fourquet le disait, je ne vais pas revenir sur le monopole de la violence légitime de Max Weber puisqu'il en a beaucoup parlé. La police est légitime lorsqu'il y a des crises. Lorsqu'il y a des crises et des menaces, on consent d'autant mieux à comprendre et à mesurer le « pourquoi la police est nécessaire », pourquoi elle est utile et pourquoi on en a besoin. Cette formidable embrassade de plusieurs millions de personnes avec la police au lendemain des attentats est la résultante d'une peur qui nous unit et qui fait que, et je vous crois sur ce thème, sur le terrorisme islamiste, nous sommes soudés, et à la fois effrayés et contents d'avoir eu la Police nationale. Qu'a-t-elle fait ce jour-là ? J'y reviendrai, mais vous aviez un commissaire anonyme dont je ne donnerai pas le nom, avec un gradé, un binôme, comme cela pouvait être mon cas lorsque j'étais sur le terrain, qui a fait le choix et qui a eu le courage de rentrer dans le Bataclan. Sur différents attentats qui se sont déroulés sur les dix années passées, les policiers du quotidien, ce n'est pas le Raid, ni la BRI, les policiers que vous croisez dans la rue qui vont vous demander de vous arrêter quand vous ferez un refus d'obtempérer, ce que je ne souhaite pas dans cette salle, ceux que vous croisez et vous vous dites « il fait son boulot », ce sont eux à 90 % qui font cesser les attentats. Ils sont devenus les primo-intervenants.

«La police est légitime lorsqu'il y a des crises. Lorsqu'il y a des crises et des menaces.»

Pourquoi le terrorisme sur dix ans ? Parce qu'il y a eu énormément de faits : Rambouillet, la basilique de Nice, Samuel Paty, Romans-sur-Isère, le marché de Noël de Strasbourg, le quartier de l'Opéra, Trèbes, Carcassonne, la gare de Marseille, Saint-Étienne-du-Rouvray, la promenade des Anglais, Magnanville, le 13-novembre, le Thalys, Saint-

Quentin-Fallavier, Villejuif, Charlie, l'hyper cacher, Montrouge, j'arrête là, j'en ai encore d'autres. Je n'ai pas donné de noms, mais derrière chacun de ces attentats, qui a été visé ? La population, notre mode de vie, mais également des professeurs, des policiers, des prêtres. Qui aurait imaginé qu'un jour, la haine et cette violence s'en prendraient à ceux dont on ne pouvait pas imaginer qu'ils se retrouvent égoïstes alors qu'ils donnaient la messe ? Ces personnes qui commettent ce type de crimes, et cette menace, est celle qui unit le plus, car c'est la menace la plus intense, et qui ne pose quasiment aucune question de légitimité. Je n'en ai quasiment jamais rencontré dans mon quotidien de policier. Je n'ai pas l'impression que cela suscite un débat public, je n'ai pas l'impression que cela suscite un rejet de l'opinion. J'irais jusqu'à dire de façon un peu triviale que quand un policier fait face à un terroriste, et qu'il est abattu dans les conditions légales pour que son périple meurtrier s'arrête, il n'y a strictement aucun débat. Je crois que chacun se satisfait de la mise en arrêt de l'action terroriste. Lorsqu'il est pris vivant, la justice passe et les procès se font. Je ne commenterai pas sur le fond du déroulement du procès puisque c'est l'honneur d'une République de faire ces procès, mais je crois que c'est le point quand on regarde le sujet de la légitimité et qu'on met la police nationale en face de la menace.

«Plus cette menace se répand, plus nous nous apercevons de la fragilité de l'ensemble régalien et de la chaîne pénale dont la police est un maillon.»

Pour vous donner une petite anecdote personnelle, le soir du 13 novembre, j'étais directeur de permanence sur le 93. J'ai été appelé par un gradé qui a 30 ans de police. Il m'appelle et me dit « patron, y a un truc pas bien », souvenez-vous, c'était le soir du match de football, « y a un truc qui a explosé, il y a des blessés, il y a un mort par terre, il faut que vous reveniez ». Évidemment, même pas de questions à se poser, je fais demi-tour, je suis avec mon équipier et je reviens. J'ai un deuxième coup de fil

dix minutes après, il me dit : «patron, il y a un souci, il y a une deuxième explosion». Quand on est policier, on comprend très vite que quand il y a deux explosions, ce n'est plus un accident, c'est quelque chose d'anormal, on commence donc à réfléchir. Je me souviens du moment où j'étais juste monté, j'avais passé un coup de fil chez moi en disant à mon épouse de ne pas allumer la télé pour que les enfants ne voient pas ce qu'il se passait parce qu'ils savaient que papa était de permanence dans le 93. Je vous dis cela non pas pour susciter de l'émotion, mais pour vous dire ce qu'il s'est passé après. J'arrive sur place, troisième explosion, sept ans après, on a l'impression que les attentats du stade de France ne sont pas grand-chose, parce qu'il y a trois terroristes morts, une victime collatérale décédée, une cinquantaine de blessés dont 30 extrêmement graves. Pourquoi n'est-ce pas grand-chose ? C'est extrêmement grave parce qu'à Paris, l'apocalypse se passe, l'horreur, et je le sais sur les ondes puisque mes collègues qui venaient me renforcer dans le 93 reconvergeaient vers Paris. C'est le jour 1 de ce que nous avons sans doute connu de pire.

Pourquoi vous dis-je cela par rapport à ma famille ? Quand je pars, évidemment, les enfants ont une sorte de sonde, ils sont évidemment allés devant la télé dans le dos de leur mère et ils se sont regroupés dans une chambre pour dormir à plusieurs pour ne pas se séparer. À 23 heures en Seine-Saint-Denis, tous les policiers du département du 93 sont venus sans qu'on les appelle. Tous : gardiens, officiers, commissaires, administratifs, tous se sont mis en comme ça, 20 heures par jour pendant une semaine, dans un état que l'on appelle l'état d'urgence qui au-delà du droit s'appelle un état de crise majeure inégalable. C'est pour vous donner l'éclairage de ce que ce personnel est capable de faire au quotidien. Ils n'étaient pas obligés de revenir, ils n'étaient pas de permanence. C'est d'ailleurs ce qui fait que l'institution de Police nationale est belle même si elle a des défauts, des dysfonctionnements, et même si comme dans tout métier, des personnes commettent des infractions et ne respectent pas la loi. Je voulais donner cet éclairage.

D'autres menaces font par nature de la police une institution légitime. Nous en avons besoin, vous en avez besoin : criminalité et délinquance de masse. Nous sommes en plein dedans dans les médias en ce moment. Des médias en parlent 20 heures par jour, et ne font que cela, d'autres regardent moins. La réalité est que nous la voyons. Je la voyais en tant que professionnel, vous la voyez maintenant en tant que citoyens. Vous la voyez peut-être en bas de chez vous, vous pouvez la voir dans les médias ou sur les réseaux sociaux, mais cette menace commence à inquiéter parce qu'elle se répand. Certains faits de délinquance se répandent. Plus cette menace se répand, plus nous nous apercevons de la fragilité de l'ensemble régalien et de la chaîne pénale, comme je l'appelle souvent, dont la police est un maillon. Une dame était là ce matin et travaillait au ministère de la Justice à laquelle je pense car en dehors des postures politiques et de paroles qui peuvent parfois être excessives, nous sommes aujourd'hui au pied du mur de ce que l'État, la parole publique, la puissance publique doivent faire pour prendre en compte ces problématiques qui doivent dépasser les clivages politiques. Nous voyons bien que des choses n'ont non seulement pas avancé, mais que d'autres s'aggravent, d'autres encore durent. Je prendrai un exemple qui est très géolocalisé puisque les violences urbaines ont massivement commencé dans la région dans les années quatre-vingt, les fameux trois « V » : Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Vénissieux. J'ai travaillé dans des quartiers où il y avait de la violence urbaine pendant 25 ans. Aujourd'hui, nous sommes en 2022, il y a toujours autant de violence urbaine, il y a toujours ce constat d'un échec des politiques publiques, beaucoup d'argent a été investi dans la politique de la ville avec quels résultats ?



Quels résultats sur l'action policière ? Il faut savoir se questionner. Quels résultats sur l'action judiciaire ? Quels constats ? Des auteurs de plus en plus jeunes ? Dans certaines situations de violences urbaines, il y a des gamins de 7 ans, 8 ans qui sont envoyés par ceux de 14 ans, 15 ans pour une raison : dans la rue à 7 ans, 8 ans, les policiers sont lucides, on ne rentre pas dans un quartier pour faire usage de la force pour rétablir l'ordre au risque de blesser des gamins. Nous savons très bien qu'ils servent de paravent, de barrière naturelle c'est presque une technique terroriste : vous mettez une victime innocente dans une zone où il y a l'usage de la force, vous privilégiez le retrait plutôt que les risques et le dommage collatéral. Cela démontre à quel point l'impact de l'éducation doit revenir au centre des priorités. Ce mot n'a pas été dit ce matin. On ne pourra pas parler de légitimité sans parler de vérité et d'éducation, c'est un autre mot qui ne doit pas être un gros mot, que j'entends assez peu ou que je n'entends pas du tout. On dit souvent « mais que fait la police ? Que fait la justice ? Que fait l'école ? ». Globalement où est l'éducation dans ces sujets ?

Sur les sujets criminalité et délinquance de masse, vous l'aurez compris, un vrai sujet de répartition des charges va se poser dans les années à venir. La sécurité est l'affaire de tous, ce sont de grandes phrases. J'ai récemment participé à un plateau raisonnable sur ce qu'il se passe à Nantes aujourd'hui. J'ai entendu tous les acteurs interrogés à Nantes ; pas un n'a posé

la question de façon équilibrée, raisonnable sur la répartition des charges. On ne peut pas accepter qu'un Maire dise que la police municipale n'empêchera pas un viol comme on ne peut pas accepter qu'un Préfet de la République – et je ne pense pas qu'à Nantes, n'allez pas chercher ce que j'ai pu dire sur les uns ou les autres – dise que l'action de l'État est parfaite quand ce n'est pas le cas. On ne peut pas accepter qu'une ville se contente de dire que la sécurité est l'affaire de l'État et que la police municipale est là pour discuter avec les commerçants. On ne peut pas accepter ces discours quand on fait l'état d'une insécurité, si toutefois on est d'accord sur le diagnostic et sur le nombre de partenaires qui doivent se mettre ensemble pour faire en sorte que les choses s'améliorent. On ne peut pas non plus accepter un discours de la justice qui consisterait à dire que certains types de délits doivent finalement faire l'objet d'un traitement plus social que pénal. Il y a la loi, il y a la coproduction de sécurité, il y a l'attente des citoyens, et il y a la réalité et la réponse. Aujourd'hui, on voit bien que cette réponse doit être collective et que les endroits où ça tient encore à peu près, où c'est à peu près équilibré, sont les endroits où ce partenariat fonctionne. Fort heureusement, il y en a encore.

« On ne pourra pas parler de légitimité sans parler de vérité et d'éducation. »

2012-2022, c'est aussi la contestation sociale. Je l'appelle comme cela car il n'est pas question de remettre en cause la légitimité des mouvements, et c'est encore moins un policier qui doit le dire ou le penser. Ce n'est pas la question de savoir si les manifestations « mariage pour tous », « loi travail », « Gilets Jaunes », celle du 1er mai sont légitimes ou pas. Manifester est un droit, nous en avons aussi parlé lors du déjeuner. C'est même un droit constitutionnel. Il ne s'agit pas de contester les manifestations, on a le droit d'aller en manifestation, on a le droit de contester. Il a aussi été dit ce matin avec un terme presque prudent que la casse était le meilleur moyen de se faire entendre. Mais aujourd'hui, cela va plus loin que la casse. Malheureusement, certains sont convaincus qu'il faut aller au-delà de la casse, qu'il faut piller ou agresser et qu'il faut faire de l'image. Je vous disais que j'ai été chef d'une compagnie d'intervention ; des groupes étaient professionnalisés pour aller extraire les groupuscules avant qu'ils puissent commettre des exactions. Comment cela se passait-il il y a dix ans et de quelle manière cela a-t-il évolué ? Il est intéressant de le savoir car nous rentrons aussi dans une ère de communication. Il y a 10 ou 12 ans, les extrémistes et

les activistes se regroupaient en queue de cortège, se rassemblaient avec un fanion, se rassemblaient très rapidement, ils allaient très vite, ils enfilaient une cagoule, une casquette pour ne pas être identifiés, et refaisaient le trajet dans l'autre sens et cassaient tout.

C'était il y a dix ans, c'est très peu, dix ans, c'est une autre technique, un autre temps. Dix ans après, c'est le Black bloc, vous en avez entendu parler. C'est du visuel, c'est du cinéma. Ils se mettent tout en noir, en tête de manif, ils commencent dès le début, s'ils peuvent, pour faire un coup de force et s'en prennent aux bâtiments, aux biens, aux banques, aux policiers. Ils font de l'image, c'est extrêmement assumé. Il ne s'agit pas de dire qu'il y a parmi eux un activiste d'extrême gauche ou un activiste d'extrême droite, un petit bourgeois, un fils de bonne famille, un fils d'ouvrier. Il y a de tout dans le Black bloc. Il y a un goût à la violence, une violence décomplexée. J'ai eu face à moi, y compris en discussion, des profils de jeunes très bien, étudiants, grandes écoles qui, le samedi, se sont acheté une tenue complète sur internet avec des casques de protection, des masques à gaz perfectionnés que même les militaires ou les policiers n'ont pas. Et le samedi, ce n'est pas la PlayStation, c'est on va sur le terrain et on va s'en prendre aux policiers, aux banques, aux McDonald, à ce que vous voulez, on fait de l'image, on casse en groupe.

Cette réalité est une légitimité fragile ; nous en parlerons et je ne suis pas du tout bloqué sur le débat. Nous avons besoin de nous justifier entre le droit de manifester et celui d'empêcher ces exactions. Nous avons des pressions politiques et de la population qui diffèrent. Mon premier plateau télé était le 1er mai 2018 à la suite de la manifestation du 1er mai, je ne sais pas si vous vous en souvenez : le Black bloc avait intégralement ravagé le quartier du pont d'Austerlitz, intégralement ravagé. La polémique était « que fait la police ? La police n'a rien fait, c'est un scandale ! ». Nous sortions d'une période qui consistait à accepter et à choisir comme stratégie « on préfère la casse au détriment d'un bilan humain qui pourrait faire des blessés ou pire, des morts » puisqu'en France, on vit depuis maintenant 30 ans sur le syndrome Malik Oussekinine, ce jeune manifestant qui a été tué lors d'une manifestation par une action policière, parce qu'il faut dire les choses quand c'est le cas. Cette paralysie de l'usage de la force, parce que c'en est une, a justifié une doctrine de maintien de l'ordre qui est la suivante et qui va vous donner un éclairage sur l'épisode Gilets Jaunes : la doctrine de la mise à distance des foules et de ne pas aller au contact, mais de se servir des armes intermédiaires. Vous me voyez venir. Quelques années après, il y a l'épisode Gilets Jaunes qui est extrêmement déstabilisant pour les institutions, pour l'État, pour tout le monde d'ailleurs, parce que je crois que nous avons tous plus ou moins vu la télé à cette époque alors qu'il n'y avait que cela à l'image. Il y a eu trois phases ; je le sais d'autant mieux que j'étais sur les plateaux de façon très intense pour essayer d'expliquer les choses et de donner un éclairage. La phase où tout le monde a peur, ça dégénère et je ne parle pas du fond, je suis pas en train de donner un avis sur la pertinence de manifester, ce n'est pas le sujet. Dès le mois de novembre à Paris, des manifestations ont tout de suite dégénéré.

Le sujet est de dire « nous n'avons rien vu venir », en tout cas, pas assez en amont. En revanche, en tant que policier, j'ai tout de suite vu que les personnes qui venaient manifester n'étaient pas des profils de manifestants habituels. Certains n'avaient jamais manifesté, pour une grande majorité, sans aucun antécédent de police ou de justice. Pour une grande partie d'entre eux, il y avait plus qu'un mécontentement, une haine, une rancœur terrible, pas forcément contre la police, mais une rancœur à exprimer. Il y a eu trois samedis de manifestation très durs à Paris et dans d'autres villes : le 1er décembre qui est une catastrophe en termes d'image et de chaos. Les images sous l'Arc de Triomphe, que Jérôme Fourquet décrivait, aujourd'hui mon collègue qui travaille avec moi et qui est un flic solide, un rugbyman, a cru y laisser la vie, sous l'Arc de Triomphe. Ils ont été attaqués par un groupe de 400, 500 personnes. Ils ont reçu des pavés, ont été tabassés, roués de coups. Souvenez-vous, ce gendarme qui tombe par terre, un manifestant qui a à peu près le cerveau bien constitué a relevé le gendarme pour qu'il s'en sorte. S'il ne le relevait pas, il était mort, tout le monde lui tapait dedans.

J'ai aussi dit des choses qui n'ont pas beaucoup été dites. Je confirme ce qu'a souligné Jérôme Fourquet, il a dit, ce qui n'a pas été assez indiqué et ce qui ferait peut-être moins de clivages dans l'opinion publique : sous l'Arc de Triomphe, ce ne sont pas les gentils manifestants qui protègent la tombe du Soldat inconnu, qui sont autour de la tombe et qui chantent la Marseillaise. Cela s'appelle l'extrême-droite, il faut savoir dire les choses, j'ai dit que je dirais la vérité, et c'est d'autant plus l'extrême-droite qu'ils vont ensuite se réfugier sur l'avenue Foch, ils se replient, parce que dans les manifestations, les groupuscules d'extrême droite sont peu nombreux. Ils ont deux peurs lorsqu'ils circulent dans les manis : ils ont peur de l'extrême-gauche qui est plus nombreuse qu'eux et en général, ils prennent des raclées, et ils ont peur de la police et de la justice puisque c'est encore un des leviers qui fonctionnent chez eux. Dans les tribunaux, une fois devant la justice, il ne leur est pas fait de cadeau. L'extrême droite y a donc participé, les activistes ont participé à cette attaque. Ensuite, une grande partie de personnes hostiles sont finalement allées saccager l'Arc de Triomphe et vous connaissez la suite : il y a eu des agressions de policiers, des voitures de police incendiées, des armes automatiques volées dans les voitures de police avec des fusils d'assaut qui servent pour les attentats, des tentatives d'attaques sur des ministères, les grilles des Tuileries qui tombent, etc.

À 17 heures, le préfet de police a appelé le ministère de l'Intérieur et a dit « Monsieur le ministre, la situation n'est plus sous contrôle, je voudrais des instructions ». C'est juste pour que vous reteniez que ce jour-là n'était pas un jour comme les autres, ce n'était pas une manif comme les autres, et cela donnait l'éclairage pour la suite. La fin de la première phase, l'usage de la force, le rétablissement de l'ordre, quels que soient les moyens, nous en parlerons aussi, laisse la place dès le mois de janvier à une première polémique : les armes intermédiaires.

Les blessés, le LBD, des yeux crevés : la police doit-elle utiliser des armes intermédiaires ?

Vous verrez d'ailleurs qu'il existe un paradoxe dans l'usage des armes en France. Nous sommes sans arrêt sur des sujets de contestation de l'usage des armes intermédiaires, jamais sur les armes létales, c'est assez étonnant. Les grenades, les LBD, tout ce qui sert soi-disant à ne pas faire de mort et de blessés se retournent finalement contre ceux qui auraient la bonne volonté de faire en sorte qu'il y ait le moins de blessés et le moins de dégâts possible. Cette deuxième phase polémique sur les armes intermédiaires enclenche naturellement la suivante, celle de la violence. Je mets des guillemets tout de suite parce que je ne fais pas mienne la phrase que je vais citer : « les violences policières » qui est une rhétorique politique. J'accepte parfaitement le débat sur les violences illégitimes, mais les violences policières viennent exactement en contradiction avec Max Weber



«Il ne s'agit pas de dire que la police est illégitime à utiliser la violence, mais de dénoncer quand elle commet des violences illégitimes.»

et ce que Jérôme Fourquet a présenté. Il ne s'agit pas de dire que la police est illégitime à utiliser la violence, mais de dénoncer quand elle commet des violences illégitimes, ce qui peut arriver et je l'ai dit : des erreurs peuvent être commises comme dans toutes professions. Je remarque juste qu'on a moins tendance à parler de bavures par exemple pour un médecin, ou pour d'autres métiers, alors que pour la police, c'est souvent assez excessif et assez critique.

Deux, trois autres crises posent la question de la légitimité, dont la crise migratoire. Je ne ferai pas de tabou là-dessus. C'est un sujet, ce ne devrait pas être un sujet politique, mais cela en devient un. Ce ne devrait pas être un tabou, mais la vérité. Sur un plateau récent à Nantes, j'ai pris soin de me renseigner avec mes collègues, de faire une étude locale. Je prends cet exemple de réalité à Nantes, mais il y a des réalités similaires dans d'autres villes : un quartier de Lyon dont on a beaucoup parlé ces derniers temps. Ainsi, 60 % de la délinquance sur la voie publique à Nantes, c'est-à-dire les délits de type vols à l'arraché, vols violences, agressions sexuelles, cambriolages, infractions de voie publique, sont commis par des personnes étant migrantes avec soit un statut de réfugié, soit en situation irrégulière.

Quel est le sujet sur la crise migratoire ? Ce n'est pas de dire que les migrants sont les causes de la délinquance, ou que la délinquance est du fait des migrants. Il s'agit de dire les choses où elles se passent et quels sont les leviers pour les régler. Quel est le sujet à Nantes comme ailleurs ? La police n'a pas tous les leviers ; elle a le levier de faire cesser les infractions, d'interpeller, de présenter à la justice, de présenter à l'autorité administrative pour les sujets de reconduite. Quand vous n'avez pas le levier judiciaire ou que vous n'avez pas le levier administratif, c'est normal, c'est aussi la séparation des pouvoirs et on en a parlé ce matin, si vous interpellez des personnes qui sont multirécidivantes et c'est sans jugement de valeur, c'est basé sur des faits... Je vais vous en donner deux. Depuis le 1er janvier dernier, vous comptez 170 cambriolages commis à Nantes et seulement 15 mises sous écrou. Vous constatez numériquement combien ne sont pas écroués, je ne suis pas un fanatique de l'incarcération à tout prix, mais cela nous donne quand même un éclairage, et quand vous comptez les reconduites aux frontières, responsabilité de l'État, du préfet, de la puissance publique, sur les 400 procédures initiées à Nantes, moins de dix ont pu faire l'objet d'une reconduite. Je parle de personnes en situation irrégulière et qui commettent des délits. Il faut tenir compte de ces deux réalités pour comprendre où sont les incapacités, où sont les leviers d'amélioration, où sont les voies de sortie si toutefois il devait y avoir des voies de sortie de crise.

J'évoquerais en deux mots la crise sanitaire qui fut un moment assez compliqué pour la Police nationale. Pourquoi ? Parce que quand une population est confinée, nous l'avons dit ce matin, j'ai trouvé que c'était aussi assez poliment dit, la réalité est que la sensibilité de certains quartiers fait que nous sommes moins intervenus. Les Français qui sont astreints à domicile, qui savent que dans certains quartiers, il y a des barbecues en pleine rue et qu'on peut faire la fête... Je vais prendre un autre exemple que je connais très bien : quand vous êtes sur une plage et que vous êtes contrôlé par un drone et que le gendarme vient vous donner deux fois 135 euros le soir et vous dit « vous étiez sur la plage », en termes de sentiment d'injustice, je pense qu'on a des choses à réfléchir de cet ordre, même si encore une fois, c'étaient des décisions politiques ainsi que cela a été dit ce matin. Il faut aussi savoir les regarder en face.

Qu'ai-je essayé de faire sur la première partie ? D'expliquer en quoi nous pouvions être collectivement d'accord, même si je ne suis pas forcément là pour vous convaincre, vous l'êtes peut-être. Je rappelle d'ailleurs que le sondage qui a été décrit ce matin et qui doit nous donner un peu confiance est que l'institution de police est souvent montrée du doigt, décriée mais il y a toujours des sondages assez favorables, et cela se situe entre 65 et 70, 70 et 75 %. Pour autant, une question de légitimité se pose. La crise de l'autorité, Jérôme Fourquet en a très bien parlé ce matin. La police est en plein dedans, évidemment, et je vous l'ai dit tout à l'heure, les sujets d'éducation nous arrivent en pleine figure pour être un peu trivial. Quand un jeune délinquant dans un bureau de police est sorti de l'école, fait le guet sur un plan de stup, gagne 100 euros par jour, que son kebab lui est livré, qu'il a l'impression d'appartenir à un clan, que vous l'interpellez et que vous essayez de le faire parler, de lui faire dire la vérité, évidemment, nous avons des difficultés avec des jeunes de cet âge, 15 ans, 16 ans, qui sont déjà sur le mauvais chemin.

«Nous sommes encore plus loin que la crise de l'autorité.»

S'ils ne sont pas punis, s'ils ne sont pas écartés de ce réseau criminel et s'il n'y a pas les autres leviers, encore une fois qui ne sont pas uniquement ceux de la police, vous fabriquez de petits délinquants qui deviennent de gros délinquants, qui deviennent des criminels. Certains vont dans le bon chemin, la vie peut donner de bonnes orientations. D'autres restent sur le mauvais chemin parce que quand vous gagnez autant d'argent facilement, si jeune, vous n'allez pas forcément chercher le chemin du gain légal et de l'intégration par l'emploi.

La crise de l'autorité n'est plus le bon terme, c'est très grave et va au-delà de l'autorité. C'est l'anecdote d'Alain Bauer qui, sur un plateau télé dit à un élu « monsieur, je comprends très bien, vous m'expliquez quelque chose, la police incarne l'autorité, elle oppresse, les jeunes se sentent contrôlés, ce contrôle d'identité permanent, admettons, très bien. Mais expliquez-nous pourquoi ils s'en prennent aux pompiers qui n'incarnent pas la force, qui viennent rendre service, qui viennent éteindre le feu, qui viennent sauver ? ». Il n'y a plus eu de réponse sur le plateau. Depuis 25 ans sur le terrain, mes missions du 13 juillet, du 14 juillet et du 31 décembre, ce que l'on appelle les soirées festives, celles au sens propre où vous, où moi, on a peut-être l'idée de boire une coupe, d'aller voir des amis ou de faire la fête, dans certains quartiers, les soirées festives sont des soirées d'exaction. Depuis 25 ans, j'ai passé toutes mes permanences sur le terrain lors de ces soirées à escorter les pompiers. C'est cela, la réalité. Aujourd'hui, on a l'air de s'étonner que les pompiers sont agressés ; nous sommes au-delà de la phase des pompiers. Aujourd'hui, ce sont des prestataires de services, des personnes qui soignent, des conducteurs de bus, de trains. Nous sommes encore plus loin que la crise de l'autorité.

Tant qu'il n'y aura pas une parole publique qui sera à la fois celle du raisonnable et de la vérité qui consistera à dénoncer les violences quand elles seront illégitimes, tout comme je peux le faire quand l'institution en est l'auteur par l'intermédiaire de la dérive de certains de ses membres, et non pas de façon systémique, tant qu'on ne sera pas capable de dire que, quand une manifestation a dégénéré, les responsables sont ceux qui ont usé de la violence, qui ont cassé, qui ont brûlé, il n'y a jamais d'usage de la force dans une manifestation par la police quand elle se passe bien. J'ai géré des centaines de manifestations comme commissaire ; j'ai même fait la bise à des personnes qui m'ont demandé de faire une photo, je n'étais pas connu, je n'allais pas à la télé à l'époque. Il y a des personnes sympathiques dans les manifestations, il y a mes parents, il y a les vôtres, il y a nos enfants, des manifestations

se passent bien. Tout le monde rentre dans le métro, vous ne voyez pas l'ombre d'un képi. Une manifestation où il y a l'usage de la force est toujours lorsqu'il y a des groupuscules, ce ne sont pas toutes les manifestations, ce ne sont pas tous les manifestants. C'est quand elle commence à dégénérer qu'il y a un risque pour les bâtiments publics, pour la sécurité, pour les biens, pour les personnes, etc.

Il y a ensuite un sujet de communication pour la légitimité ; je pense que nous ne serons, nous Police nationale, jamais à armes égales. Il existe aujourd'hui une ribambelle de chaînes d'informations, je les connais d'autant mieux que je suis à peu près allé dans toutes ces chaînes. Il y a encore plus de radios, surtout les réseaux sociaux, Twitter, je ne sais pas si vous connaissez Twitter : c'est magnifique pour faire une revue de presse en cinq minutes, mais c'est épouvantable quand vous regardez un peu dans le détail. Je me félicite chaque jour de ne pas avoir créé un compte personnel sur Twitter. Rien que de lire certains commentaires après être passé dans un média, je vais voler la phrase à celui qui l'a dite, mais il ne m'en voudra pas : c'est un influenceur qui a la même audience qu'un prix Nobel. C'est le gars ou la fille au fond du comptoir qui buvait une bière qui aujourd'hui, pense que son avis sur Twitter va l'emporter sur un autre. C'est la crise sanitaire qui fait que la parole scientifique est complètement disloquée, ce sont des personnes qui parlent de sujets dont ils ne connaissent rien. C'est une course que nous ne pourrions pas prendre à notre compte, Police nationale, pour plusieurs raisons : d'abord parce que quand ça va très vite, ça monte très fort et qu'une institution régalienne n'a pas la capacité de répondre si vite. Ceux qui essaient se mettent parfois les pieds dans le tapis.

Je ne vais pas montrer du doigt qui que ce soit, mais il existe quelques exemples récents, le plus effarant c'est sans doute en rapidité de réponse, trop rapide, celle du stade de France, les Anglais. C'est un exemple d'erreur de communication, ça va trop vite, leurs auteurs doivent toutefois l'assumer ou en tirer les conséquences. Je vais vous en raconter une autre qui me tient à cœur, celle de la place de la République à Paris, il y a deux ans, l'installation d'un campement illégal et un ordre

«La justice est lente en France, c'est un regret, mais cette lenteur crée la suspicion.»



d'évacuation. La police est envoyée sur place, l'évacuation ne se passe pas très bien, c'est très fréquent. Des ordres sont donnés sur les ondes d'empêcher les manifestants d'aller à tels endroits. Après, il y a dix secondes d'images sur les réseaux sociaux où un policier fait un croche-patte. Je ne sais pas si vous vous souvenez de ce croche-patte, croche-patte à la République. Les dix secondes, le croche-patte, je fais partie de ceux qui trouvent ça nul. Geste nul ; le flic est là, un mec court vers lui, mais pas de façon hostile, il fait un croche-patte, pas terrible. Nous sommes allés voir un cabinet d'avocats, cette affaire a pris en effet des proportions tellement énormes que le policier était menacé de révocation pour un croche-patte. Ce cabinet d'avocats qui est un groupe spécialisé dans la détection des images sur les réseaux sociaux, des geeks comme on dit, a trouvé les images des secondes d'avant, des images plus larges où on voit que finalement, il y a 250 individus plutôt déterminés, qu'il y a des ordres sur les ondes. Ils ont aussi réussi à choper quelques infos qui donnent impérativement la consigne de ne pas les laisser passer dans la rue et dans leur dos parce que ils allaient à la mairie de Paris, pour être franc avec vous. Les policiers qui sont sur place pendant plusieurs minutes demandent du renfort, du renfort, ils sont 12 et ils disent « on ne tiendra pas la rue, vous nous demandez de bloquer la rue, mais on ne tiendra pas la rue ». À un moment, ce qu'il s'est passé est arrivé, ils n'ont pas eu de renfort, ils avaient ordre de ne pas mettre les casques pour ne pas faire hostiles, et les autres en face ont compris qu'il y avait un point faible, ils étaient 300 et se sont mis à courir partout et il y a eu un mauvais geste, un croche-patte, parce que c'est toujours celui-ci qui ne passera pas. Je ne dis pas que c'est bien, mais ça ne vaut pas une révocation et cela montre à quel point la vitesse des images, la vitesse de réaction et même la seconde qui fait qu'on fait ce geste-là administrativement et pénalement, il n'y a finalement rien au bout.

Enfin, il y a le débat sur les violences illégitimes, et j'ai dit que je n'en ferai pas un tabou. Que vous dire ? Ce débat sur les violences illégitimes, qui existent, j'avais dit à Christophe Castaner en pleine polémique sur l'usage de la force par la police, sur les armes intermédiaires qu'il y avait deux erreurs majeures politiques, deux non-décisions : un policier, et je ne lui veux pas de mal, qui avait frappé un manifestant contre un mur, à Toulon, qui n'était plus en situation de manifester. C'était un jeune homme, il lui mettait des coups contre un mur. Nous avons ensuite eu toute une série d'images, à sa décharge pour le coup, où on le voyait se faire secouer en manif sauf que le temps de la réponse et l'usage de la force n'était plus du tout celui du danger, il se défoulait, il se vengeait sur un jeune. Il y avait d'autres images, à Bordeaux, vous vous en souvenez peut-être, où des policiers avaient tiré dans le dos avec un LBD sur un groupe de manifestants. Il n'y a même pas besoin de chercher : quand on tire dans le dos avec un LBD, on n'est pas dans le protocole d'emploi de l'arme, on n'est pas en légitime défense. Il faut vite sanctionner. Pourquoi faut-il vite sanctionner quand on peut le faire ? Pour annoncer qu'il faut sanctionner vite, écarter les personnes des services, parce que le temps judiciaire lui-même n'est pas rapide et c'est aussi une autre difficulté de l'institution police. Il est aussi lent pour vous, citoyens, qu'il est lent pour les policiers qui sont auteurs et l'est d'autant plus quand la justice est saturée d'enquêtes, de plaintes ou de dossiers, elle n'est pas pour autant multipliée d'enquêteurs, ou de parquetiers, de greffiers pour faire les dossiers. La justice est lente en France, c'est un regret, mais cette lenteur crée la suspicion. Elle crée un sentiment « ils sont protégés, il ne se passe rien ». Aucune décision n'est prise.

Sur ce sujet de violences illégitimes, dans certains partis politiques, pas chez tout le monde, on est passé à une phase de « la police tue ». Je vous laisse à vos sentiments. J'en reviens au fait que la population est dans sa grande majorité derrière sa police, j'en viens plutôt sur le sujet de la vérité. Ce n'est pas la vérité, c'est une vérité politique quand on a des convictions et qu'on est idéologue, mais ce n'est pas une vérité. C'est même très dangereux. Ce qui pose aujourd'hui la légitimité d'une institution comme celle de la Police nationale est qu'elle ne supporte plus sa légitimité, au-delà des textes qui assoient son autorité, que cette dislocation de la parole publique des événements, des menaces qui sont de diverses formes et d'une parole publique qui se morcelle autant d'ailleurs que les opinions et les clivages se font, ce qui est également du domaine de Jérôme Fourquet, je crois que cette question essentielle posera les questions de demain sur la légitimité de la Police nationale.

Je n'ai sans doute pas parlé de façon aussi construite que je le souhaitais, mais j'essaie de parler en vérité. Je vous remercie de votre attention.

Paul SATIS : Merci de votre intervention. Nous allons maintenant accueillir Réjane Sénac, politologue, directrice de recherche SNCNRS au Cevipof, le centre de recherche de la vie politique française à Sciences Po à Paris, où d'ailleurs Réjane Sénac enseigne, ancienne présidente de la commission parité du conseil égalité femmes-hommes qui était son domaine de recherche et d'études. Vous vous intéressez beaucoup aux mobilisations contemporaines, ce dont nous allons parler, que ce soient les mouvements comme #MeToo, que ce soient les Gilets Jaunes qui sont un peu en filigrane de ces journées depuis leur ouverture, ou que ce soient les mouvements de défense du climat. Pour résumer, les mouvements qui fédèrent ce que leurs participants considèrent comme des injustices.

Que disent ces mobilisations ? Que peuvent-elles changer ? Vous avez mené une vaste enquête auprès de 130 associations activistes, vous les avez beaucoup écoutées, vous en avez fait la synthèse. Vous en avez fait un livre *Radicales et fluides : les mobilisations contemporaines*. Vous allez justement nous présenter les enseignements que vous avez tirés.

Conférence

La Police Nationale : rempart face aux crises et la criminalité ou exutoire des contestations et remise en question sur sa nécessaire légitimité ?

David LE BARS

Secrétaire général du Syndicat des Commissaires
de la Police Nationale





CONFÉRENCE : «Les mobilisations contemporaines contre les injustices : entre défiances et nouvelles légitimités»

Réjane SÉNAC est directrice de Recherche CNRS au Centre de Recherche Politique de Science Po - CEVIPOF

Réjane SÉNAC : Tout d'abord, merci de l'invitation. C'est toujours intéressant et assez rare, d'ailleurs d'avoir des regards et des analyses avec des points de vue assez différents, des terrains très différents sur un même sujet. J'étais déjà venue sur le questionnement sur la fraternité, en sachant que vous faites preuve de pas mal d'ouverture, car mes recherches portaient sur les non-frères, c'est-à-dire comment historiquement le contrat social français a exclu une partie non négligeable de la population, de la citoyenneté active, en particulier les femmes qui, comme vous le savez, n'ont eu le droit de vote qu'après

la Seconde Guerre mondiale, n'ont eu le droit de choisir leur profession, leur lieu de résidence et d'être reconnues comme des citoyennes à part entière qu'à la deuxième moitié du XXe siècle.

Moi aussi, je suis fonctionnaire du ministère de la Recherche. Comme David Le Bars, je considère que l'application des droits et des droits fondamentaux est centrale et qu'en tant que fonctionnaire, nous participons à l'application de ces droits. Je passe un moment qui n'est pas facile car il y a une polysémie des termes, il y a aussi pas mal de glissements parfois entre la radicalisation et la radicalité. Nous allons entrer dans un autre univers qui est celui de la recherche et du fait que j'ai voulu éclairer quelque chose qui, d'après moi, était trop peu analysé : il y a pas mal d'éléments sur le rapport à la défiance. Vous avez eu une présentation ce matin sur une analyse quantitative de la défiance, en particulier vis-à-vis des corps intermédiaires, vis-à-vis des élus, des syndicats, des partis politiques, des médias beaucoup, quantitativement, en effet, moins de l'armée, de la police et de la gendarmerie nationale en particulier, voire de la justice.

J'étais intéressée par le fait de voir en quoi la montée en puissance des mobilisations qui dénonçaient des inégalités, des injustices disaient à la fois du contre, mais disaient aussi du pour. J'étais intéressée de voir en quoi c'était vraiment l'expression de défiance, mais aussi l'expression d'une nouvelle forme de légitimité ou d'un horizon qui est considéré comme légitime. On peut considérer qu'à partir des années 2010, en écho au Printemps arabe, une forme de réappropriation de la démocratie et du politique apparaît, à la fois physique que l'on peut voir avec les Nuits debout en France, par exemple, les Gilets Jaunes qui prennent aussi de l'espace, Extinction Rébellion ; en ce qui concerne les féministes des collages dans la rue contre les féminicides, pour dénoncer les violences faites aux femmes qui vont jusqu'aux féminicides, jusqu'aux meurtres. Nous savons qu'une femme meurt sous les coups de son compagnon ou de son ex-compagnon à peu près tous les deux jours en France, encore aujourd'hui. Il y a donc cette idée de se réapproprier soit physiquement, soit virtuellement à travers des hashtags comme MeToo, Black Lives Matter, on veut respirer, de se réapproprier l'espace, de dire une forme de dénonciation et de faire advenir de nouveaux sujets. Ces points ont été analysés comme l'expression de colère, donc plutôt d'une émotion négative, comme le fait de partager un sentiment d'injustice. Ces communautés de personnes qui se retrouvent soit sous un hashtag, soit sur une place, soit sur un rond-point ne sont pas des communautés a priori sur un partage politique comme ce peut être le cas dans un syndicat, dans une association ou dans un parti politique, mais plus sur un partage d'un vécu commun d'une dénonciation commune, sur un sentiment d'injustice et sur le fait qu'il y a pour eux une trahison d'une promesse républicaine, de porter l'intérêt général, d'appliquer le principe d'égalité pour toutes et pour tous sans discrimination. Il y a vraiment cette idée que c'est aussi en lien avec un idéal républicain avec une forme de mouvement de réappropriation.

C'est souvent interprété comme quelque chose qui est de l'ordre de la révolte plutôt que de la révolution, avec cette idée que nous sommes dans quelque chose qui est segmenté, où chacun, les féministes d'un côté, les antiracistes de l'autre, les écologistes, ceux qui luttent plutôt contre la pauvreté ou pour la justice sociale, qui seraient un peu plus dans la défense de ses propres intérêts. Ce qui m'intéressait était de voir en quoi il y avait du contre, une dénonciation contre les inégalités, contre la pauvreté, contre les injustices, mais aussi du pour. La quatrième marche pour rendre justice à Adama Traoré en juillet 2020 a été coorganisée entre Génération Adama, mais aussi Alternatiba qui est un groupe non violent autour des revendications écologiques, ce qui est intéressant. À travers le hashtag « on veut respirer », on voit bien aussi une dénonciation des violences policières, mais aussi une dénonciation d'un dérèglement climatique causé par un rapport sans limite à la croissance.

Le point de départ visait à savoir ce qu'il y avait de positif au sens d'un horizon positif à ces mobilisations et en quoi on pouvait parler ou pas de convergence des luttes. Différents travaux universitaires existent, je n'aurais pas le temps de beaucoup les développer, mais prendrai l'exemple d'un manifeste « Féminisme pour les 99 % » publié par des universitaires américaines. L'idée est de dire que quand on est féministe, quand on dénonce les inégalités femmes-hommes et qu'on porte l'égalité femmes-hommes, on ne peut pas ne pas se poser la question des autres formes d'inégalités, en particulier des discriminations raciales, des inégalités économiques. Comment pouvons-nous penser les inégalités ensemble ?

Ces mobilisations sont plutôt pensées du côté de ce que nous pourrions appeler une dépolitisation, c'est-à-dire qu'on a tendance à se dire que c'est parce qu'on n'a plus confiance dans la démocratie représentative, qu'il y a plus d'abstentions, qu'il y a plus de votes pour l'extrême-droite qu'on est dans un type de réappropriation de la démocratie hors des murs de la démocratie représentative, par le fait de prendre l'espace, d'aller à l'extérieur manifester, mais aussi de se mettre avec des slogans sur un rond-point, sur une place, d'occuper la place de la République, de mettre des slogans dans les rues, quelque chose qui est de l'ordre de la sortie de la démocratie représentative.

C'est aussi l'idée que l'on sait faire la place aux émotions plutôt qu'à la raison, qu'à l'énonciation claire de revendications politiques. Nous sommes plutôt du côté de la colère que de la revendication politique classique.

Il y a aussi l'idée que l'on est dans une forme de dépolitisation parce qu'on est dans une forme de division, voire d'individualisation des intérêts. On va même jusqu'à dénoncer ces mobilisations en disant qu'elles remettent en cause l'universalisme républicain, l'intérêt général.

« Voir en quoi la montée en puissance des mobilisations qui dénonçaient des inégalités, des injustices disaient à la fois du contre, mais disaient aussi du pour. »



Ce qui m'intéresse est de voir en quoi ces mobilisations sont politiques et ce qu'elles disent de politique. J'avais une hypothèse qui a été pas mal bousculée par mon terrain qui n'était que le point de confluence. Ce qui faisait commun dans toutes ces mobilisations était l'adhésion au principe d'égalité. Si on trouve qu'il est injuste à compétences égales que les femmes gagnent en moyenne 10 % de moins que les hommes, puisque ce sont 25 % de moins mais en comptant les temps partiels, si on regarde vraiment à travail et à compétences égales, on est autour de 10 %. Pourquoi trouve-t-on cela injuste ? Parce qu'on considère qu'elles devraient être traitées de la même manière, qu'il n'y a aucune raison légitime autre que le sexisme qu'elles soient discriminées, en particulier en termes de rémunération.

Sur un CV, des personnes mettent des éléments liés à leur religion, ce qui a été vérifié par l'institut Montaigne qui est un regroupement d'entreprises qui a fait des tests en envoi de CV et a uniquement changé les signaux dans la rubrique « intérêts ». Des éléments permettant de savoir si le candidat est sans religion ou plutôt catholique, juif ou musulman ont ainsi été mis. Les noms et prénoms ont été également échangés. On voit que ceux qui ont des signaux comme quoi ils sont musulmans doivent envoyer quatre fois plus de CV que ceux qui ont des signaux comme quoi ils sont catholiques. C'est la plus grande discrimination. Différentes enquêtes prouvent ces discriminations, et pas uniquement cette enquête. Elles sont remises en cause et dénoncées au nom du principe d'égalité et de son application républicaine. Mon hypothèse est que c'était ce qui faisait point commun.

J'ai effectué mon enquête entre juin 2019 et août 2020 auprès de 130 responsables d'associations et activistes, féministes, antiracistes, écologistes, de lutte contre la pauvreté et antisépécistes. Je vous dirai pourquoi j'ai mis les antisépécistes. Vous devez connaître en particulier une des associations que j'ai interviewées, L214. J'ai interviewé une des cofondatrices Brigitte Gothière qui, en particulier par les vidéos qu'ils ont prises, illégalement la plupart du temps, font de la désobéissance civile dans les abattoirs, montrent le non-respect des règles qui normalement veillent à ne pas faire souffrir ou le moins possible les animaux.

Parmi ces entretiens, j'avais à la fois la présidente ATD Quart Monde, qui est devenue la défenseuse des droits, Claire Hédon, le président de la Ligue des droits de l'homme, mais j'ai aussi un habitant de ZAD, deux Gilets Jaunes, les présidentes du planning familial, le président de SOS Racisme, du MRAP. L'échantillon est ce que l'on appelle scientifiquement significatif, je ne suis pas sûr du quantitatif, ce ne peut donc pas être représentatif, le plus diversifié possible. C'est ce que l'on appelle la théorie frottée : j'ai un questionnement théorique et ensuite, je fais du terrain. J'ai fait retranscrire ces entretiens grâce à des étudiants qui n'avaient malheureusement pas pu partir cette année-là, parce qu'à Sciences Po, en troisième année, ils partent à l'étranger. Nous étions pendant le confinement, ils ont donc fait un stage d'initiation à la recherche et ils m'ont aidé à retranscrire les 130 entretiens. Je les remercie grandement pour tout cela. J'avais des thèmes clés qui m'ont permis de comparer les différents résultats.

Ce qui m'intéresse est de voir de quelle manière cela interroge le rapport à cette logique d'application du principe d'égalité.

Un petit point : j'ai fait une partie des entretiens en amont de la pandémie de la Covid-19 et une autre partie pendant le confinement où j'ai fait des entretiens par téléphone. Il est très intéressant de l'avoir fait à ce moment-là. Quand j'ai commencé les entretiens, on parlait déjà de croisement entre les urgences sociales et les urgences écologiques. Vous vous souvenez des slogans, qui continuent d'ailleurs « fin du mois, fin du monde » et comment on est dans une logique où le dérèglement climatique en particulier, les difficultés liées à la crise écologique impactent plus ceux qui sont déjà en difficultés sociales et financières, et comment on ne peut pas penser l'un sans l'autre. C'était quelque chose déjà fort. À la suite de la pandémie, j'ai vu émerger cette nécessité de se rendre compte qu'on ne pouvait plus



« le rêve d'émancipation collective » éclaté en une multiplicité dispersée de désirs » de « moments » d'injustice, de misère, de corruption, d'arbitraire, de ségrégation, de répression, etc. - tout au plus le moins possible, mais jamais l'impossible d'un horizon collectif » (Francis Wolf, 2018, 16-17)

- Les mobilisations contemporaines sont-elles des révoltes qui se distinguent des utopies révolutionnaires passées en se rebellant contre quelque chose, et non en se mobilisant pour quelque chose (Francis Wolf, 2018) ?
- 4^{ème} marche pour rendre justice à Adama Traoré le 18 juillet 2020: coorganisée avec Alternatiba, la Génération Adama et la Génération Climat: #OùVeutRespirer

Relayée par des mouvements militants, telles que l'organisation altermondialiste Attac ou l'Union syndicale Solidaires, cet appel incarne-t-il un retour de l'utopie vers un commun soutenable à construire dans des coalitions, des alliances au-delà du spécifique ?

«Mon hypothèse était que le principe d'égalité était ce qui faisait commun en termes de légitimité»

penser notre bien-être individuel sans penser plus largement une société qui soit une société soutenable, une société juste pour toutes et pour tous et que cela allait même au-delà des individus eux-mêmes et des humains et qu'on devait prendre soin plus largement de notre environnement, de ce que l'on appelle la nature, de comment on contribue au dérèglement climatique, malgré nous, avec nous, en achetant des choses qui pouvaient apparaître bon marché, mais qui en réalité reposaient sur un rapport Nord-Sud complètement inégalitaire et totalement antiécologique. Toutes ces questions étaient plus fortement portées et quand j'interviewais le directeur général de Greenpeace France ou la présidente d'Emmaüs pendant le confinement, ils travaillaient ensemble pour essayer de voir comment porter localement, mais aussi de manière plus concertée, des modes d'organisation permettant de penser une vie souhaitable pour toutes et pour tous.

Mon hypothèse était que le principe d'égalité était ce qui faisait commun en termes de légitimité justement, pour toutes celles et ceux qui se rebellaient contre les injustices. C'est là qu'on se dit qu'on fait de la recherche et qu'on n'est pas dans une logique de démonstration d'un postulat ; mon terrain m'a beaucoup bousculée. En fait, il s'agissait de ce qu'on appelle un entretien semi-directif : une première question est posée et ensuite, on fait rebondir toutes les personnes interviewées sur des thèmes clés pour faire des croisements, pour comparer ce que la présidente d'ATD Quart Monde de l'époque m'avait répondu, Claire Hédon, défenseuse des droits aujourd'hui, et un habitant de ZAD où Brigitte Gothière de L214.

La première question que je leur posais était de savoir quel rôle avait eu le principe d'égalité dans leur engagement. La plupart me disaient que ce n'était pas l'égalité qui avait été centrale pour eux, mais la dénonciation des inégalités et des injustices. Leur mobilisation, leur engagement était d'abord associé au fait de résister, de se battre contre des injustices, avec une vision assez défiante vis-à-vis de ce principe d'égalité, qui était perçu plutôt comme quelque chose qui empêchait de faire débat et de discuter des discriminations ou des injustices. Ils préfèrent utiliser les termes de « justice », de « dignité », de « équité ». Nous pourrions en rediscuter, mais je trouve que c'est intéressant et significatif, en sachant que le principe d'égalité et sa réhabilitation étaient portés comme une volonté de cohérence de la République Française. Je peux citer la juriste, ancienne présidente du groupe d'information et de soutien des immigrés, le Gisti, Danièle Lochak, ou Mohamed Mechmache de « Pas sans nous », « AC le feu », ou encore Alice Coffin que vous connaissez peut-être, une militante

pour les droits LGBT aujourd'hui conseillère de Paris à Europe Écologie-Les Verts qui expliquait que l'ouverture du mariage civil à deux personnes du même sexe avait été faite au nom de l'égalité, en disant « nous voulons l'égalité, puisqu'il est discriminatoire, pour des raisons d'orientation sexuelle, que les personnes homosexuelles n'aient pas accès aux mêmes droits que les couples hétérosexuels » puisque le Pacs n'ouvre pas les mêmes droits que le mariage, par exemple sur les pensions de réversion ou d'autres sujets.

Vraiment cette idée de faire respecter le principe d'égalité dans son application pour toutes et pour tous. Rokhaya Diallo, que vous devez connaître, qui est d'ailleurs par certaines et certains taxée d'antirépublicanisme, que j'interviewe, qui est en particulier engagée dans l'antiracisme, dit que pour elle, l'égalité est structurante et que c'est un point commun entre ses différents engagements : féministe, antiraciste en particulier.

Gustave Massiah qui a un rôle en particulier chez Attac, dans l'altermondialisme, considère que ce principe d'égalité est central pour déconstruire les dominations, les inégalités, les injustices, à la fois d'un point de vue individuel mais aussi structurel.

Les antispécistes utilisent aussi beaucoup ce terme d'égalité. On les caricature souvent en disant « ils veulent que les poules aient le droit de vote », c'est ridicule parce que c'est ne pas du tout comprendre leurs revendications et c'est surtout les discréditer de manière assez facile à bons frais. L'antispécisme est une inégalité de considération des intérêts, c'est dire qu'il n'est pas légitime que l'espèce humaine s'accorde des droits exorbitants de vie et de mort sur les autres espèces, et en particulier sur les individus sentients. Les individus sentients sont des animaux non humains qui expérimentent le plaisir, mais aussi la souffrance. Ils s'appellent « L214 » puisque c'est un article du Code rural où il est dit que normalement, si le droit était respecté, il faut justement respecter les intérêts des différentes espèces animales. C'est donc à ce titre qu'on peut condamner un certain nombre de comportements. Il y a vraiment cette idée d'élargir la zone de considération pas seulement aux humains, quels que soient leur couleur de peau, leur sexe, leur origine sociale, mais aussi aux individus sentients, en tout cas dans le traitement qui soit respectueux de leur non-souffrance.

Je vous ai dit que ce qui m'intéressait était de voir en quoi c'était à la fois une dénonciation de la politique telle qu'était faite, en particulier d'une démocratie représentative qui est considérée comme ne représentant les intérêts que d'une minorité, d'une élite économique, politique, mais c'est aussi la défense d'une certaine conception de ce qu'est de faire politique, de faire commun. On m'a beaucoup cité une phrase d'une aborigène d'Australie, Lisa Watson, qui dit et c'est plutôt l'idée d'arriver à travailler ensemble vers une société plus juste pour toutes et pour tous : « Si tu es venu pour m'aider, tu perds ton temps, mais si tu es venu parce que tu penses que ta libération est liée à la mienne, alors travaillons ensemble ».

C'était une réponse à ma question sur la convergence des luttes. La convergence des luttes est plutôt une expression portée par les partis de gauche. Les syndicats et les associations ou les activistes que j'interviewe me disent « nous, on se méfie de la convergence des luttes parce qu'on est au XXIe siècle, on a vu ce qu'il s'est passé au XXe siècle, en particulier avec le totalitarisme et on ne veut pas s'enfermer dans l'idée qu'il faudrait qu'on soit tous d'accord et qu'il y ait une lutte prioritaire, c'était la lutte des classes en l'occurrence au XXe siècle.

On est d'accord pour s'accorder sur « on me parle de convergence d'agenda ou d'alliance ou de synergie ». Par exemple Priscillia Ludosky des Gilets Jaunes me dit « on s'est retrouvé devant les locaux d'Amazon, gilets jaunes, gilets noirs et gilets verts, on ne s'était pas donné rendez-vous » mais comme Amazon, dans ce qu'ils représentent dans le capitalisme échevelé, est perçu comme un ennemi commun, aussi bien pour les questions de justice sociale que pour les questions de racisme ou que pour l'écologie, on s'est retrouvé et on se bat tous contre ce même symbole de capitalisme sans limite.

On me parle beaucoup d'interdépendance des dominations, que le système capitaliste tel qu'il a été pensé et tel qu'il a été mis en place est un système qui repose sur l'exploitation de certains groupes d'individus, mais aussi de l'environnement, la destruction de l'environnement. Il s'agit aussi de réfléchir à la façon de travailler à une interdépendance des émancipations. Un point commun entre les personnes que j'ai interviewées et c'est vraiment l'idée que très longtemps – et c'est pour cette raison qu'il existe une défiance aussi grande vis-à-vis des corps intermédiaires, de la démocratie représentative –, ceux qui subissaient les inégalités, les injustices, n'ont pas eu la parole. Cette confiscation de parole est dénoncée et on parle beaucoup de premiers concernés : donner la parole à ceux qui sont en position de vivre ces injustices. On le voit, par exemple, avec le hashtag « MeToo ». On a beaucoup critiqué ce hashtag en disant que c'était de l'intime, que ce n'était pas du politique et que ce que la justice devrait porter était détourné. Je pense au contraire que c'est de l'éminemment politique puisque c'est le fait de se dire que c'est parce que je suis perçue comme femme dans l'espace public ou dans ma vie privée, parce que je suis une femme, que je subis des violences. Ce n'est pas parce que je suis Réjane, que je suis Laurence, que je suis Fatima, que je suis Sarah, c'est juste parce que je suis une femme et que je vais subir des violences. C'est en cela qu'une communauté de femmes subit des violences en tant que femmes.

C'est donc éminemment politique parce que c'est associé à un groupe et à ce qui a été construit socialement autour de ce groupe. Par rapport à la justice, nous pouvons voir qu'il y a peu de recours par rapport aux violences, et par rapport au viol en particulier, et peu de condamnations. Nous voyons aussi que ce passage par ce hashtag a amené à augmenter d'un tiers les recours juridiques pour viols et violences. Je considère donc que nous pouvons nous réjouir, que la confiance dans la justice a été renforcée. David Le Bars a dit qu'il avait fait du droit, j'en ai également fait, j'ai fait un doctorat de sciences politiques à Sciences Po et ai aussi un master 2 de droit, parce que je considère aussi que le respect des droits, leur réappropriation, sont des leviers fondamentaux pour l'application de droits fondamentaux auxquels je tiens plus que tout.



Il y a donc cette idée de donner la parole aux premiers concernés et de diversité tactique, ce qui est intéressant. Qu'est-ce qu'il m'a expliqué ? Je ne m'y attendais pas forcément, mais il m'a expliqué que cet attachement au droit était très fort. Il y a à la fois une défiance très grande vis-à-vis des corps intermédiaires, vis-à-vis de la démocratie représentative, vis-à-vis de certains représentants de l'État, mais au même moment, il y a une croyance très forte que les choses vont aussi bouger par la réappropriation du droit. Une très forte implication dans le plaidoyer, dans les recours en justice. Vous devez connaître l'affaire du siècle qui a été un recours contre l'État pour une action climatique, où l'État a d'ailleurs été condamné, et vu comme une victoire, comme quelque chose de très important. Cédric Herrou, que vous devez connaître et qui n'est pas si loin d'ailleurs, dans la vallée de la Roya, avait été condamné à plusieurs reprises pour un délit de ce qu'il considérait comme un délit de solidarité. Il est allé jusqu'au Conseil constitutionnel qui lui a donné raison et qui a permis qu'il soit relaxé puisque maintenant, la fraternité, et vous aviez déjà consacré des entretiens à la fraternité, est reconnue comme un principe à valeur constitutionnelle depuis un arrêt de la cour constitutionnelle de juillet 2018.

La diversité tactique vise à se dire qu'il faut en passer par le droit. L214, par exemple, incarne la diversité tactique à elle seule. Ils font à la fois des plaidoyers, ils essaient de faire passer des amendements par exemple pour interdire l'élevage de poules en batterie pour les œufs. Si cela ne marche pas, ils font des partenariats avec de grandes enseignes et n'ont pas l'impression de se trahir en agissant ainsi. Ils ont par exemple fait un partenariat avec Monoprix ; si vous allez à Monoprix, vous ne pourrez pas acheter d'œufs de poules élevées en batterie puisque Monoprix n'en vend plus et a pris cet engagement. En même temps, ils font de la désobéissance civile et filment de manière illégale, car ils considèrent que visibiliser au niveau de l'espace est important pour changer les choses.

La diversité tactique peut se retrouver au sein d'une même organisation, d'une même association, et peut également être entre organisations qui vont se spécialiser. Certains feront plutôt du recours juridique, d'autres plutôt de la désobéissance civile. La grande majorité, en tout cas ceux auxquels j'ai eu accès, est dans ce que l'on appelle la désobéissance civile non violente. Ils ne s'attaquent pas aux personnes en particulier, ni aux biens, mais considèrent que pour être visibles ou pour faire advenir un sujet, il faut faire de la désobéissance civile. Les collages contre les féminicides font partie de la désobéissance civile. Elles le font sur du papier qu'elles collent, qui de ce fait peut être enlevé facilement pour ne pas détériorer les bâtiments. Elles peuvent quand même avoir une amende, mais beaucoup moins grande que si elles détérioraient les bâtiments. Tout un travail est pensé. Le maître mot est celui de l'efficacité.

Ces activistes me parlent beaucoup d'être efficaces, que leur but est de faire bouger les lignes, à la fois en termes de prise de conscience, mais aussi de modification du droit, des comportements. Ils ont un diagnostic très général d'inégalités qui perdurent, aussi bien envers les femmes, les personnes qui sont considérées comme « de couleur », si l'on prend l'expression utilisée par Élisabeth Badinter, ou qui subissent du racisme. Il y a vraiment cette idée que tout cela est global. Par contre, on a beaucoup parlé de réponses par le local. On m'a dit « il n'y aura pas de grand soir, il n'y aura même pas de petit matin qui chante, il y aura des jardins partagés ». On m'a beaucoup parlé de faire en commun, de communautés imaginées, de maisons des femmes, d'espaces sécurisés. J'ai assisté à de nombreux débats, en particulier avec Démocratie Ouverte.

Nous avons bien vu pendant les municipales qu'il y avait de nombreuses listes citoyennes, cette volonté de se réapproprier localement le vivre ensemble. Il y avait beaucoup de métaphores autour des îlots qui feront des archipels. Il y avait certes des recours au niveau national à travers le plaidoyer ou le changement de loi, mais ensuite, il s'agissait vraiment de porter une cohérence et un bien-être partagé localement. On me parlait de faire en commun par le partage concret. Cette métaphore du jardin était tout à fait intéressante selon moi.

En tant que politiste, je m'interrogeais sur les expérimentations locales et vous devez en faire, si leur objectif était d'être préfiguratif, des politiques préfiguratives pour être ensuite généralisées au niveau national, ou si nous étions dans quelque chose où l'enjeu est d'avoir une cohérence locale, adaptée au territoire, qui n'est pas forcément généralisable.

Je vais terminer par une chanson de Jean Ferrat, que je ne vous chanterai pas, je vous rassure, pour vous montrer que ces questions que nous nous posons ne sont pas nouvelles. On a toujours tendance à avoir l'impression que c'est nouveau. Malheureusement, la crise n'est pas nouvelle, elle s'agrandit, est de plus en plus imbriquée, de plus en plus forte en plus avec une dimension vitale d'effondrement et de rapports, de dérèglement climatique avec des injustices sociales qui se reproduisent. À travers Le bilan, Jean Ferrat disait qu'il fallait un autre avenir, qu'il fallait « réinventer sans idole ou modèle, pas à pas, humblement, sans vérité tracée, sans lendemain qui chante, un bonheur inventé définitivement ». Je trouve que cette idée d'une réticence était vraiment intéressante, c'est pour cette raison que mon ouvrage s'appelle Radicales et fluides : « radicales », car les activistes que j'ai interviewés, les responsables d'associations disent que pour être efficaces, il faut réfléchir aux causes des inégalités et des injustices, donc pas de radicalisation, pas de terrorisme, mais vraiment cette idée de réfléchir aux causes pour être efficaces. « Fluides » parce qu'il y a une méfiance vis-à-vis de tout ce qui est trop rigide, trop « totalitarisant », trop fermé – « totalitarisant » ne doit pas exister, les barbarismes essaient parfois de dire des choses. Je trouvais que dans cette chanson de Jean Ferrat, Le bilan, ce qui est dit et que j'ai senti très fortement dans mes entretiens, pourtant 40 ans après cette chanson, est une forme de réticence à retomber dans quelque chose qui serait trop fermé, trop rigide, et une volonté de vraiment coconstruire une réalité qui serait à la hauteur des principes que la République française est censée incarner autour de la liberté, de l'égalité et de la fraternité au sens de solidarité pour toutes et pour tous. Merci.

Paul SATIS : Merci beaucoup, Réjane Sénac. Nous allons maintenant parler ensemble de tout ce que vous venez de nous dire. Comme il est de tradition, je vais poser la première question.

Vous parlez de ces communautés d'injustice qui remplacent un peu les appartenances politiques, finalement, les utopies. Vous dites que ces communautés sont plutôt contre, quand les utopies elles, étaient plutôt pour. C'était également des organisations politiques. Ces nouvelles façons de militer, qui sont sur des sujets bien précis, font-elles qu'il y a aussi aujourd'hui un discrédit de la parole politique et ne s'inscrivent-elles pas dans des projets politiques plus traditionnels qui donnent ensuite lieu à une représentation à l'Assemblée nationale ou dans des conseils municipaux ?

Réjane SÉNAC : La cohabitation de structures politiques plus classiques institutionnalisées et de modalités de revendications et d'actions plus fluides a toujours existé. Ce n'est pas nouveau. Ce qui l'est est sans doute le niveau de discrédit de ces corps intermédiaires. Il m'a aussi beaucoup été dit que la multiplication des réseaux sociaux avait des inconvénients, rendant un débat difficile, qu'il soit argumenté et pas un débat en camp, mais rend aussi possible une forme de plus grande relation entre les individus sans être obligés de passer soit par des médias institués, soit par des corps intermédiaires, des associations. Les hashtags permettent de faire une communauté de revendication sans avoir à appartenir à une structure commune. Lorsque l'on fait de la science politique, il est toujours difficile de démêler ce qui est de l'ordre d'un sujet d'un questionnement qui a toujours existé et qui s'exprime différemment en fonction du temps et une forme de spécificité de l'époque. C'est toujours un piège. Nous avons une forme de myopie, vous devez le vivre également, de vous dire qu'est-ce qui est nouveau ? Il y a toujours eu de la diversité tactique, des injustices également. Qu'est-ce qui est nouveau ? Qu'est-ce qui ne l'est pas ? Je pense que l'imbrication des crises, des urgences est quelque chose de beaucoup plus fort aujourd'hui, le discrédit aussi, et l'incapacité des corps constitués à répondre à ces crises. Dans les modalités, les réseaux sociaux permettent une plus grande fluidité et des solidarités qui peuvent varier. Nous voyons qu'il existe aussi une forme de crise de l'engagement traditionnel. On adhère moins aux partis politiques, aux syndicats. Pour autant, il n'y a

pas de crise de l'engagement. Nous le voyons dans la nouvelle génération : les engagements sont plus nomades. On peut être sur plusieurs réseaux, on change d'organisation, on n'a pas une fidélité à un syndicat toute une vie ou à une association. On s'allie à un moment donné à ce que l'on juge le plus urgent, où on est le plus utile ; ce qu'on m'a beaucoup dit. Les personnes que j'interviewe sont parfois à la tête d'une association, par exemple. J'ouvre ensuite l'entretien à des mobilisations un peu plus contemporaines, comme des blogueuses ou un habitant de ZAD parce que je me suis dit que sinon, je n'allais pas sentir ce qu'il se passait aujourd'hui. Quand j'interviewe un président ou une présidente d'association, cette personne a eu tout un parcours avant. Même si je l'interviewe à l'instant T où il est président d'une association écologique, par exemple, il a été avant dans des associations de lutte contre la pauvreté, féministe, antiraciste. Il y a tout un parcours et le fait d'être à des endroits multiples au même moment.

Paul SATIS : Merci beaucoup, Réjane Sénac.



TABLE RONDE

Bruno LINA est Directeur de l'Unité de recherche VIRPATH et chef du Laboratoire de virologie aux Hospices civils de Lyon.

Salomé SAQUÉ est journaliste chez Blast

Thomas WAGNER est vulgarisateur scientifique et créateur du site Bon Pote

Paul SATIS : Nous allons attaquer la dernière partie de cette riche journée avec une table ronde que nous avons appelée « légitimité et autorité, entre mises en cause et renouveau ». Nous allons parler de légitimité un peu plus précise qui est la remise en cause de la légitimité scientifique, notamment, et la remise en cause de la légitimité médiatique. Après la crise Covid que nous avons traversée, les deux se croisent un peu évidemment. Pour en parler, nous avons avec nous le Pr Bruno Lina, bonjour.

Et Salomé Saqué qui va me rejoindre aussi. Bonjour à vous. Je vais vous les présenter dans un instant. Je vais me mettre au milieu, si vous voulez bien, vous avez un micro chacun. Nous avons promis que Thomas Wagner serait présent, c'est même marqué sur le slide derrière moi. La mauvaise nouvelle est que Thomas Wagner est malade, il est resté à Paris. La bonne nouvelle est qu'il a quand même tenu à être présent malgré sa fièvre, il est donc en direct, en visio avec nous. Bonjour Thomas.

Thomas WAGNER : Bonjour, bonjour.

Paul SATIS : Merci de participer à cette table ronde en dépit du vilain virus qui vous atteint. Le Pr Lina, qui est un des meilleurs spécialistes français des virus, pourra peut-être vous donner des conseils.

Je vais présenter nos invités, d'abord, vous, professeur Bruno Lina, chef du service de virologie aux Hospices civils de Lyon, directeur de recherche de VirPath, vous avez été un des référents du Covid. Vous avez fait partie de l'ancien conseil scientifique qui n'existe plus aujourd'hui, qui a été dissous fin juillet. Un nouveau comité vient toutefois de s'installer, vous pouvez peut-être en dire deux mots, le COVARS, installé hier, c'est vraiment très récent.

Pr Bruno LINA : Oui, le COVARS, c'est pour « Comité de veille et de surveillance et d'alerte sanitaire ». Le champ de l'expertise du plus haut niveau de l'État a été sollicité de nouveau. Ils ont souhaité mettre en place un comité qui aurait une veille et une surveillance beaucoup plus larges que le Covid puisqu'il s'agit de traiter de toutes les émergences. C'est un concept qui s'appelle le concept One Health : on intègre l'ensemble des risques sanitaires portés à la fois par des altérations de l'environnement, de la faune animale et de tout ce qui peut éventuellement toucher l'homme. Le mandat qui nous a été donné est assez large.

Paul SATIS : Ce comité interviendra si la crise Covid repartait ou toute autre crise sanitaire, du reste.

Pr Bruno LINA : Oui, quatre questions nous ont déjà été posées. Un des défis du COVARS est d'être capable de donner des réponses sous moins de dix jours.

Paul SATIS : En face de vous, il y a Salomé Saqué, bonjour à vous.



Salomé SAQUÉ : Bonjour.

Paul SATIS : Un visage qui commence à être un peu connu parce que nous vous voyons beaucoup sur les réseaux sociaux, sur internet. Vous êtes journaliste, Salomé, sur le site Blast créé par Denis Robert. Pouvez-vous dire un mot rapide de Blast ?

Salomé SAQUÉ : Blast est un média indépendant qui a été créé par le journaliste d'investigation Denis Robert, connu pour l'affaire Clearstream, si vous vous en souvenez. C'est un média exclusivement web présent sur les différents réseaux sociaux, notamment sur YouTube et qui n'est financé que par son audience. C'est un modèle économique très particulier, nous en reparlerons peut-être, et sur lequel je parle d'économie.

Paul SATIS : Ce qui est votre spécialité d'études, l'économie.

Salomé SAQUÉ : Absolument.

Paul SATIS : Depuis la rentrée, nous vous voyons à la télé dans l'émission C ce soir sur France 5 le dimanche et le samedi matin à la radio, cette fois sur France Info.

Salomé SAQUÉ : Oui, absolument.

Paul SATIS : Vous croisez souvent Thomas Wagner, c'est donc que vous parlez souvent du climat.

Salomé SAQUÉ : Oui, nous nous connaissons.

Paul SATIS : Thomas Wagner, rebonjour, vous êtes le créateur et l'animateur du site Bon Pote. Qu'est-ce que le site « Bon Pote » ? Le bon pote est celui qui donne les bonnes infos. Était-ce l'idée ?

Thomas WAGNER : Oui, c'est un peu celui qui vous alerte lorsque quelque chose ne va pas, qui ose vous dire un peu comment ça se passe. Il y a deux facettes de Bon Pote : la première, ce sont les articles de fond. C'est un site internet uniquement financé par les lectrices et les lecteurs, où il y a entre 200 et 300 articles sur le climat, la biodiversité, les négociations climatiques. C'est pour les articles de fond. Il y a également une activité quotidienne où je rebondis un peu sur les réseaux sociaux à la fois sur les politiques, c'est aussi une source de débat intéressante et de veille puisque cela me permet de suivre les scientifiques qui sont très présents sur Twitter, typiquement lorsqu'ils publient leurs rapports. Ce qui me permet aussi de faire une veille scientifique dessus.

Paul SATIS : On parle de légitimité, thème de ces rencontres, la légitimité scientifique, mais aussi la légitimité médiatique qui a beaucoup été mise à mal pendant la crise du covid, surtout lorsque la vaccination est arrivée d'ailleurs. Dès le début de la crise, professeur Lina, la science avait des doutes, forcément. C'était un virus nouveau, des doutes qui ont été mal compris par le public.

Pr Bruno LINA : Oui, communiquer lorsque l'on a des doutes, que l'on n'a pas de certitudes et que tout le monde veut des certitudes, surtout pour tout de suite, avec des questions « que va-t-il se passer demain ? Soyez précis, s'il vous plaît, donnez-nous des chiffres » est impossible. On m'a posé des questions en disant « il y a eu 25 000 cas hier, combien y en aura-t-il dans trois jours ? ». Quand vous répondez « je ne sais pas », en pratique, le journaliste, ou la personne qui est en face de vous, vous regarde d'un œil bizarre en disant « finalement, ce n'est pas un expert, il n'est pas capable de répondre ». C'est donc un cheminement qui a été fait autour de la connaissance progressive. Il fallait passer des messages en disant qu'il y avait de l'incertitude, que nous ne savions pas certaines choses. Au fil du temps, nous avons aussi appris à dire qu'il y avait des choses que nous croyions vraies qui se sont avérées fausses, ce qui est aussi très difficile, mais c'est le normal dans la science qui a un niveau de connaissance qui est celui qu'elle a au moment où elle est dite. Les connaissances s'améliorent, petit à petit, on sait mieux, et parfois, on a interprété des résultats de façon erronée. C'est là où le scientifique s'appuie sur des données scientifiques pour expliquer ce qu'il comprend ou ce qu'il est capable d'analyser. Et de temps en temps, le scientifique ne sait pas parce que les données scientifiques ne sont pas là.

Paul SATIS : Est-il capable de le dire ?

Pr Bruno LINA : Les scientifiques sont de très mauvais communicants. Je suis très mauvais communicant. Malgré tout, petit à petit, un apprentissage se fait. Et nous avons vu deux choses. Il y avait d'abord plusieurs types de scientifiques, vous le savez bien, ceux qui le revendiquent et ceux qui le sont. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Il y avait aussi ceux qui étaient capables d'avoir un peu de recul, de prendre un peu de hauteur, ce qui est terriblement difficile parce que vous avez une pression en permanence : il faut que vous donniez des informations claires. Et quand vous vous lancez dans des explications, c'est moins vrai que ce fut le cas au début, de temps en temps, en interview, j'expliquais et je voyais le journaliste se décomposer devant moi et me dire « là, on ne comprend rien » ; je lui disais « si je ne dis pas tout ça, je ne vous explique pas ». « Oui, mais il faut simplifier ». Il y avait deux prises, trois prises, quatre prises où je redisais exactement la même chose, parce que je suis un peu têtue. Au bout du compte, il passait le message que je voulais, c'est bien ce qui est important.

Quand on est face à certains journalistes, il faut être sûr et faire un peu comme d'autres ont fait, ils ont leurs questions, mais nous avons nos réponses. Il faut savoir ce que nous voulons dire et c'est un apprentissage de communication avec les journalistes. Cela se passait mieux à la fin, je crois.

Paul SATIS : Salomé Saqué, comment avez-vous vécu cette crise Covid et la manière dont les médias devaient en rendre compte ? Il y avait aussi une communication gouvernementale qui était la communication légitime par essence, mais qui a pourtant porté à polémique, à controverse assez rapidement et il y avait cette parole scientifique qui était fluctuante. C'était donc compliqué à traiter.

Salomé SAQUÉ : Oui, c'était compliqué. À l'époque, je travaillais pour France 24, le service public. Comme beaucoup de journalistes, je me suis retrouvée du jour au lendemain à devoir faire des sujets sur les virus, sur le Covid. Je n'y connaissais absolument rien et il fallait évidemment en parler, en plus, avec plein d'angles différents. J'ai vécu plusieurs fois cette situation où nous sommes face à des scientifiques. Nous avons cet enjeu de devoir vulgariser, il faut que les personnes comprennent, qu'elles aient des réponses binaires effectivement, si la situation va s'empirer, sur le nombre de cas, des questions que nous nous posions et en face, nous avions des scientifiques qui nous apportaient de la nuance, et souvent beaucoup d'incertitudes. Nous avions ce format télévisé, en l'occurrence où il fallait faire passer des informations en deux minutes et c'était parfois difficile de transmettre cette parole scientifique. Deux enjeux ressortaient : d'une part, pour nous, afin de comprendre ce qu'il se passait. On ne s'improvise pas spécialiste des questions de virus du jour au

«C'est donc un cheminement qui a été fait autour de la connaissance progressive.»

lendemain. En tant que journaliste, je pense que nous avons tous fait énormément de recherches sur ces questions très rapidement. Il y avait ensuite l'enjeu de donner la parole aux scientifiques, de faire en sorte qu'elle soit audible et enfin, et c'était peut-être le plus compliqué, celui de décrypter la parole politique. Les scientifiques nous disaient une chose et parfois, des responsables politiques en charge de gérer cette crise disaient le contraire ou avaient vraiment des certitudes. J'ai trouvé qu'il était complexe d'arriver à discerner le vrai du faux. Encore une fois, j'ai fait de mon mieux en tant que journaliste, mais cela a été extrêmement compliqué. J'ai fini par privilégier ce que vous disiez : à un moment, il faut dire qu'on ne sait pas, il faut dire « voilà ce que disent les scientifiques, c'est finalement très incertain et nous ne sommes pas capables de faire une prédiction sur ce qu'il va se passer. ». Il y avait enfin l'enjeu de santé publique. En tant que journalistes, nous nous disions qu'il fallait que nous donnions des informations qui permettraient aux personnes de se protéger, d'avoir les gestes les plus intelligents possibles. Il était très compliqué de naviguer entre tout cela.

«À un moment, il faut dire qu'on ne sait pas.»

Paul SATIS : Thomas Wagner, quel est votre sentiment sur une crise qui navigue entre communication politique et entre vérités scientifiques qui ne sont pas encore complètement établies, en tout cas qui sont fluctuantes, et la nécessaire information la

plus juste possible et la plus transparente possible du public sur ce qui était un enjeu gravissime ? Jérôme Fourquet parlait de peur que nous avons eue à ce moment-là. La parole était alors très importante.

Thomas WAGNER : Oui, il y a eu une défiance vis-à-vis des scientifiques causées en partie par les politiques. J'ai pris le billet de ne pas parler du tout du Covid. On reçoit déjà des menaces même quand on parle du climat, je n'ai pas du tout parlé du Covid. Je l'ai vraiment laissé car il y avait suffisamment de bruits médiatiques autour de ce sujet. Effectivement, j'entends que les médias et les politiques ont besoin de réponses rapides parce que c'était aussi un enjeu de vie et de survie pour certaines personnes. On n'obtient pas des réponses aussi facilement sans y passer plusieurs heures ; c'est donc valable pour les enjeux de santé sur les virus et ça l'est également pour le climat. Vous ne devenez pas expert en 30 minutes et même en dix ou 20 heures. Nous avons vu certaines personnes arriver sur les plateaux qui parlaient les semaines précédentes de finances, puis de géopolitique et qui là, s'improvisaient expertes scientifiques. Il fallait déjà faire le tri dans ces personnes et ensuite voir si les politiques reprenaient bien la parole des scientifiques oui ou non, puis arbitrer.

Paul SATIS : Thomas Wagner, finalement, les journalistes ou les vulgarisateurs comme vous ont-ils besoin d'être des experts ou votre métier consiste-t-il plutôt à aller chercher l'expertise et la bonne expertise ?

Thomas WAGNER : Je dirai plutôt la

deuxième option ; d'abord regarder ce que les experts disent, la littérature scientifique, ensuite décider de vulgariser et si possible, si vous en avez la chance, faire relire par les experts en question, si vous êtes journaliste, pour votre crédibilité. Il me paraît important de relayer les messages des scientifiques plutôt que d'avoir votre propre opinion, ce qui gagne en gage, derrière.

Paul SATIS : Professeur Lina, il est arrivé quelque chose d'assez étonnant pendant la crise Covid, l'émergence d'une personnalité que l'on n'avait pas vue venir, le Pr Didier Raoult qui a commencé à expliquer qu'un médicament pouvait soigner du Covid et qui a derrière lui fédéré énormément de personnes. Puisque nous parlons de légitimité, son discours est devenu à un moment extrêmement légitime pour toute une frange de la population. Comment avez-vous travaillé dessus alors que la littérature scientifique disait que le médicament l'hydroxychloroquine, prônée par le Dr Raoult, était dangereuse en réalité ?

Pr Bruno LINA : Ce fut une situation compliquée pour plusieurs raisons et il y a aussi un comportement déontologique à avoir dans ces situations, parce que le Pr Raoult est un confrère. En pratique, quand on me posait la question de savoir si l'hydroxychloroquine marchait ou pas, je répondais que je ne savais pas, que j'espérais que ça marchait, mais que je ne savais pas si c'était le cas puisqu'aucune étude ne le montrait.

Il faut bien comprendre qu'à cette époque, sans faire de la psychologie de bas niveau, on avait besoin de beaucoup d'espoirs, il fallait entendre des paroles positives, il fallait entendre des sorties de crise. La majorité des Français avait envie que l'hydroxychloroquine marche. Dans le mode de pensée actuel, quand la majorité des personnes pensent quelque chose, c'est que c'est vrai. Or, cela ne fonctionne pas tout à fait de la sorte. Il a fallu mettre beaucoup de prudence derrière ces paroles qui étaient parfois un peu trop tranchées sur l'efficacité de l'hydroxychloroquine, mais c'était valable pour d'autres médicaments moins médiatisés. Il faut bien comprendre qu'on a mis en place, par exemple, très rapidement même si tout le monde pense que ce n'est pas suffisamment vite, au début du mois d'avril, un essai clinique bien organisé, qui testait quatre molécules différentes.

Aucune de ces molécules ne marche. Nous savons maintenant qu'aucun des traitements que nous pouvions proposer au cours du mois d'avril 2020 ne marchait. Il fallait malgré tout que nous essayions de communiquer sur le fait qu'il était nécessaire de tester, de faire dans de bonnes conditions, et ne pas entrer dans un jeu de débat, ce qui a été terrible. Nous avons vu des scientifiques s'écharper à la télévision, ce qui a donné une très mauvaise image, mais ne veut pas dire que les scientifiques sont tous des gentils garçons ou des gentilles filles, c'est aussi un monde de compétition, un monde avec parfois des égos relativement dimensionnés. Or, ce débat très agressif ne nourrit pas la science. Il est intéressant d'avoir un débat qui nourrit la science. Il est possible d'avoir des points de vue contraires, à un moment donné, nous avons un résultat scientifique, et c'est lui qui tranche.

Paul SATIS : Ce qui a délégitimé la parole scientifique aux yeux de certains est aussi de dire « en fait, les scientifiques sont liés aux laboratoires pharmaceutiques, l'hydroxychloroquine ne coûte rien, c'est pour cela qu'on n'en veut pas, pour que les labos puissent s'engraisser derrière et de toute façon, tous les scientifiques font partie d'un grand tout qui cherche d'abord à se faire de l'argent avec cette crise », ce qu'affirmaient les adeptes du Pr Raoult.

Pr Bruno LINA : Oui, c'est un levier assez classique. À partir du moment où on n'arrive pas à contrer une parole qui est une parole de science, on s'attaque à l'individu. On fait abstraction de la science, finalement, le problème est l'individu qui véhicule la science. Si on dégrade l'image de l'individu, à partir de ce moment-là, son message n'est plus crédible parce qu'en fait, c'est un pourri au départ. Il raconte donc n'importe

quoi et n'a pour objectif que de s'enrichir ou d'avoir un avantage. C'est là où il faut être extrêmement prudent, et dans tous les sens du terme.

« Dans le mode de pensée actuel, quand la majorité des personnes pensent quelque chose, c'est que c'est vrai. Or, cela ne fonctionne pas tout à fait de la sorte. »

Quand vous voyez dans une discussion que finalement, le débat sur une question scientifique change de curseur et part de la discussion scientifique pour aller sur la discussion de personne, c'est qu'en fait que la personne qui critique est à bout d'arguments. Elle a probablement tort alors que celui qui ne le fait pas a plutôt raison.

Salomé SAQUÉ : Je trouve intéressant de parler du cas du Pr Raoult parce que pour moi, au-delà de la question scientifique qui est de votre domaine, j'ai vu quelque chose de très politique. Très rapidement, j'ai vu son discours comme plus politique que scientifique et il s'est mis à incarner une forme d'opposition au pouvoir en place, une opposition aux médias. À la fin, c'est mon analyse, j'avais l'impression que cette histoire d'hydroxychloroquine était plus un prétexte à pouvoir décharger toute sa colère. Nous avons d'ailleurs vu un succès assez frappant de ce type de discours dans le groupe des Gilets Jaunes dans lesquels j'étais sur Facebook et les différents réseaux sociaux. C'était plus tant une question de science que d'opposition entre une certaine partie de la population et les soi-disant élites, un soi-disant pouvoir. On renvoyait aussi aux laboratoires pharmaceutiques, tout était un peu mélangé. En tant que journaliste, j'ai constaté une radicalisation des personnes qui suivaient le Pr Raoult à un point où dès qu'on parlait d'une thématique qui n'avait d'ailleurs rien à voir avec le Covid, on venait nous dire « mais pourquoi ne parlez-vous pas du complot, de l'hydroxychloroquine qui pourrait tous nous sauver ? ».

Ce professeur y est pour quelque chose à mon sens parce qu'il a vraiment exacerbé ces tensions. Il y a peut-être aussi le manque d'explications et de vulgarisation de la façon dont l'industrie pharmaceutique se structure aujourd'hui, de la façon dont on fabrique des vaccins, sur le processus pour les faire valider au niveau de l'Union européenne.

Quand Blast s'est créé, nous étions en plein covid. Nous nous sommes attaqués à cette thématique en tant que médias qui incarnions une forme d'opposition, très différente, mais médiatique au sens où nous étions indépendants. Denis Robert a beaucoup lutté contre la corruption. Nous nous sommes rapidement attaqués à cette question des vaccins en essayant de parler à ces personnes qui n'avaient plus confiance dans les médias, qui n'avaient pas confiance dans les politiques, et en essayant vraiment de vulgariser, en donnant la parole à des scientifiques, en donnant la parole à des personnes qui n'allaient pas les mépriser et leur dire « vous êtes des antivax » parce que c'était aussi un peu cela, après, le débat entre les provax et les antivax. En essayant juste d'expliquer qu'il pouvait effectivement y avoir des problèmes dans la structure économique de l'industrie pharmaceutique. En l'occurrence, ce vaccin n'est pas ce qu'on dit qu'il est. Nous avons donné la parole à des scientifiques, comme vous, qui avaient expliqué que l'hydroxychloroquine ne fonctionnait pas. Nous avons essayé de récupérer cette partie de la population qui s'était radicalisée, ou en tout cas qui était vraiment vent debout, envers et contre tout avec le Pr Raoult.

Pr Bruno LINA : Le problème, au bout du compte, est que cette histoire n'est pas anodine. Un bilan de l'utilisation de l'hydroxychloroquine dans le contexte du traitement du coronavirus a été fait. Nous avons des données scientifiques qui montrent que les personnes qui ont pris de l'hydroxychloroquine sont plus fréquemment mortes que celles qui n'en ont pas pris. Une surmortalité d'environ 20 000 personnes a donc été observée, imputable à l'hydroxychloroquine. Non seulement ce produit ne marche pas, mais en plus, comme n'importe quel médicament, ce produit a des effets secondaires. Tous les médicaments ont des effets secondaires. Pour un certain nombre de personnes qui ont pris de l'hydroxychloroquine, ces effets secondaires ont été responsables du décès. Ce ne sont pas de simples arguties, derrière, il y a des vies de patients. Quand on ne sait pas si un médicament marche ou pas, on ne le prend pas, c'est aussi simple que cela. Même si des personnes essaient de véhiculer un message comme quoi ça marche, non, tant qu'aucun essai clinique ne le démontre, ça ne marche pas, on est donc prudent. Appliquez-vous le principe de précaution que nous exacerbons en permanence pour de nombreuses autres raisons. En l'occurrence, ne pas prendre l'hydroxychloroquine est un principe de précaution.

Paul SATIS : Et pourtant, nous avons entendu ce principe de précaution sur le vaccin. En revanche, beaucoup de personnes ont dit qu'on utilisait le vaccin alors qu'il n'y avait pas de principe de précaution. Je voudrais rebondir sur ce que disait Salomé Saqué sur la façon de traiter ce type de sujet, les médias utilisent souvent le terme de « mainstream » et sont souvent soupçonnés d'être en collusion avec le gouvernement, avec les gros groupes économiques. Thomas Wagner, comment parvient-on à s'en détacher et à retrouver une parole médiatique crédible et donc légitime ?

Thomas WAGNER : Je reviens sur les deux interventions qui étaient intéressantes. Il a été difficile de savoir si le Pr Raoult était légitime ou pas, non seulement parce qu'il y a un argument d'autorité, il a un certain CV, et ensuite, il a été validé par les politiques qui lui ont rendu visite à plusieurs reprises. Le président Macron et Olivier Véran, ministre de la Santé à l'époque, sont allés lui rendre visite, ce qui lui a donné du crédit. Juste un élément concernant le Pr Raoult, je ne m'avance pas sur le côté de la santé, en revanche, il a dit de grosses bêtises sur le climat et a été pris en flagrant délit d'ultracrépidarianisme. C'est un mot, ou un gros mot, qui veut dire que lorsque vous êtes expert sur un sujet, vous considérez que vous serez expert sur tous les sujets. Le Pr Raoult s'est un peu épanché sur le climat et sur le réchauffement climatique. Il dément le réchauffement climatique, par exemple, d'origine anthropique, donc d'origine humaine. Lui, professeur de santé, il sait mieux qu'à peu près tous les scientifiques du monde ou bien tous les climatologues du monde qui vous disent que c'est avéré. À partir du moment où il commence à raconter en l'occurrence n'importe quoi sur d'autres sujets, je n'ai plus confiance en cette personne-là. Je fonctionne à peu près de la sorte.

Paul SATIS : Ce qui est nouveau dans l'époque, Thomas Wagner, comme nous l'avons dit depuis le début de ces entretiens, est que tout le monde peut s'exprimer, l'opinion de chacun est égale sur les réseaux sociaux notamment, ce qui fait du complotisme. Comment intervient-on ? Faut-il l'affronter de face ou faut-il l'ignorer ?

Thomas WAGNER : Si nous n'y faisons pas face, cela ne fera qu'empirer. Avec Salomé et le média Blast, je pense que nous faisons partie d'une nouvelle offre : proposer une nouvelle offre par rapport au média mainstream comme vous l'expliquiez auparavant. Deux éléments sont hyper importants : tout d'abord, la transparence, l'indépendance est une chose, mais avant tout, c'est la transparence, savoir comment nous sommes financés, être absolument transparents là-dessus. Ensuite, transparence dans votre travail : comment vous travaillez. Si vous allez sur le média Bon Pote, et ce n'est qu'un exemple, tout est sourcé. Lorsque j'avance un argument, le fait de devoir changer de système économique aujourd'hui pour répondre au changement climatique par exemple, ou le fait de devoir réduire le trafic aérien, tout est sourcé. Comparé au discours politique qui pourrait vous dire qu'on va inventer l'avion vert, si je vais réfuter cette idée, je vais le faire, mais avec des sources. Aussi, peu importe votre âge, peu importe votre bagage scientifique, tout le monde peut aller voir et vérifier les sources. Vous pourrez ensuite vous faire votre propre avis.

Salomé SAQUÉ : Je me permets juste de rebondir sur ce que dit Thomas, je suis évidemment complètement d'accord. De manière générale, les journalistes ont des sources. Nous avons toujours eu des sources, même dans les médias dits mainstream. Ce qui est

différent, et ce qui est fait sur le site de Bon Pote, méthodologie que nous avons aussi à Blast, nous ne citons pas simplement nos sources, nous mettons des liens. Quand vous lisez l'article, c'est vraiment ce qu'il se passe sur Bon Pote, vous cliquez sur la phrase ou sur le mot, et vous avez directement la source. Il est extrêmement facile d'y accéder. Vous n'avez pas besoin de faire des recherches pendant deux heures. Ce n'est pas comme à la fin d'une émission où ce serait écrit en petit. Nous essayons de rendre la source très accessible et presque d'inviter finalement les personnes à avoir ce regard un peu critique et à dire « OK, vous ne me croyez pas, très bien, regardez voici le document scientifique ». Je trouve qu'il est intéressant de mettre ce type de démarche en valeur, ce qui peut recréer de la confiance avec le public qui sera adepte de ce type de média.

Paul SATIS : Professeur Lina, avez-vous vu les choses changer par rapport à la crédibilité de la parole médiatique dont nous parlions, mais aussi de la parole scientifique ? Le doute s'installe-t-il de plus en plus ? Le sentez-vous lorsque vous intervenez médiatiquement même avant le covid, sur la grippe ou autre ? Sentez-vous que votre parole est remise en cause ?



«Avec Salomé et le média Blast, je pense que nous faisons partie d'une nouvelle offre [...]. Deux éléments sont hyper importants : tout d'abord, la transparence, l'indépendance est une chose, mais avant tout, c'est la transparence, savoir comment nous sommes financés [...]. Ensuite, transparence dans votre travail.»



Pr Bruno LINA : Est-ce pire qu'avant ? Je ne sais pas. Est-ce mieux qu'avant ? C'est très difficile de juger. Je ne vais pas sur les réseaux sociaux, c'est un choix personnel qui est peut-être lié à mon âge.

Non, je n'ai pas de compte Twitter, ni de compte Facebook, je dois juste avoir un compte LinkedIn et je n'y vais jamais. De temps en temps, lorsque je donne une interview, je lis ce qui est écrit et souvent, on me fait relire ce qui est dit. En général, c'est bien sourcé, bien construit. Je vois alors des commentaires et suis effondré par l'agressivité, les informations erronées, et qui ne sont pas des arguments que nous pourrions m'opposer en quelque sorte. On peut avoir des arguments contre ce que je défends du point de vue de la connaissance scientifique. Je n'y vais donc pas.

En revanche, je vois que le traitement de l'information s'est amélioré au fil du temps, et je ne le dis pas forfanterie parce qu'il y a des journalistes ici. Très clairement, nous avons vu cet apprentissage du monde des journalistes. Il faut dire que nous avons bu et mangé Covid pendant de nombreux mois. Globalement, une part majoritaire des journalistes a réussi à faire le tri entre le grain et l'ivraie. Petit à petit, il y avait vraiment une sélection d'un certain nombre d'experts et d'interlocuteurs alors que d'autres avaient tendance à disparaître.

Pour moi, le traitement médiatique et la discussion que nous avons pu avoir au fil du temps se sont améliorés en qualité. J'imagine que la connaissance générale s'est aussi améliorée. Quand je discute dans la rue avec des personnes, elles posent des questions pertinentes en général. J'ai donc l'impression que quelque part, nous avons fait le job.

Paul SATIS : C'est paradoxal parce que vous dites tous les deux que les sources sont accessibles, que vous mettez les liens, que vous documentez beaucoup ce que vous faites. Pourtant, cette parole médiatique est de plus en plus dépréciée. Thomas Wagner, pour être crédible, faut-il absolument être indépendant financièrement, par exemple ?

Thomas WAGNER : Non, pas forcément. Dans de nombreux grands médias, des journalistes font vraiment un travail fantastique. Je pense que la confiance s'obtient aussi avec le temps et non pas en deux ou trois mois de bon travail. Ce sont des mois et des mois, voire des années de travail. C'est ainsi que cela s'obtient, mais il peut arriver qu'elle soit ruinée en un seul mauvais article, d'ailleurs. Obtenir la confiance des personnes prend du temps. J'ai plutôt fait le pari de le faire, et typiquement pour le sujet climatique, on ne peut pas comprendre les choses ni toute la complexité du problème en 30 minutes. Il faut s'y plonger, même si mes articles font entre cinq et dix minutes de lecture, c'est aussi pour cette raison que je mets des sources. Si vous voulez comprendre et aller plus loin, du temps est nécessaire.

Paul SATIS : Paradoxalement, nous serions presque dans un âge d'or où nous avons accès à bien plus de sources d'informations alors qu'à une époque, nous étions un peu obligés de croire ce que l'on nous disait.

Thomas WAGNER : C'est à la fois une chance et une malchance, car nous sommes bardés d'informations. Contrairement à vous, il m'arrive, de me balader sur les réseaux sociaux, mais c'est surtout une forme de veille. Je regarde la désinformation sur le climat, il y en a sur tous les réseaux ; j'en ai vu aujourd'hui sur Instagram, il y en a sur LinkedIn sur Facebook et là, c'est absolument énorme. Encore, nous avons de la chance en France, elle n'est pas aussi grossière que dans d'autres pays. Nous aurions dû évoquer même plus tôt le poids de la source et la qualité de la source. Je faisais référence au Giec tout à l'heure qui est le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. C'est une référence sur le climat, parce qu'il y a une certaine façon de travailler, ce qui n'a pas le même poids que jeanmichel.org qui va nous sortir un article sur le climat. Il faut vraiment comprendre que si la source est le Giec, c'est plus valable qu'un blogueur de l'ombre.

Pr Bruno LINA : Nous en avons parlé lorsque nous avons préparé cette émission. Un jour, je me suis retrouvé à devoir argumenter un discours scientifique. Je n'ai rien contre les chauffeurs de taxi, mais un chauffeur de taxi n'était pas d'accord avec ce que je disais d'un point de vue scientifique. J'ai quand même un peu de mal, c'est un peu compliqué. Bien évidemment, à la fin, il a critiqué ma personne plus que le fond. C'est toujours pareil.

Étienne Klein a été un tout petit peu suggéré au cours de la discussion ; il fait un constat très pertinent, à mon avis. Une des raisons pour lesquelles ces théories fumeuses flambent sur les réseaux est que la culture scientifique est en défaut majeur. Nous n'avons plus de culture scientifique. Quand vous demandez à une personne ce qu'est la culture, nous sommes bien placés ici pour le dire et je me souviens des qualités en prestations culturelles que j'ai pu voir tout à l'heure, précisons que la culture n'est pas uniquement la littérature et le théâtre. La culture, c'est aussi les mathématiques et la physique. Étienne Klein donne justement un exemple flagrant qui va vous faire réfléchir : les Grecs ont été capables de démontrer avec deux bouts de bois que la Terre était ronde. Qui serait capable de le faire ici dans cette salle ?



«Je pense au mouvement des Gilets Jaunes, qui, pour moi, a vraiment posé les fondations d'une défiance qui est restée. Pour regagner cette confiance, il faut déjà passer par le fait de reconnaître nos erreurs.»

Moi, parce que je suis allé voir, mais je fais aussi le *mea culpa*. Ce n'est pas normal. Derrière, vous avez des personnes qui pensent différemment, qui disent que la Terre est plate et qui essaient de construire des arguments fallacieux qui permettent de penser qu'effectivement, la Terre est plate. Or, c'est quand même ce qui a été démontré il y a presque 2 500 ans. On pense trop que c'est une connaissance acquise qui ne sera jamais remise en question. Cependant, elle commence à être remise en question ; et toutes les connaissances acquises aujourd'hui le sont toutes, sans cesse.

Paul SATIS : Une des thématiques de cette table ronde est aussi « renouveau ». Comment renouvelle-t-on le traitement médiatique, Salomé Saqué ?

Salomé SAQUÉ : Déjà, cela commence par avoir un regard moins dur sur les personnes qui répandent ces fausses informations, qui y croient, et je sais que ça peut paraître difficile. Des millions de personnes adhèrent à ce type de thèse, ce qui doit aussi poser la question de la responsabilité médiatique parce que nous nous autocongratulons un peu depuis tout à l'heure.

Je pense que les journalistes et les médias ont aussi une responsabilité dans cette défiance qui est née et qui est extrêmement puissante au point que dès que nous disons quelque chose, pour certains, notamment à la télé, à la radio, ou dans la presse traditionnelle, c'est immédiatement disqualifié parce que des personnes ne veulent plus nous croire. Thomas l'évoquait tout à l'heure : il suffit d'une fois ou de quelques fois où nous faisons une erreur et nous perdons définitivement la confiance des personnes. Je pense que des erreurs ont été faites dans les médias ces dernières années, je pense qu'il y a eu aussi un problème, et ce n'est pas uniquement la responsabilité des journalistes, mais une incapacité à reconnaître les erreurs que nous avons pu commettre en tant que journalistes, le traitement que nous avons pu faire de certains événements. Je pense au mouvement des Gilets Jaunes, qui, pour moi, a vraiment posé les fondations d'une défiance qui est restée. Pour regagner cette confiance, il faut déjà passer par le fait de reconnaître nos erreurs et celui de reconnaître lorsque l'on se trompe. Parce que oui, en tant que journalistes, parfois, nous nous trompons. Nous traitons des quantités d'informations folles, nous nous retrouvons pris dans des crises monstrueuses comme celle du covid. Évidemment, nous faisons notre travail avec sérieux, déontologie, nous faisons le maximum pour recouper les sources, mais je ne pense pas qu'un média en France n'a pas, une fois au moins, diffusé quelque chose qui était faux ou imprécis. Il est important de reconnaître lorsque l'on fait une erreur. C'est quelque chose que nous faisons à Blast ; cela m'est déjà arrivé.



Lorsque vous vous trompez, c'est un peu le pire truc qui peut arriver à un journaliste parce que nous sommes censés diffuser l'information, si nous diffusons une fausse information, c'est le pire en termes de réputation. Si nous voulons entretenir cette confiance avec le public, il est indispensable d'être capable de dire « OK, ce jour-là, je me suis trompée pour telles raisons, je ne le referai pas, voici la correction », même si cela fait un peu mal. Je pense que c'est la base. Il y a ensuite un exercice de transparence qui a de plus en plus de succès. Je rejoins encore une fois complètement Thomas : ce n'est pas parce que nous sommes financés par du privé que nous ne sommes pas de bons journalistes ou que nous ne pouvons pas faire une bonne information. Être transparent sur qui nous finance, comment et ensuite l'être sur notre méthodologie est peut-être un exercice un peu nouveau. Vous ne le verrez pas forcément si vous n'êtes pas sur les réseaux sociaux, mais en tant que jeunes journalistes, nous sommes de plus en plus à nous filmer, je le fais même sur Instagram dans des stories où je dis « ce sujet était compliqué, voilà ce que j'avais entre les mains, voilà comment j'ai procédé, voilà pourquoi j'ai fait tel choix ». J'ai la sensation que le fait que les personnes qui nous regardent aient accès à la manière dont nous avons travaillé participe à reconstruire cette confiance, parce qu'elles ont l'impression de voir comment nous travaillons, ce qui casse un peu cette image que nous évoquions tout à l'heure de journalistes qui répondraient aux appels de l'Élysée ou de je ne sais quelle puissance politique ou financière. Reconnaître ses erreurs et plus de transparence donc.

Paul SATIS : Nous n'allons pas faire d'angélisme, Thomas Wagner, mais n'y a-t-il pas malgré tout un problème d'indépendance de la presse ? Pas de manière globale, la presse est très diverse. Il y a des sites comme les vôtres, l'entreprise où je travaille France Télévisions qui est une entreprise de services publics et il y a des médias privés qui sont importants et puissants. Malgré tout, des problèmes d'indépendance se posent-ils ?

Thomas WAGNER : La concentration de la presse est très importante en France, c'est également le cas aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie, pour ce que je connais en tout cas. Évidemment, quand vous devez répondre soit à vos patrons, soit à certains actionnariats, il y a forcément un angle dans vos papiers. Si vous allez dans le sens contraire, vous prenez potentiellement un risque pour votre métier ou votre réputation. Il faut bien sûr le prendre en considération.

Je reviens sur ce que Salomé a dit : je suis entièrement d'accord sur l'importance de reconnaître ses erreurs. Le fait qu'une personne, un journaliste ou un politique reconnaisse ses erreurs me met en joie. Vraiment, j'ai envie de lui faire confiance. Ce devrait être généralisé. Malheureusement, au niveau politique, ça ne paie pas, c'est une chose que j'ai un peu étudiée. Dans les 50 dernières années, reconnaître ses erreurs n'était pas du tout la norme d'un politique en place ou qui souhaitait obtenir un poste. En revanche, une fois sortis du circuit, d'anciens présidents n'auront pas de problème à reconnaître leurs erreurs. Malheureusement, ils le font une fois sortis des services de pouvoirs.

Paul SATIS : Un scientifique reconnaît-il ses erreurs, Bruno Lina ?

Pr Bruno LINA : Des fois, nous nous trompons, bien sûr. C'est une évidence ; comment pourrions-nous imaginer ne jamais nous tromper ? Ce n'est tout simplement pas possible, nous nous trompons forcément. Nous nous trompons soit parce que nous sommes imprécis, soit parce que nous n'avons pas le jeu de données qui nous permet d'avoir le bon résultat, soit parce que nous interprétons mal ou que nous voulons surinterpréter un certain nombre de données. Ceux qui se trompent ne le font pas sciemment. Se tromper n'est pas une volonté, jamais. À la différence de ceux qui essaient de véhiculer des «fake news», ce qui est vraiment un autre processus. Le scientifique se trompe, oui, il passe d'ailleurs son temps à se tromper.

«Nous nous trompons soit parce que nous sommes imprécis, soit parce que nous n'avons pas le jeu de données qui nous permet d'avoir le bon résultat, soit parce que nous interprétons mal ou que nous voulons surinterpréter un certain nombre de données. Ceux qui se trompent ne le font pas sciemment.»

Paul SATIS : Salomé Saqué, les journalistes ont-ils encore le temps et les moyens d'informer correctement ?

Salomé SAQUÉ : Autre vaste sujet. Effectivement, c'est une très bonne question parce qu'en partie, non. Je pense que de nombreuses erreurs auraient pu être évitées parce que nous n'avons pas le temps. C'est marrant, nous en parlions juste avant de monter sur scène et je disais « ma génération de très jeunes journalistes n'a pas de temps, n'a pas de bons salaires ». En fait, nous sommes balancés comme ça, à la sortie de l'école. Il faut quand même se rendre compte que beaucoup de médias sont alimentés par des pigistes, des personnes payées à la journée ou au sujet, qui sont mal payées ou complètement précaires. Elles ne savent pas comment elles seront payées, ne serait-ce la semaine suivante. On leur commande des choses dans des temps parfois complètement intenable, ce qui se fait forcément au détriment de la qualité de l'information et surtout de la diversité des sources. Je ne me souviens plus du chiffre exact, mais Julia Cagé et Benoît Huet ont écrit un livre à ce sujet expliquant que 90 % de l'information en ligne était du copier-coller. Les médias n'arrêtent pas de se copier les uns les autres. On produit beaucoup d'informations notamment à partir de la fameuse Agence France-Presse, l'AFP, en particulier depuis l'avènement des chaînes d'informations continues dans lesquelles j'ai travaillé, j'en vois donc le fonctionnement : soit on copie de l'information qui existe déjà, qu'on ne va pas forcément vérifier, soit on va sur le terrain en n'ayant pas le temps cependant de faire un vrai travail d'investigation en prenant cinq jours comme nous devrions le faire, ce qui est lié à la structure économique des médias, à cette concentration des médias évoquée par Thomas.

On sort souvent ce chiffre de 9 milliardaires qui détiennent 90 % des médias. Si on regarde la fameuse carte du monde diplomatique, en effet, cela pose question. Ces dernières années, une restriction des budgets a été observée dans le service public. Le service public doit donc fonctionner de la même façon, mais avec de moins en moins d'argent. Forcément, à la fin, l'information en pâtit, ce qui donne lieu à de grands cafouillages.

Je ne sais pas si vous vous souvenez de l'affaire Dupont de Lignonès. J'en parle parce que j'ai fait partie des journalistes qui travaillaient le soir, c'était dur. On m'avait dit qu'il avait été attrapé à l'aéroport, il fallait publier un truc. En fait, quasiment l'intégralité des médias français a publié, c'était vraiment le cafouillage journalistique absolu ; nous avons repris un article du Parisien, la source était mauvaise, ce qui a été repris par l'AFP. Dans notre tête de journalistes, si l'AFP l'avait mis, c'était bon ! Tout le monde l'a donc repris, ce qui est aussi lié à un fonctionnement de l'information qui est celui de l'immédiateté en ayant peu de moyens. On ne peut qu'obtenir ce genre de problèmes. Pour le coup, les journalistes ont tous reconnu leur erreur, je le précise.

Paul SATIS : Concernant l'affaire Dupont de Lignonès, pour préciser, la source était censée être fiable puisqu'elle était policière. Les policiers Ecossais avaient dit que c'était Dupont de Lignonès, c'était donc une source réputée fiable. Quand l'AFP produit une dépêche, elle est censée avoir vérifié l'information deux fois. Thomas Wagner, est-ce un danger ? Le public connaît peu la prééminence et la force des agences, France-Presse en particulier ; pour un journaliste qui reçoit une dépêche, l'information est déjà vérifiée, il ne va donc pas la vérifier une deuxième fois.

Thomas WAGNER : L'instantanéité est un problème en effet. Soit vous êtes expert du sujet et il s'avère qu'il existe une grande probabilité que l'info soit bonne, soit vous ne savez pas et vous êtes obligé de prendre l'info comme elle vient si vous avez des pressions de publications rapides. Travailler ainsi est un enfer. J'ai déjà expliqué en off que certains articles me prenaient un an de travail. Je ne peux pas publier sur la voiture électrique en cinq minutes. Cela prend du travail, il faut aller lire les études, etc. Également pour l'AFP, si vous n'êtes pas expert, il peut y avoir des erreurs. C'est arrivé il y a un peu plus de trois mois : le dernier rapport du GIEC était sorti et l'AFP a sorti un seul tweet qui disait « Il nous reste trois ans pour arrêter le changement climatique. », ou quelque chose comme ça. Ce qui a été repris par des journalistes, des politiques, des influenceurs et ce fut une catastrophe. Moi, Thomas Wagner, tout petit, et les scientifiques nous sommes coordonnés pour dire « attention, c'est faux, il ne reste pas trois ans, nous avons déjà 40 ans de retard et chaque moment où on retarde l'action climatique, il y a des conséquences ». Mais il ne nous reste pas trois ans. Nous avons eu 1 000 réactions ; le



tweet de l'AFP a été repris des millions de fois, et est parti partout dans les titres d'info. J'ai vu des trucs sur Instagram où certains influenceurs avaient eu 300 000 réactions, c'est foutu, quoi !

Salomé SAQUÉ : Typiquement, j'ai repris ce tweet.

Paul SATIS : C'est vrai, Salomé Saqué reconnaît ses erreurs !

Salomé SAQUÉ : Je parlais d'une source anonyme, que personne n'a rencontrée, ce qui n'était pas du tout le cas. Nous parlons d'un concentré de savoir scientifique dans un des rapports les plus attendus. Je ne pensais pas que l'AFP pouvait se tromper là-dessus. J'ai vu passer ce tweet, j'ai dit « trois ans, quand même ! ». Je l'ai retweeté et justement, je ne sais plus si c'était Thomas ou quelqu'un d'autre de ces milieux de fact checking climatique qui m'a rapidement écrit en me disant « Attention à ce que tu viens de partager, a priori, c'est faux. ». J'ai évidemment supprimé mon tweet. Nous ne sommes jamais à l'abri effectivement de relayer de fausses informations parce que nous avons tendance à faire confiance à certaines institutions comme l'Agence France-Presse.

Paul SATIS : Si je peux juste un peu défendre les confrères de l'Agence France-Presse qui reste quand même une grande maison qui vérifie ses informations. N'allez pas croire que l'AFP sort des conneries à chaque dépêche.

Salomé SAQUÉ : Surtout pas, c'est juste pour dire que tout le monde peut se tromper. C'est évidemment ce que je voulais souligner.

Paul SATIS : L'AFP est normalement plutôt fiable. Il y a toujours moyen de recouper puisque l'AFP n'est pas évidemment pas la seule agence que nous utilisons, mais c'est un peu le grossiste de l'info, c'est comme ça qu'on pourrait résumer. Thomas Wagner, l'AFP ?

Thomas WAGNER : Je vous rejoins, en général, l'AFP est quand même correcte, je ne voudrais surtout pas taper gratuitement sur elle. Je pense que c'était surtout une mauvaise interprétation, voire une mauvaise traduction sachant que le rapport est en anglais. Je pense donc que c'était avant tout une mauvaise traduction.

Paul SATIS : Sur la science, puisque Thomas Wagner disait que lorsqu'il faisait un papier sur la voiture électrique, il avait besoin d'un an, il y a la question de la vulgarisation, ce que vous faites du reste, Thomas Wagner, de faire comprendre... la virologie, c'est un truc compliqué, quand on s'y penche un peu de près. Nous ne serons jamais virologues comme vous Pr Lina, et il faut nous déjà faire comprendre des choses complexes, à nous, les journalistes qui devons être les transmetteurs vers le public. C'est une responsabilité des scientifiques qui est compliquée.

Pr Bruno LINA : Oui, bien sûr. Il est compliqué de passer un message lorsqu'il n'est pas consolidé. Parler du coronavirus début février 2020 était très compliqué parce que nous avions très peu de connaissances. Aujourd'hui, c'est beaucoup plus simple. Il n'empêche que les concepts sont parfois un peu complexes. Charge à nous de nous mettre à la hauteur de celui qui est en face de nous pour qu'il comprenne. Tout l'enjeu est là : arriver à fournir l'information utile pour qu'elle soit comprise et qu'elle puisse être véhiculée. Nous y arrivons. Globalement, de nouveau, et sans forfanterie, les journalistes sont des personnes intelligentes. C'est plus compliqué lorsque nous avons affaire à des pigistes où il faut une demi-heure d'explication pour qu'ils comprennent ce qu'est l'enveloppe d'un virus, par exemple. Nous arrivons à passer des messages. Après, il faut connaître le contexte, savoir pour qui c'est destiné. Il m'est arrivé de faire des émissions de radio pour des enfants à France Info. Nous essayons d'utiliser des mots simples qui ont un sens malgré tout. Il faut avoir une espèce de champ lexical adapté à l'interlocuteur. Nous y arrivons avec un peu d'exercice.

Paul SATIS : Merci beaucoup à tous les trois. Thomas Wagner, merci beaucoup d'avoir été avec nous en direct. Merci, professeur Lina, vous retournez travailler sur ces questions importantes de virologie. Et puis merci à Salomé que nous retrouvons dimanche soir dans C politique, samedi sur France Info et quand on veut sur Blast.



ENTRETIEN CROISÉ

Avec Réjane SÉNAC et David LE BARS

Paul SATIS : Merci à vous. Pour conclure cette journée, nous allons maintenant demander à nos deux conférenciers de tout à l'heure, David Le Bras et Réjane Sénac, de venir et d'échanger, à eux de tirer un peu la synthèse de tout ce qu'il s'est dit cet après-midi. Vous pouvez évidemment poser toutes les questions que vous voulez à Réjane Sénac et à David Le Bars. Merci d'avoir fait tout ce chemin pour venir parler avec nous aujourd'hui. Je vous en prie, prenez chacun un micro. J'aimerais savoir ce que vous avez pensé de l'intervention l'un de l'autre. Je commence avec vous, Réjane Sénac, je sais que vous avez attentivement écouté David Le Bars. Qu'avez-vous pensé de son intervention ?

Réjane SÉNAC : Il va être délicat pour moi d'intervenir ensuite sur les mobilisations contre les injustices en sachant que le rapport à la justice, par exemple, était porté en tant qu'institution et non pas en tant que principe de justice alors que dans mon travail, c'est dans le rapport à la justice comme un horizon de ce qui est légitime et que les personnes que j'interviewais étaient plutôt dans la dénonciation justement de la police ou de la justice comme n'étant pas à la hauteur des principes qu'ils sont censés incarner.

Je pense que c'était une volonté de l'organisation. Je trouve qu'il est à la fois courageux et intéressant d'avoir des regards complémentaires et qui interrogent nos principes républicains, mais aussi les institutions qui les incarnent, à travers des praticiens qui portent la mise en œuvre de ces principes dans les institutions républicaines et des universitaires comme moi qui essaient de comprendre pourquoi il existe une défiance envers ces institutions envers les acteurs qui les incarnent, et envers même les principes, puisque j'ai démontré de manière assez déconcertante pour moi aussi d'ailleurs, car je ne m'attendais pas à le trouver dans mon enquête, l'existence d'une défiance vis-à-vis des institutions, des acteurs qui travaillent dans ces institutions et qui les incarnent, mais aussi vis-à-vis des principes qu'ils portent, et en particulier du principe d'égalité.

J'ai trouvé que nos manières d'aborder ces enjeux étaient très

différentes parce que nous sommes tous les deux fonctionnaires, ce qui dit aussi des choses importantes. Je crois que nous avons le sens du service public et de l'application des principes républicains, mais nous les abordons de manière très différente en tant que commissaire d'un côté et chercheuse en sciences politiques de l'autre. Je pense que c'est à peu près normal. Je trouve que c'est intéressant et je suis toujours intéressée pour voir les sujets avec un autre regard, une autre expérience. Je me suis dit que cela ne devait pas forcément être très confortable pour les personnes qui étaient dans la salle, mais c'est ce qui est aussi intéressant : être bousculé, voir qu'en effet, le terme de justice peut prendre des sens différents quand on parle d'institution, de principes et de la même manière pour tous les sujets que nous avons abordés. À travers des mêmes termes, nous n'entendions pas forcément les mêmes choses. L'enseignante que je suis trouve que c'est très intéressant. J'espère que ce fut également le cas pour ceux qui nous ont entendus.

Paul SATIS : Au moins une chose vous rapproche, David **Le Bras** : l'idéal républicain.

David LE BARS : Oui, d'ailleurs, Réjane Sénac emploie beaucoup ce terme et moi je crois que je l'ai employé une fois. Comme je l'ai dit, je ne suis pas un intellectuel, je ne suis pas sur des concepts et je ne fais pas de recherches. J'ai très clairement dit que j'étais policier. J'ai essayé de montrer sur l'aspect le plus humain et le plus naturel possible ce que l'on ressent quand on est policier, ce que c'est, ce que nous incarnons sans même prendre les habits de « nous incarnons la loi, nous avons le monopole de la force et si vous n'êtes pas contents, de toute façon c'est comme ça ».

Je n'ai pas essayé de montrer ce visage, je suis plutôt quelqu'un d'assez équilibré et ouvert. Je suis venu débattre et je n'avais jamais rencontré Réjane Sénac, je savais que nous n'étions pas forcément sur les mêmes positions, puisque l'organisateur me l'a dit, mais c'est par nature, le...

Paul SATIS : Ce qui rend le débat intéressant.

David LE BARS : Oui, bien sûr. Je l'ai dit à Réjane Sénac, j'ai toujours accepté des plateaux et des débats et j'ai même plutôt constaté parfois que les personnes refusaient le débat parce que j'incarne peut-être le policier qui accepte de parler avec une ouverture d'esprit là où le policier un peu caricatural bas du front. C'est peut-être plus facile à prendre sur des plateaux télé, sans aucune prétention. Finalement, ce qui revient avec le plateau d'avant est la vérité qui mène à la légitimité. Je suis plus mitigé pour ma part, et vos propos sont très intelligents et très intellectuels, je les ai écoutés attentivement. En tant que citoyen, et même pas en tant que policier, en tant que spectateur de cette salle, je reste en interrogation de ce qu'est la légitimité. Finalement où voulez-vous aller dans vos recherches ? C'est la question que je me pose et celle que j'avais en tête quand je vous ai écoutée. En fonction des différentes personnes ou associations que vous avez interrogées, je me demande si c'est cela, l'égalité. L'égalité s'impose-t-elle ou se décrète-t-elle ? Qu'est-ce qui est légitime de leur part eux-mêmes ? Je vois finalement des microsilos se mettre en place.

Paul SATIS : Chacun avec sa propre légitimité, c'est un peu ce que vous avez ressenti.

David LE BARS : J'ai ressenti une fragmentation de la légitimité. Entre la fragmentation des légitimités avec un « s », qui est le thème de la conférence d'aujourd'hui, ou celle que l'État peut organiser pour que ce soit la moins mauvaise solution, peut-être suis-je formé à la sauce du régalién ou de l'État, mais je préfère les règles et celles de l'État et une institution républicaine pour la contrôler, même si cela peut paraître un modèle rigide que toutes ces tendances à finalement faire que, et je suis dans un milieu où je n'ai pas l'impression que ce soit l'attente principale des personnes, et j'ai l'impression que cela va fragmenter tout le monde. Le propos tenu par Réjane Sénac m'a aussi inquiété.

Réjane SÉNAC : Je cherche à comprendre et participer de recherches multiples sur des sujets différents. De nombreuses recherches ont plutôt été faites dans une logique quantitative sur le profil des Gilets Jaunes, par exemple, le profil sociologique. Beaucoup de recherches mettent aussi en évidence les segmentations, le fait de plus travailler sur les mouvements féministes ou les mouvements antiracistes. J'étais intéressée par le fait d'essayer de comprendre s'il y avait du lien entre ces mobilisations, s'il y avait du commun et d'être dans la compréhension de l'expression de ces colères, ce qu'elles disaient dans le rapport à la démocratie, dans le rapport au politique. En tant que politiste, se demander ce qui se joue dans ces mobilisations qu'on ne peut pas faire semblant de ne pas voir, qui prennent de l'ampleur, qui disent une colère, mais ne pas en rester à une lecture négative ou une lecture du côté des émotions, je suis politiste, je ne suis pas psychologue, mais de voir ce que ça dit de notre rapport à la démocratie, de notre rapport aux principes. C'était mon objectif. Quand on est chercheur en sciences politiques, mais de la même manière que dans les sciences dures, on a des protocoles, des problématiques, des hypothèses, ce qui fait qu'on cherche est justement que j'avais une hypothèse et je me suis rendu compte qu'elle ne disait pas la complexité du terrain. Sur le fait de considérer que c'est une remise en cause ou une segmentation, c'était plutôt mon diagnostic. On a tendance à regarder ces mobilisations de cette manière ; je voulais



« J'étais intéressée par le fait d'essayer de comprendre s'il y avait du lien entre ces mobilisations, s'il y avait du commun et d'être dans la compréhension de l'expression de ces colères, ce qu'elles disaient dans le rapport à la démocratie, dans le rapport au politique. »

comprendre si c'était vraiment le cas ou si en réalité, il y avait du lien, il y avait du commun, une vision positive. C'était bien mon objectif.

Paul SATIS : Vous avez beaucoup employé un terme pendant votre conférence, Réjane Sénac, celui de la désobéissance civile. J'aimerais avoir votre point de vue. La désobéissance parfois s'impose-t-elle ou pour vous, non, on ne respecte pas la loi, donc c'est un problème même si ensuite, comme nous l'avons expliqué tout à l'heure, cela peut aussi amener à une action politique ou faire évoluer l'action politique qui s'en suivra ?

David LE BARS : Je ne peux pas m'enlever de mes habits de policier parce que je suis rentré dans la police parce que j'avais sans doute des convictions. Je n'ai pas précisé tout à l'heure que je n'avais personne de ma famille dans la police. C'est quelque chose qui m'est venue à l'âge de 14 ans, 15 ans et j'ai suivi cette vocation. Je vais vous répondre : cela me fait un peu penser à cette maxime qui consiste à dire que la liberté des uns s'arrête là où celle des autres commence. C'est pareil pour la désobéissance : tant qu'elle n'est pas de nature à enfreindre la loi, je suis un homme de loi, je ne peux pas m'en sortir, rien ne me gêne tant qu'il n'y a pas infraction.

Je vais prendre l'exemple d'un comité, dont nous n'avons pas parlé aujourd'hui, quelque chose de très illustratif, pour moi, des dangers que cela représente : le comité justice pour Adama. Rien que le titre, c'est la famille Traoré, je pense que tout le monde connaît ce sujet.

Paul SATIS : Vous en avez parlé tout à l'heure.

David LE BARS : Quel est le résultat de l'action du comité « Justice pour Adama » ? Le résultat : Assa Traoré est une égérie de Time magazine et de différents médias. Elle est chaussée par Louboutin. Mais que fait-elle au quotidien ? Elle fait des intrusions dans les palais de justice, elle salit l'institution police gendarmerie, elle attaque la justice physiquement avec des collectifs et des manifestations qui dégénèrent. Tout cela pour en arriver à quoi ? Nous en sommes à six ans d'instruction. Aucun gendarme n'a été mis en examen. Je parle de la justice : aucun fait concret n'a déterminé une faute directe ou indirecte de l'action des gendarmes. Je vais même aller sur le terrain de la liberté de paroles qui est la mienne : nous sommes dans le cadre d'une famille et de l'entourage général d'une famille

qui est une famille de multidélinquants. Nous nous retrouvons avec une justice fragilisée. Je vais vous annoncer le résultat : quel choix le juge d'instruction en charge du dossier, et nous en sommes à 10 ou 11, aura-t-il lorsqu'il devra faire un choix ? Soit renvoyer s'il y a des éléments, soit une ordonnance de non-lieu, le non-lieu étant la fin de l'enquête. Je pense que statistiquement, au vu de ce que je connais des rouages judiciaires, et je ne connais pas le dossier, il y a peu de chances que ce soit renvoyé. S'il y avait des éléments, nous l'aurions déjà vu. Admettons que ce soit renvoyé, hypothèse audience correctionnelle ou un non-lieu, s'il n'y a aucun élément à charge, nous aurions à nouveau des contestations, un collectif très politisé qui fait en sorte de détruire l'enquête judiciaire, le travail d'une institution régaliennne, celui de la justice, et qui vient fragiliser les institutions qui, pour moi, sont essentielles pour la vie en collectivité. De l'autre côté, nous avons un collectif ; que défend-il ? Il défend une microcause en essayant d'importer des affaires des États-Unis qui n'ont jamais eu lieu en France : il n'y a jamais eu d'affaire Floyd en France. Des affaires posent question, l'affaire Zecler par exemple, je peux en parler deux minutes. C'est une affaire qui aux images est parfaitement scandaleuse. Nous n'avons jamais eu un assassinat, un meurtre avec un policier, le genou sur la gorge de quelqu'un et qui le fait mourir par sadisme, parce que c'est ce qu'on voit dans l'affaire Floyd. Nous avons l'importation par un collectif de faits qui se passent à l'étranger, une problématique qui n'est pas celle de la France, une destruction du schéma judiciaire par un collectif qui incarne ce dont nous avons parlé aujourd'hui : une cause, mais une microcause au détriment de l'intérêt général. Cela me choque et me gêne.

Paul SATIS : Vous pourrez répondre, Réjane Sénac, puisque vous en avez parlé et vous les avez également rencontrés.

Réjane SÉNAC : Je n'ai pas rencontré le comité Adama. Je ne me positionnerai pas là-dessus, ce n'est pas mon terrain. Je pense quand même et vous le reconnaissez...

Paul SATIS : Estiment-ils que leur action est légitime et qu'ils sont victimes d'injustices ?

Réjane SÉNAC : Bien entendu.

Paul SATIS : ... et qu'ils rendraient donc des actions d'intrusion dans les palais de justice dont M. Le Bars parlait.

Réjane SÉNAC : Je parlerais plus largement du rapport et du répertoire d'actions qui est la désobéissance civile qui est un mode d'action qui n'est pas nouveau. Je crois qu'il y a une exposition ici qui considère que, tant qu'on considère que la loi n'est pas conforme aux principes qui sont ceux qu'on veut défendre, on fait de la désobéissance civile. Les résistants étaient désobéissance civile. En période pétainiste en particulier, les fonctionnaires étaient en désobéissance civile. Je pense qu'il est très important de faire le distinguo entre une remise en cause de la loi sans aucune autre raison que son intérêt personnel et une remise en cause de la loi parce qu'on considère qu'elle n'applique pas les principes que l'on juge légitimes. Les féministes allaient voter alors qu'elles n'avaient pas le droit, elles ont même détérioré des urnes parce qu'elles n'avaient pas le droit de vote et elles considéraient que ces lois étaient illégitimes puisqu'elles n'appliquaient pas le principe d'égalité, en particulier de qualités de droits. De la même manière, L214 en effet fait des intrusions dans des élevages ou dans des abattoirs pour montrer la maltraitance animale.

On peut considérer à droit constant que leur action est illégitime, en tout cas elle est illégale et ils ont des recours, ils ont des sanctions pour cela. Du côté où je l'analyse, c'est-à-dire des activistes ou des personnes qui se mobilisent pour faire changer la loi sur un certain nombre de points, ils peuvent considérer que ces actions sont efficaces : elles permettent à la fois de mettre des injustices en visibilité et ensuite, de faire changer la loi. Quand on analyse les répertoires d'actions, la désobéissance au nom de principes que l'on juge vraiment supérieurs et qu'on souhaite faire intégrer dans la loi a toujours existé et n'est pas nouveau. Des policiers l'ont utilisée, des fonctionnaires de tout ordre ou pas. Je pense qu'il ne faut pas non plus caricaturer la désobéissance ; des désobéissances n'ont en effet de but que de se permettre de faire des choses illégales sans défendre des principes de justice. D'autres peuvent être qualifiées de « nobles » et on les a qualifiées de « nobles ». Je pense qu'à Caluire, ville de la Résistance, il est difficile de ne pas reconnaître qu'il y a des résistances à des droits que l'on juge indignes ou pas conformes, qui sont un signe de courage, je pense. Dans l'Histoire de France, cela a pu exister. Aujourd'hui on peut dire « comment comparez-vous ce type de résistance et le fait de rentrer dans des abattoirs ? ». On peut le comparer au nom de ce que l'on juge juste, de ce que l'on juge légitime. On peut bien sûr se dire...

Paul SATIS : Pardonnez-moi, mais quand vous dites « on juge ». Qui juge ?

Réjane SÉNAC : Les activistes qui portent...

Paul SATIS : Les activistes eux-mêmes jugent légitimes et peuvent aussi avoir un regard biaisé par rapport à ce qu'ils jugent juste.

Réjane SÉNAC : Nous sommes d'accord. Pour réclamer le droit de vote, quand on est la moitié de l'humanité et peut-être que parmi vous, certains trouvent qu'il était bien le temps où les femmes n'avaient pas le droit de vote dans le pays des droits de l'homme.

Cela se discute ou pas. Pour moi, cela ce ne discute pas ; pour certains, c'est le cas. Il est évident qu'à l'époque, lorsque les féministes faisaient ces actes, elles risquaient des sanctions. Les activistes qui le portent, on peut ensuite se mettre en

«Il est nécessaire de ne pas être dans une confusion où tous les types d'activismes seraient mis dans le même pot.»

position : je suis à la fois dans une logique d'observation mais je ne fais pas partie des chercheurs qui revendiquent une neutralité absolument éthérée. Bien sûr, je suis en position de considérer comme légitimes un certain nombre d'activismes tant qu'ils sont dans le respect de la démocratie libérale. Je pense qu'il faut se rendre compte qu'il est nécessaire de ne pas être dans une confusion où tous les types d'activismes seraient mis dans le même pot.

La question des violences policières n'est pas mon terrain d'études. Je ne vais donc pas aller très loin, mais je pense qu'il est très important que la justice puisse donner des décisions, et vous l'avez dit de manière la plus rapide possible tout en faisant une enquête sérieuse, pour redonner confiance dans ces institutions. Quand j'ai vu la vidéo contre le producteur de musique Michel Zecler, c'est juste dingue ! Cette violence contre un homme !

Paul SATIS : Et David Le Bars, vous l'avez dit très clairement : nous sommes bien dans le cadre d'une bavure pour le coup.

Réjane SÉNAC : Heureusement qu'il n'est pas mort, mais on peut se dire qu'heureusement, il y avait une vidéo sur son lieu de travail. Vous pouvez comprendre qu'une forme de suspicion est mise sur certains actes. Ce n'est pas pour autant que l'institution policière et que tous les policiers doivent être discrédités, ce n'est absolument pas ce que je dis. Avoir un devoir d'exemplarité et d'enquêtes quand ce type de délit, voire de crime est commis me paraît juste être conforme à l'État de droit. On ne peut pas non plus être dans le déni de ce qui peut provoquer ces défiances, voire ces colères.

David LE BARS : Je me permets de répondre à Réjane Sénac parce que finalement, elle a tourné autour de l'affaire Assa Traoré en allant sur l'affaire Zecler.

Réjane SÉNAC : Parce que vous l'avez citée.

David LE BARS : J'ai cité les deux. J'ai dit ce que je pensais de l'affaire Zecler et je dénonce ce que je vois aux images. Je ne vais pas dans le fond du dossier parce que ce que nous voyons aux images serait justifié et est incontestable. Sur l'affaire Assa Traoré, sur le collectif, et c'est un de nos gros points de divergence, je considère que ce qui fait la défiance de la justice est un collectif comme celui-là qui martèle du matin au soir que la justice, la police et la gendarmerie ont tué le frère alors que ce n'est pas établi par la procédure depuis six ans, qu'il y a eu 11 ou 12 juges

d'instruction, des expertises et que cette démarche politique est la plus fragilisante d'une institution plutôt qu'un fait divers. Je ne vous ai pas entendue là-dessus.

Réjane SÉNAC : Je n'ai pas tous les éléments de l'enquête, il n'y a pas que l'affaire Traoré. Il y a un collectif de victimes des violences policières.

David LE BARS : Je vous parle du collectif Traoré ; vous élargissez à chaque fois.

Réjane SÉNAC : Oui, j'élargis parce que je n'ai pas interviewé le comité Adama, je n'ai pas travaillé spécifiquement sur cette enquête. Je ne fais pas partie des chercheurs qui parlent de sujets qu'ils ne connaissent pas. Nous en avons parlé tout à l'heure en disant que le Pr Raoult parlait d'environnement. Je suis une chercheuse en sciences politiques, je suis directrice de recherches CNRS à Sciences Po. J'ai fait un terrain, j'ai aussi un master 2 de droit, je pourrai peut-être travailler sur le cas si je m'étais penchée dessus, ce qui n'est pas le cas. Je ne peux pas parler de ce cas en particulier. Par contre, je peux observer qu'il y a un collectif de victimes de violences policières dans les quartiers populaires, pour les Gilets Jaunes, dans différentes situations. Nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de cette réalité.



Nous ne pouvons pas non plus ne pas tenir compte, et vous avez raison, du fait que ceux qui sont associés à l'État et aux institutions, les policiers, mais aussi les pompiers, les médecins, ne sont pas en sécurité dans certains endroits ou ne peuvent pas rentrer dans certains quartiers. Des violences sont aussi exercées illégalement par certains individus. Je n'ai pas envie de me focaliser sur l'affaire Adama. Plus largement, le problème est qu'il n'y a pas que l'affaire Adama, il y a différentes affaires.

Paul SATIS : Juste une question sur ce collectif : dit-il que les violences policières sont systémiques ?

Réjane SÉNAC : Oui, il le dit. Je ne suis pas spécialiste des violences policières, c'est dommage. Vous auriez dû inviter Fabien Jobard, si c'était le sujet des Entretiens. Je peux parler des questions du rapport des politiques d'égalité, ou des mobilisations contre les injustices, je ne suis pas

spécialiste des violences policières. En effet, il est très facile de lire leurs revendications pour comprendre qu'ils dénoncent à la fois des actes précis avec la mort de proches ou les blessures que des proches ont subies et qui sont avérées. Ils en accusent en effet les forces de l'ordre, que ce soit gendarmerie ou police. C'est un constat. Ils considèrent que le fait qu'il y ait des relaxes ou que les jugements soient aussi longs est la preuve qu'il existe une forme d'impunité au sein de la police ou au sein de la gendarmerie, je retranscris ce qu'ils disent, qui est le signe qu'en réalité, ces violences ne sont pas le fait d'individus marginaux, mais qu'il y a une forme de normalisation ou de normes à la violence envers certaines populations. C'est ce que disent ces collectifs lorsqu'ils parlent de violences systémiques, au sein du système lui-même.

Paul SATIS : Pour en revenir au thème de nos débats, il y a donc une violence légitime de la part de la police ?

David LE BARS : D'abord, je remarque que Réjane Sénac n'est pas spécialiste mais qu'elle en parle relativement facilement dans le sens de ce qui est dénoncé et non pas dans le sens de ce qui pour moi est la réalité. Nous ne serons pas d'accord, mais c'est aussi le principe du débat. Je peux mettre en avant des chiffres de policiers blessés en service, 3 500 cette année, ou des refus d'obtempérer toutes les 20 minutes, de la violence de la rue. Nous n'allons pas nous battre à coups de chiffres. Dans mon propos ce matin, je n'ai pas dit qu'il n'y avait jamais eu de débordements policiers, des fautes policières et je ne le redirai pas maintenant. Je note toutefois que vous employez la rhétorique « des violences policières » qui est une rhétorique politique. Je ne cèderai pas sur cette rhétorique qui a glissé de « violences policières » à « la police tue », je ne dis pas que ce sont les propos que vous tenez. Cette rhétorique politique, qu'elle soit politique, qu'il y ait du vrai ou que des affaires illustrent qu'il y ait eu des violences illégitimes, a quand même pour but de fragiliser les institutions et de favoriser l'anarchie, et c'est le but du collectif Adama et d'autres collectifs : fragiliser les institutions en fragilisant la police, en fragilisant la justice. Je pense qu'on s'en prend aux institutions les plus essentielles qui fait qu'on peut encore espérer vivre avec quelques règles. Si cet édifice devait s'effondrer, ce qui, je pense, n'arrivera pas car la France est une démocratie solide, ce serait extrêmement dangereux et je pense que ce n'est pas du tout l'envie des Français ou des personnes qui nous écoutent.

Paul SATIS : Pour ressortir du débat sur les violences policières, parce que ce n'est pas votre...

Réjane SÉNAC : Je réponds à travers ses mots et en parlant des mobilisations puisque mon terrain est les mobilisations, je ne travaille pas en interviewant les acteurs de la police. On me pose des questions et je réponds à travers mon terrain.

Paul SATIS : Rappelons que vous êtes une chercheuse.

Réjane SÉNAC : Je suis chercheuse et je réponds de ce que je connais, c'est-à-dire les personnes que j'interviewe. Il est vrai qu'il est assez désagréable qu'on me reproche de parler du terrain qui est le mien. C'est pour cela que je dis que si on avait vraiment voulu parler de cette question, il aurait fallu inviter des personnes qui travaillent spécifiquement sur ces sujets, et il y en a.

Paul SATIS : Nous étions partis d'un autre sujet finalement sur lequel j'aimerais bien avoir votre avis. Vous l'avez un peu donné tout à l'heure : celui de la désobéissance civile. Peut-elle être acceptable parfois ? Peut-elle-même être acceptable par certains policiers si vous jugez qu'une intervention n'est pas conforme à voter éthique, par exemple ?

David LE BARS : Nous allons rester dans la police pour ensuite élargir. Un policier qui fait de la désobéissance alors qu'il travaille dans un cadre extrêmement restreint qui est celui du droit de la légalité, de la déontologie n'a aucun droit de franchissement dans sa vie de policier. En tant que citoyen, s'il veut aller dans une manifestation et s'il veut agir en tant que citoyen dans des manifestations, voire commettre des actions, ce que je ne vais pas cautionner, mais la vie du policier est extrêmement encadrée. Pour ce qui concerne la désobéissance civile, je suis parfaitement conscient en tant que citoyen, en tant que juriste qui a un peu mûri que des causes méritent d'être portées et de faire avancer, vous l'avez dit, pour que la loi évolue. Nous en connaissons plein, mais la limite pour moi est incontournable puisque ce n'est pas le policier qui en est la victime, ce sont les autres. C'est d'ailleurs la mauvaise analyse qui reste des Gilets Jaunes, ce qui est très désagréable : dans le mouvement des Gilets Jaunes, dont nous sommes tous conscients que tout le monde n'est pas activiste, tout le monde n'a pas cassé, tout le monde n'a pas agressé, comme dans d'autres manifestations qui dégénèrent, contrairement à ce que nous avons dit ce matin, le meilleur moyen de se faire entendre est-il la casse ? Je pense que le meilleur moyen de faire écraser une cause est que finalement, il ne reste que la violence et qu'on ne débattre que de la violence.

Qui est victime de la violence ? Pas uniquement les policiers. J'ai croisé de nombreux commerçants, de nombreux riverains qui m'ont dit l'enfer qu'ils ont vécu tous les samedis à mettre des portes en bois pour faire sécuriser des vitrines pour ne pas être incendiés, attaqués, pillés. Quand des collectifs d'ultra-gauche détruisent des McDonald's, un message politique qui va profiter au plus grand nombre servira-t-il ? Non, ils ont détruit le McDonald's dans lequel des jeunes vont manger. La désobéissance civile a-t-elle une limite ? Je ne pourrais pas sortir de ce cadre parce que je ne croirais pas à ce que je dis. La limite est comme celle de la liberté qui s'arrête là où celle des autres commence : ne pas enfreindre la loi puisque la loi est bien faite et permet à chacun de vivre en toute liberté avec des règles.



Sinon, c'est la fin de règles. Affaiblir la police, la justice ou affaiblir par la revendication la désobéissance civile le principe même de la règle, ce que certains mouvements portent, c'est une chose à laquelle je n'adhère pas.

Paul SATIS : Je reste vraiment avec vous, Réjane Sénac, sur votre travail de chercheuse, c'est-à-dire de personne qui en a écouté d'autres, qui en a tiré des conclusions. Votre livre s'appelle Radicales et fluides ; sentez-vous monter au sein de tous ces mouvements une forme de radicalité ?

Réjane SÉNAC : Oui, mais il ne faut pas de quiproquo puisque le terme de « radicalité » est souvent renvoyé à la radicalisation, alors que là, c'est vraiment l'idée de prendre les problèmes à leurs racines. J'ai interviewé des activistes qui ne faisaient pas de désobéissance civile violente. Ils disaient que passer par la réforme, passer uniquement par le plaidoyer, par le recours juridique avait montré ses limites et que les inégalités perduraient, s'accroissaient, en particulier en matière d'inégalités économiques et sociales. Les féministes disent qu'elles sont obligées de faire des performances, des choses qui sont illégales, par exemple les Femen. Il est considéré comme illégal d'être topless quand on est une femme, ce n'est pas le cas pour les hommes, ou de coller contre les féminicides. La Barbe va dans des tribunes où il n'y a que des hommes et porte une barbe ; je ne sais pas si vous connaissez ces féministes qui prennent des vidéos où elles félicitent les tribunes masculines en leur disant qu'elles permettent de préserver le patriarcat. Il y a des désobéissances civiles plutôt ludiques dans les nouvelles générations, ce sont plutôt des performances assez ludiques qui jouent avec la loi sans vraiment non plus faire des choses de destruction. Alternatiba est par ailleurs une mobilisation écologiste. En sortie, ce sont les décrocheurs de portraits du chef de l'État : ils sortent les chaises des agences bancaires pour dénoncer. Ce sont plutôt des mises en scène pour avoir toute une explication autour de points qu'ils considèrent comme importants à prendre en compte : l'inégalité de la répartition des richesses, la confiscation de la parole pour les femmes, ce genre de choses. Nous sommes dans un positionnement qui se veut didactique et complémentaire, et j'ai beaucoup parlé de L214 de la même manière, et nécessaire pour ensuite passer par la loi. Nous sommes vraiment dans cette logique dans la grande majorité de la désobéissance civile.

Paul SATIS : Nous voyons bien le point de crispation entre vous. Tous ces mouvements de mobilisation sont-ils aussi à la base en train de dire que l'État est délégitimisé et tout ce qui est au service de l'État, que ce soit la police ou la justice, n'est donc pas légitime, ce qui nous autorise à mener ces actions ?

Réjane SÉNAC : Non, les personnes que j'ai interviewées ne sont pas là-dedans et font en même temps des recours en justice, des plaidoyers.

Paul SATIS : Elles utilisent donc les institutions.

Réjane SÉNAC : Tout à fait, elles se réapproprient les institutions. Il y a pas mal de juristes ; nous le voyons par exemple dans tout le mouvement écologique : Notre Affaire à Tous, L'affaire du siècle. Ils utilisent vraiment les outils juridiques. Ce n'est pas une analyse en longitudinal, mais les responsables d'associations que j'interviewais ont beaucoup dit qu'ils préféreraient ne pas avoir à passer par l'acte de désobéissance civile, mais ils ont l'impression d'être polis, de passer uniquement par le fait de faire des recours juridiques. C'est très long, ils ont du mal à faire passer les amendements. Il y a donc une nécessité d'en passer un peu par des coups médiatiques. Les médias viennent plus en effet s'ils font une action souvent illégale pour montrer un événement ou dénoncer un point. Il y a vraiment cette idée qu'ils doivent en passer par là pour que leurs causes soient reconnues. Vous pouvez juger que c'est illégitime. Nous pouvons toutefois en percevoir que c'est efficace dans leur objectif qui est de rendre visible une situation. C'est flagrant avec L214. Il y a quelques années, on ne discutait pas de ces sujets, on ne discutait pas de la violence sur les animaux. Ils l'ont fait au prix d'une désobéissance civile, très clairement.

Paul SATIS : Sentez-vous monter dans la société une sorte de radicalisation des différents mouvements ? En généralisant un peu, les Femen ne sont pas des Blacks blocs non plus, il y a toujours beaucoup de nuances dans tout ce que nous disons. Sentez-vous monter une radicalisation ?

David LE BARS : Je la sens sur la fonction que j'ai aujourd'hui avec un peu de maturité, un regard média, le fait d'être au contact à un niveau certain de la police, et je le sens aussi au vu du déroulé de ma carrière comme je l'ai dit ce matin. Sur 25 ans et sur les dix dernières années, on a pu sentir une montée accélérée des radicalités. Je le dis dans mon livre, parce que c'est très important à dénoncer : une des radicalités qui me choquent le plus est celle de personnes censées être éduquées et instruites, et il y en a parmi les auteurs de refus d'obtempérer, et le fait de démarrer au risque d'écraser un policier ou un gendarme, et non pas de démarrer parce qu'il y a 10 kg de drogue dans le coffre, mais parce qu'il y a eu le verre de trop ou que l'assurance n'est pas à jour. Nous n'avons pas beaucoup parlé du sentiment d'impunité ; c'est là où il faut relativiser. Le sentiment d'impunité, si c'était vraiment cela, serait « ce n'est pas très grave, la justice ne fonctionne pas, je me fais attraper, je sais qu'il ne m'arrivera rien ». Donc on s'arrête. Non, cela montre un rejet, une radicalité de celui qui incarne l'autorité et qui a demandé à celui ou celle qui n'a pas l'assurance de s'arrêter puisque les trafiquants de drogue ne sont pas les seuls à faire des refus d'obtempérer. Des personnes ont peut-être un problème de permis, d'assurance, et je ne veux pas savoir qui dans cette salle, et peuvent avoir une autre raison, disons futile, un petit délit. C'est bien ce schéma de contestation ; j'ai donné ce matin l'exemple du chauffeur de bus qui a eu le malheur de demander le port du masque à trois ou quatre passagers et qui a été lynché jusqu'à en mourir. De tels exemples dans les différents milieux, pour différents sujets montrent des violences monumentales avec des exactions, parce que quoi qu'il en arrive, ce sont toujours les forces de l'ordre, les forces de sécurité intérieure – il y a de la sémantique pour réconcilier – mais il y a toujours une nécessité à un moment de faire en sorte que ça n'empiète pas. Le vrai sujet, ce qui inquiète les Français, même si c'est un sentiment, est de craindre que ça se répande. Quand on regarde la réalité, certaines villes ne sont plus préservées. Il y a des réalités dans les villes, dans les territoires ruraux, des phénomènes se sont répandus, il y a différentes causes, différents auteurs. À un moment donné ou à un autre, les forces de sécurité intérieure, ou la justice, avec une volonté politique, doivent faire face à ces radicalités. Ce n'est pas en imaginant que les personnes pourront s'organiser en communautés pour faire ce qu'elles veulent, pour s'affranchir des règles. Encore une fois, c'est l'anarchie. L'institution régalienne comme nous sommes aujourd'hui n'a pas la capacité et les moyens de lutter contre, en espérant que cela n'arrive pas.

Paul SATIS : Réjane Sénac, vous avez aussi parlé de mouvements finalement assez morcelés, peut-être chacun dans leur coin, et de convergence, à un moment des différentes luttes et des différentes injustices. Vous disiez qu'il y avait eu une radicalisation ces dernières années, mais qu'il existait tout un tas de luttes, de manifestations, dans les années soixante, soixante-dix, plus politisées, qui étaient plus derrière des syndicats, organisées. Avez-vous l'impression que ces mouvements vont vers plus d'organisation ? Peut-être avoir aussi une voix sans passer par la violation de la loi.

Réjane SÉNAC : Pendant la pandémie, nous avons assisté à de multiples tribunes communes pour penser le monde d'après, le pacte social, ou qui mettaient ensemble par exemple Greenpeace France – j'ai interviewé Jean-François Julliard, son délégué général français –, et ATD Quart Monde, des syndicats. Une prise en compte avait déjà eu lieu de manière intérieure, mais avec ce moment de crise, le fait d'avoir vécu cette pandémie nous a montré que nous étions contraints de travailler ensemble, une manière de faire face à ce qui a été discuté dans la table ronde précédente, c'est-à-dire une urgence de prendre en compte la dimension écologique dans nos vies, dans nos modes de consommation et bien sûr aussi dans nos modes de production.



«Toujours avoir une certaine nuance dans l'exercice [...], d'avoir une certaine retenue dans l'exercice de la légitimité qu'on nous donne.»

Cette crise écologique a des implications plus fortes pour les personnes en situation de précarité, pour les pauvres. Quelque chose se noue donc de manière très forte, en particulier entre les associations écologiques, les activistes écologiques et les associations qui luttent contre la pauvreté, l'injustice sociale, les syndicats. C'est réellement porté. Sur les questions de discrimination, nous voyons également des réseaux qui luttent contre les discriminations, qu'elles soient contre les femmes ou les personnes d'origine ethnoculturelles différentes, pour ne pas dire les personnes racisées, je sais que ce terme peut être mal entendu, en tout cas qu'il subissent du racisme. Il existe de nombreux réseaux.

Nous avons une conception morcelée, mais en réalité, des associations sont spécialisées, ce qui fait partie des compétences de chacun, de ce qu'il juge pouvoir porter réellement et efficacement. De nombreux réseaux de coordination sont mis en place ainsi que des moments communs autour d'une tribune, d'une action. J'ai vu des associations spécialisées, mais aussi de nombreux collectifs et réseaux qui s'inscrivent dans une mobilisation, et ils n'aiment pas le terme de « convergence », ils parlent plus « d'alliance » ou de « synergie ».

Paul SATIS : Il nous faut terminer à l'heure, il ne nous reste plus beaucoup de temps. Je vais vous laisser la parole si vous voulez la prendre. Nous ne sommes pas complètement anesthésiés, quand même, nous avons beaucoup réfléchi. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir, poser une dernière question à Réjane Sénac ou à David Le Bars ? Monsieur le Maire ? Nous avons parlé des politiques, ils ont été en filigrane tout au long de cette journée. Quelles conclusions tirez-vous de cette journée d'échange ?

Philippe COCHET : Je ne me permettrai pas de tirer des conclusions, ce n'est pas mon rôle. Les objectifs des Entretiens de Caluire Jean Moulin tendent justement à partir sans aucune idée préconçue et que chacun puisse en retirer ce qu'il en souhaite. Je remercie un débat qui n'est pas simple entre Mme Sénac et M. Le Bars, nous l'avons vu sur un certain nombre d'éléments qui peuvent être un peu des irritants, mais qui traduisent également la complexité de notre société. Je crois qu'il faut l'intégrer dans cette démarche avec un côté intellectuel qui est nécessaire et indispensable d'une démocratie, me semble-t-il, également des praticiens. La difficulté que nous avons aujourd'hui est d'arriver à faire rejoindre l'un par rapport à l'autre. Je crois que nous y sommes confrontés. Derrière cette notion qui concerne les légitimités, le fait de savoir que l'on est légitime, oui, mais pas autant que ça, permet d'exercer sa mission. Vous, en tant que chercheuse, vous, en tant que responsable syndical au niveau des commissaires de police, de toujours avoir une certaine nuance dans l'exercice, et moi-même, en tant qu'élu, modeste élu local, d'avoir une certaine retenue dans l'exercice de la légitimité qu'on nous donne. Nous savons que celle-ci est tout d'abord passagère, et qu'elle est très compliquée à justifier, d'autant plus que le temps avance et tel qu'il a été évoqué entre les différents intervenants, et qu'il devient de plus en plus difficile d'être légitime.

Paul SATIS : Si je vous donne le mot de la fin à tous les deux, nous pouvons aussi retenir que les réalités ne sont pas blanches ou noires, la nécessité de la nuance est également beaucoup ressortie aujourd'hui.

David LE BARS : À titre personnel, faisant aujourd'hui de la communication, étant responsable et connaissant mon métier, et c'est aussi ce qui m'a éclairé aujourd'hui et j'ai appris beaucoup de choses, je pense qu'on est d'autant plus légitime qu'on a de la nuance comme l'a dit Monsieur le Maire, et qu'on dit la vérité. Je suis certain d'une chose : je n'ai pas dit de mensonges, j'ai dit la vérité. Il y a peut-être parfois ma vérité, mais en tout cas, aucune n'est contestable sur le plan de sa description. Après, ce sont des sentiments, des perceptions. Il y avait aussi des nuances dans les opinions, dans la façon de faire les choses. Un policier ne peut pas penser de la même manière en matière de désobéissance civile sur ce que doit...

Paul SATIS : Qu'une Femen, c'est sûr.

David LE BARS : Oui, mais vous savez, tout à l'heure, vous avez dit que le mouvement des Femen faisait attention – cette anecdote va vous faire rire, nous allons terminer léger. Les Femen qui faisaient du collage écoresponsable avec des colles et du papier recyclable. C'est bien, mais cela reste du collage, donc de la dégradation sur le plan du droit, sans faire de psychorigidité. Je vais vous faire rire : un jour, nous avons envisagé de lutter contre les activistes dans les manifs, ceux qui cassent tout, le Black bloc. Des techniques pratiquées à l'étranger consistent à les marquer de couleur. Il existe plusieurs façons pour marquer un groupuscule activiste : soit avec des fusils lançant des balles de couleur, ce qui n'envoie pas très loin, soit avec des canons à eau et un colorant. Ce débat a été éteint tout de suite parce qu'on nous a opposé le fait qu'un colorant dans le canon à eau n'était pas écoresponsable et pourrait les canalisations. Du coup, nous ne pouvons pas peindre le Black bloc, ce que je regrette beaucoup. Pour finir sur une note d'humour, je les préférerais en jaune fluo, ça les rendrait un peu plus ridicules et permettrait aux manifestants de ne plus avoir ces personnes qui pourrissent les manifs. Je voulais finir sur cette note d'humour.

Paul SATIS : Réjane Sénac, je vous laisse le mot de la fin sur la nécessaire nuance à avoir dans le débat sur des légitimités qui sont plurielles, nous l'avons vue.

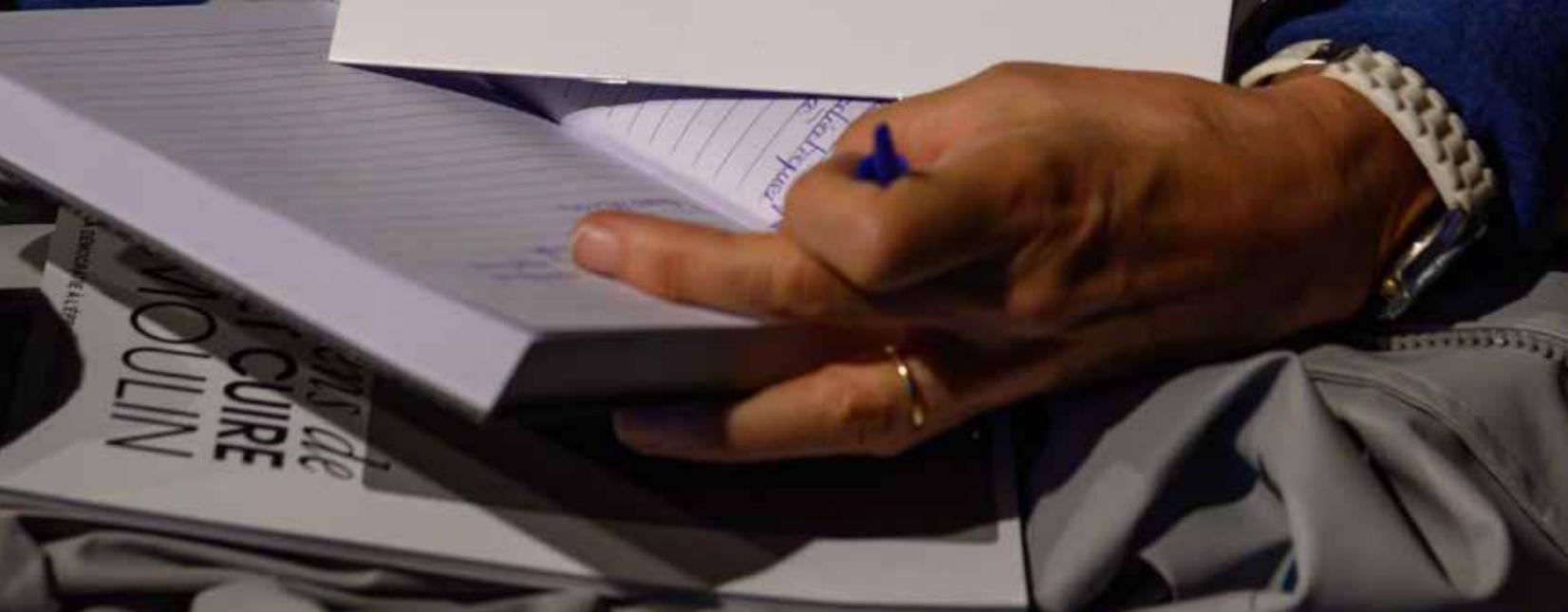
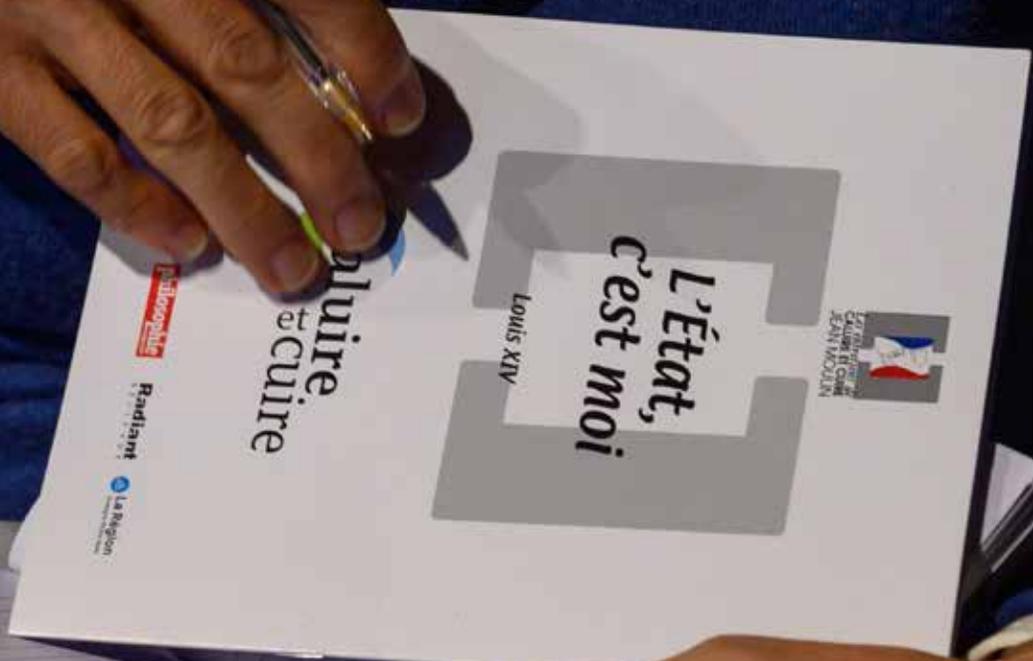
Réjane SÉNAC : Pour qu'il y ait de la nuance, il faut des éclairages différents. Je pense que le genre de plateau que nous avons ce soir le permet. C'est complexe. Il est plus difficile de gérer une nuance ancrée argumentée par la complexité de la situation. Vous avez montré en effet la complexité de la situation entre le vécu et la pratique de policiers sur le terrain qui subissent eux aussi des injustices, et le fait que moi, en tant que politiste, j'analyse les contradictions dans l'application des principes républicains, et interviewe justement celles et ceux qui les remettent en cause et qui sont très critiques vis-à-vis de l'application de ces principes. Nous sommes vraiment dans des éclairages très différents.

J'essaie de comprendre d'où vient cette colère, pourquoi certains franchissent les lignes de la légalité. Je suis donc dans la compréhension de cette dimension et pense qu'il est nécessaire de comprendre pour agir. La nuance est donc importante en nous donnant les armes pour avoir toute cette complexité qui est inconfortable. Il est beaucoup plus facile d'avoir une seule vision et de la conforter sans arrêt. En tant que scientifique, je trouve que c'est très intéressant. J'ai un rapport à la vérité qui est sans doute un peu différent de David Le Bars. En tant que scientifique, en effet, j'ai toujours appris que la scientificité était justement le fait d'être en mesure de remettre en cause ce que l'on pensait. C'est ce qui fait avancer la science, quel que soit le type de discipline. Je suis du côté de la nuance et de la complexité et vous remercie d'avoir permis ce type d'échanges qui ne sont pas confortables.

Je pense toutefois que nous avançons en cohérence lorsque l'on n'est pas forcément dans l'entre-soi et dans le confort.

Paul SATIS : C'est exactement ce que nous essayons de faire pendant ces Entretiens Jean Moulin.





Paul SATIS : Bonjour, nous voici repartis pour cette matinée de clôture des Entretiens de Caluire et Cuire - Jean Moulin. Il s'est dit beaucoup de choses sur ce thème des légitimités. Nous tournions pas mal autour de la question politique, plus globalement autour de la question de la confiance, de l'autorité. Nous allons justement en parler ce matin. Benjamin Morel sera avec nous tout à l'heure, professeur de droit public, grand spécialiste des assemblées, du Sénat en particulier. Nous aurons aussi, et c'est une marque de fabrique des Entretiens de Caluire et Cuire - Jean Moulin, des acteurs de la vie associative de Caluire, des personnes qui s'investissent beaucoup dans la collectivité. Nous verrons également comment ces personnes construisent leur propre légitimité et si elles se sentent légitimes à agir.



Tout de suite, nous accueillons Pierre Rosanvallon, sociologue, historien, professeur émérite au Collège de France et à l'École des hautes études en sciences sociales.

Paul SATIS : Monsieur Rosanvallon, vous avez une œuvre particulièrement importante : une trentaine d'ouvrages au total. Votre dernier livre s'appelle *Les Épreuves de la vie* publié aux éditions du Seuil. Vous aviez aussi travaillé sur cette question de la légitimité démocratique en 2008, ce qui avait donné un livre qui s'appelle *La légitimité démocratique : impartialité, réflexivité, proximité* toujours aux éditions du Seuil. Vous travaillez actuellement sur un concept original pour tenter d'expliquer les mutations profondes de notre société à travers toutes les crises qu'elle est train de traverser, ce que vous appelez les institutions invisibles : la confiance, l'autorité, la légitimité.

CONFÉRENCE : «La crise des institutions invisibles»

Pierre ROSANVALLON est professeur au Collège de France, titulaire de la chaire d'Histoire moderne et contemporaine du politique

Pierre ROSANVALLON : Merci de votre accueil. Nous étions accueillis à l'entrée par la phrase de Tocqueville qui parlait de rébellions légitimes¹. Effectivement, quand on parle d'une notion comme celle de légitimité, il faut commencer par en faire un peu l'histoire. La notion de légitimité fait référence à une sorte de fondation profonde, à l'idée de justification qui est au-delà des règles existantes. Effectivement, le premier emploi dans notre langue, et en anglais également, du mot « légitimité » a été employé par un penseur anglais qui était aussi député à l'époque, Burke, à propos de la révolution américaine. Il a dit « la rébellion des Américains contre l'Angleterre est légitime ». Pourquoi l'est-elle ?

1 « Je crois qu'il y a des résistances honnêtes et des rébellions légitimes » – Alexis de Tocqueville

Elle est légitime parce qu'elle repose sur un problème de droit : on voulait imposer des impôts aux Américains, qui étaient une colonie, alors même qu'ils n'étaient pas représentés au Parlement. Il a dit «la légitimité est ce qui justifie une action alors même qu'il y a une rupture avec la loi». C'est une définition que nous pourrions indiquer comme définition de la légitimité comme rupture. Il y a une autre innovation cependant, un peu plus tard en France, avec Talleyrand qui emploie le mot « légitimité » au contraire pour se référer non pas à une justification par la rupture, mais par la tradition.

«Ce qui oppose la légalité et la légitimité, c'est cela : la légalité se définit par des normes juridiques. On pourrait dire que la légitimité se définit, elle, davantage par des normes de type moral.»

C'est ainsi qu'après la chute de Napoléon, on va justifier le fait qu'on retourne à la monarchie parce que la légitimité, dit-il, « c'est le poids du temps, c'est le poids de la tradition ». Dans tous les cas, que ce soit le poids du temps, de la tradition ou la légitimité de la rupture, il y a l'idée que nous sommes dans un ordre moral qui se réfère à des valeurs, à la justice, aux droits de l'homme, à la tradition et non pas simplement à des règles. Ce qui oppose la légalité et la légitimité, c'est cela : la légalité se définit par des normes juridiques. On pourrait dire que la légitimité se définit, elle, davantage par des normes de type moral, même si nous verrons que la question est parfois plus compliquée.

Effectivement, le mot « légitimité » a une histoire qui a toujours été liée à une histoire des périodes de crise. Nous pouvons en distinguer trois, grosso modo, et je ne prends que l'Histoire de France, mais je prendrai tout de même l'exemple dans l'histoire allemande. Dans l'Histoire de France, il y a eu une bataille autour du mot « légitimité » au moment de la monarchie de Louis Philippe et au moment de la monarchie avec Louis XVIII. D'un côté, il y avait ceux qui, avec Chateaubriand, disaient que la légitimité était la monarchie traditionnelle, et ceux qui disaient que la légitimité était là où était la France nouvelle. La légitimité, c'est là où sont les nouveaux intérêts apparus dans la société. Ce conflit des légitimités ne s'est donc réglé qu'avec la fin de la monarchie, si je peux dire.

Le deuxième grand moment qui était un moment de réflexion sur la légitimité a été en Allemagne : la défaite de 1918. L'Allemagne était un empire, un Reich. Après la défaite de 1918, on disait qu'on ne pouvait pas continuer avec le même type de régime, il fallait inventer quelque chose de nouveau. On a alors dit qu'il fallait quelque chose de légitime qui repose au fond sur l'adhésion de la société, sur l'adhésion du peuple. C'est pour cette raison que les Allemands vont inventer l'élection au suffrage universel du président de la République au moment de la République de Weimar. En même temps qu'on réfléchit la légitimité, on va réfléchir à la légitimité dans son rapport à une idée fondamentale : celle de communion, d'unité dans la société. À travers l'élection du président de la République, de la République de Weimar, celle qui est mise en place en 1919 au suffrage universel, on veut manifester que la société fait corps pour ses nouvelles institutions. Comme vous le savez, une dizaine d'années après sa naissance, la République de Weimar va commencer à flageoler, elle ne va plus être la République de cette légitimité, de la société unanime, cherchant à sortir de l'empire en inventant un nouveau mode politique. Cette légalité va peu à peu patiner, s'enliser. Et paradoxalement, ceux qui utiliseront le terme de « légitimité » pour le mettre en bannière de leur combat sont les nazis qui disent « nous n'avons pas encore la légalité, nous ne sommes pas élus, mais nous sommes légitimes. Pourquoi ? Parce que nous représentons la résistance du peuple allemand. Nous représentons l'Allemagne dans ce qu'elle a, avec une traduction puissante

du passé et une espérance énorme pour l'avenir ». C'était une autre bataille des légitimités.

La troisième, qui d'une certaine manière a quelque chose à voir avec Caluire, est la bataille de la légitimité autour du gaullisme. Le mot « légitimité » était central dans le discours du général de Gaulle. Le général de Gaulle a en effet opposé de façon permanente sa légitimité fondée sur l'esprit de résistance, la volonté de continuer à faire vivre la France, avec celle de légalité.

Il disait « on peut discuter pour savoir si le maréchal Pétain est un régime véritablement légal ou si c'est une fiction de légalité ». Il parlait d'une fiction de légalité. Il disait que dans tous les cas, il n'était pas légitime. Comment de Gaulle définissait-il la légitimité ? Ce sera quelque chose de permanent qu'il va utiliser depuis la période de Résistance en Angleterre jusqu'à son retour en France en 1944, puis après son départ de 1946 à son retour en 1958. Il opposera en permanence une légitimité qu'il estimait être la sienne, fondée sur une conception unitaire de la société avec un monde des institutions légales qui était gangréné par le régime des partis. Il dit que la légalité, au fond, de la IVe République est une légalité inscrite dans le texte constitutionnel, mais c'est une légalité qui est le fait d'un ensemble de partis qui sont divisés, qui donnent l'image d'une France morcelée et non pas d'une France unie. Quand il reviendra au pouvoir en 1958, il aura cette formule extraordinaire : « J'incarne toujours depuis 18 ans la légitimité dans ce pays » alors même qu'il avait été chassé du pouvoir en 1946. Pour lui, la légitimité était quelque chose de plus profond que simplement le fait d'être élu. La légitimité reposait sur une adhésion complète. Très rapidement, comme ce fut le cas dans l'Allemagne de 1919, la perspective mise en place en 1962 d'une élection au suffrage universel du président de la République correspondra à cette volonté de rappeler que le fait qu'un pouvoir n'est fort que s'il implique une sorte de communion avec le pays, d'un pays qu'on était capable d'unir, de réunir. Quel sera le grand adversaire de cette vision gaulliste de la légitimité ? Ce sera François Mitterrand. François Mitterrand écrira la chose suivante dans un livre qu'il avait publié un an avant les élections de 1965, en 1964, livre qui avait un titre choc *Le coup d'État permanent*. Il dira :

« Les péripéties du match légalité contre légitimité racontent et résument toute l'histoire du gaullisme de 1940 à nos jours. En effet, tandis que la légalité républicaine, expression constante de la représentation nationale, se suffit à elle-même, ne requiert ni référence ni interprétation et ne peut qu'être par essence qu'une variable, la légitimité gaulliste, elle, pour survivre, a dû changer trois fois d'enseigne. En 1940, comme en 1958, cette légitimité gaulliste n'avait de signification qu'autant qu'elle relevait d'objectifs historiques clairement définis : la libération de la France d'abord, la sauvegarde de l'Algérie et la restauration de l'État. ».

Cette opposition entre la définition de la légalité républicaine par François Mitterrand et cette définition de la légitimité par de Gaulle, d'une certaine façon, a peu à peu disparu. Elle n'a plus constitué l'essentiel de ce qu'avait été le grand combat politique des années soixante qui va culminer avec cette fameuse élection concurrentielle de 1965, première élection au suffrage universel du président de la République.

Ce conflit entre l'idée de légalité d'ordre purement juridique et cette idée de légitimité plus inscrite dans l'Histoire, plus morale, plus liée au droit naturel, amène à la formation d'une sorte d'équilibre entre la légalité définie comme un statut et la légitimité définie comme une qualité, comme la qualité d'un pouvoir. Il va y avoir une forme de stabilisation démocratique qui va faire que cette question de la légitimité historiquement liée à des périodes de ruptures ou à des périodes de volonté de conservation au contraire, en tout cas à des moments de crise, va paraître dépassée. Pourquoi ? Aussi pour une raison très simple : derrière l'opposition entre légalité et légitimité, il y a d'une certaine façon l'opposition entre la vision de l'unité d'une société d'un côté, la vision de la légitimité, et la légalité. C'est la possibilité d'une société qui reste divisée et pourtant, qui continue à vivre ensemble.

Qu'est-ce qui va produire cette stabilité démocratique ? Si nous prenons l'exemple français, au fond, il y a une sorte de superposition entre

ce que nous pouvons appeler l'intérêt général et la volonté générale. L'intérêt général est la référence à ce qui fonde la notion même de légitimité, cette unité de la société, cette forme d'unanimité, ce qui correspond au plus profond à l'intérêt d'un pays, alors que la volonté générale fluctue et s'exprime à travers les élections qui manifestent toujours un rapport entre des majorités et des minorités. La volonté générale est une procédure, alors que l'intérêt général correspond à quelque chose qui a un contenu objectif, un contenu substantiel. La façon de réduire cette distance entre intérêt général et volonté générale va s'opérer dans le cas du modèle français, mais aussi dans le cadre du modèle d'autres pays, à travers un ciment fondamental qui est celui du service public. Malgré la division des partis, quelque chose qui s'appelle le service public existe toujours et qui n'est plus référé à la division des opinions, mais à une idée supérieure du bien commun. Il faut voir en France la culture du service public ; une expression a parfois été employée par des sociologues, d'abord fondée par des juristes, qui est de dire qu'il y a dans le service public la notion d'un ensemble de personnes qui vont être au service intégral de l'intérêt général.

Chez les employés du service public, a-t-on commencé à dire avec Duguit, puis avec bien d'autres, il y a comme une sorte de corporatisme de l'intérêt général. C'est un groupe de personnes qui ne vont pas simplement se limiter à leurs fonctions, mais qui vont investir dans leurs fonctions cette idée fondamentale qu'ils sont d'abord au service de l'intérêt général. Nous allons le voir exprimer de façon très éloquente dans toute une certaine vision de la haute administration française qui va se définir comme le groupe de la légitimité permanente face aux légitimités fluctuantes des régimes politiques. Effectivement, quand on voit que le pays a connu autant de gouvernements sous la IV^e République, c'est cette colonne vertébrale du service public, cette colonne vertébrale de l'État qui a permis de donner au pays – qui vivait alors à la fois le début de la grande aventure européenne et en même temps le drame de la guerre d'Algérie –, une épine dorsale, une continuité, des points de repère et qui, malgré ce ballotement politique permanent, a fait qu'un cap a pu être maintenu dans le pays. En quelque sorte, la légitimité était absorbée dans ces institutions publiques, ce qui a permis de faire en sorte que la division politique, disons, puisse être surmontée.

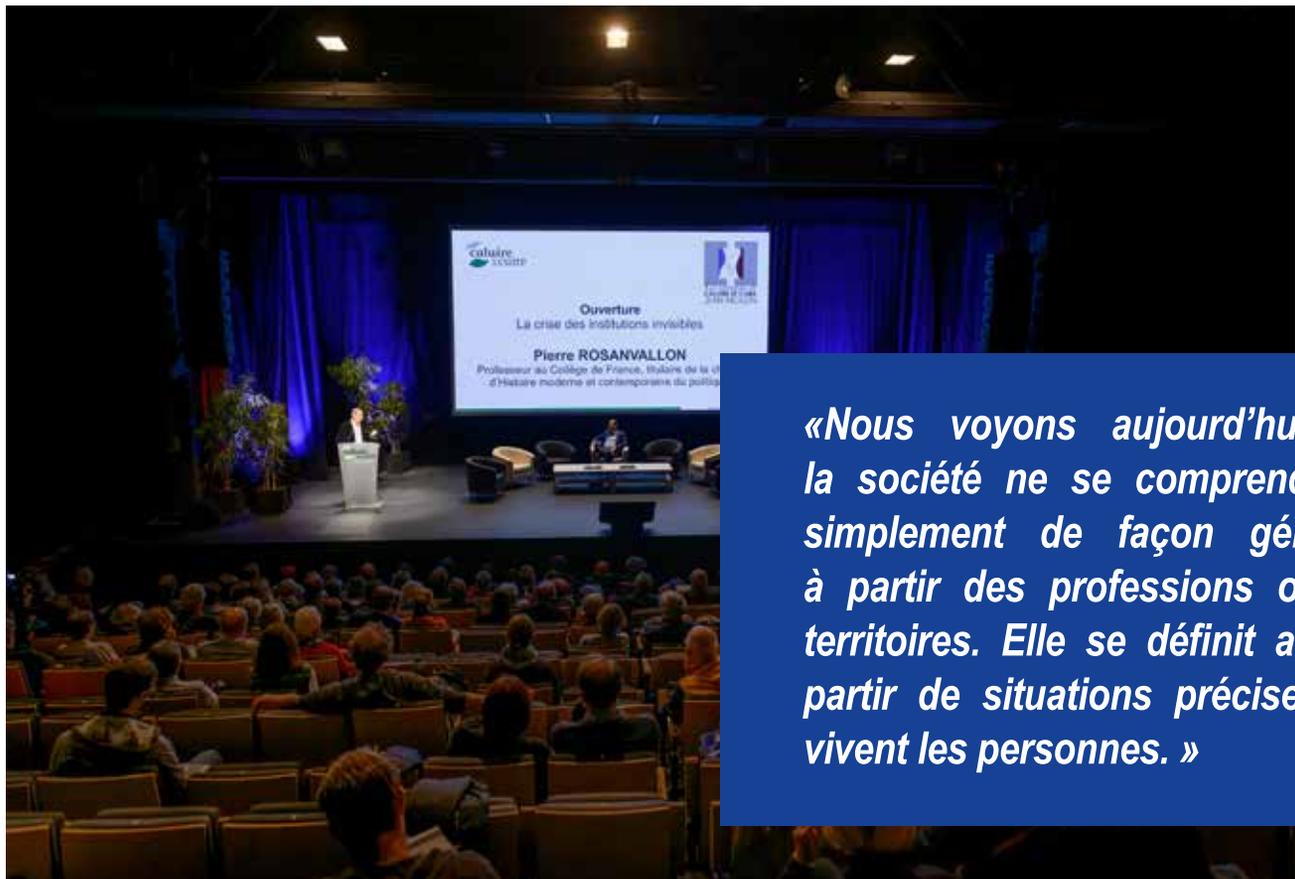
«Une des autres raisons pour lesquelles il y a eu une sorte d'équilibre entre ce principe de légalité et ce principe de légitimité est aussi parce que malgré ses divisions, et dans ses divisions même, le système politique a eu un talent et une capacité d'exprimer la diversité de la société.»

Une des autres raisons pour lesquelles il y a eu une sorte d'équilibre entre ce principe de légalité et ce principe de légitimité est aussi parce que malgré ses divisions, et dans ses divisions même, le système politique a eu un talent et une capacité d'exprimer la diversité de la société. En termes politiques, cela faisait une assemblée divisée, mais cette assemblée divisée apparaissait aussi assise sur une représentation des différences du pays, sur une représentation des différences sociales. Chacun pouvait avoir le sentiment que du sein même de cette division, il avait sa place. Cette division elle-même renvoyait une image dans laquelle chacun pouvait trouver sa place, chacun pouvait se regarder. Ces détenteurs de la légitimité publique rentraient ainsi en quelque sorte en résonance avec cette vision plus profonde d'une légitimité qui tenait au fait que chacun avait sa place dans le pays.

Ce recouvrement de l'idée de légitimité de celle de légalité s'est peu à peu affaibli, depuis une vingtaine d'années, avec ce que l'on a appelé la crise des partis politiques, et ce n'est qu'un symptôme parmi d'autres. Il y a donc eu un retour de cette question de légitimité dans le langage lui-même. Je crois qu'une des premières causes de ce retour de la question de la légitimité tient à ce que j'appellerais le déclin de la performance démocratique de l'élection. En effet, les majorités sont devenues de plus en plus courtes dans nos pays et ont donné le sentiment que la capacité de représentation du système politique était plus

faible, de même parce que les partis n'arrivaient plus à représenter la société. Pourquoi ? Pour une raison très simple : la société n'est plus simplement composée par des conditions sociales. L'histoire des partis politiques est l'histoire de la façon dont on a compris l'organisation de la société en groupe. Si nous regardons l'histoire européenne, les partis politiques sont l'histoire des divisions religieuses ; il y a eu des partis catholiques, des partis protestants notamment. C'est l'histoire des divisions territoriales. Il y a eu des partis régionaux, c'est l'histoire des divisions en groupes sociaux. Il y a eu des partis paysans, des partis ouvriers, des partis de classes moyennes, des partis de commerçants et d'indépendants. L'histoire des partis politiques est l'histoire de cette représentation des distinctions dans la société. Nous voyons aujourd'hui que la société ne se comprend plus simplement de façon générale, à partir des professions ou des territoires. Elle se définit aussi à partir de situations précises que vivent les personnes. Par exemple, quand on voit une question comme celle du chômage, pourquoi n'y a-t-il jamais eu de syndicat de chômeurs ? Parce que le chômage n'est pas une condition sociale générale. Ce que l'on appelle le phénomène du chômage est l'addition de tout un ensemble de situations de chômage.

Chaque situation est singulière, chaque situation est une histoire et ne forme pas un groupe. C'est pour cette raison qu'il n'y a jamais eu de parti des chômeurs. C'est pour cette raison que malgré tous leurs efforts, les syndicats n'ont pas réussi à faire des syndicats de chômeurs. Autant on pourrait faire un syndicat des employés d'une usine ou un syndicat des employés d'une branche industrielle, mais on n'a jamais réussi à faire de syndicat de chômeurs à cause de cela. Le chômage est une histoire de trajectoire individuelle et ce n'est pas simplement une condition sociale stable et permanente. C'est un moment de l'évolution de chaque individu, c'est un fait économique, mais pas une condition sociale.



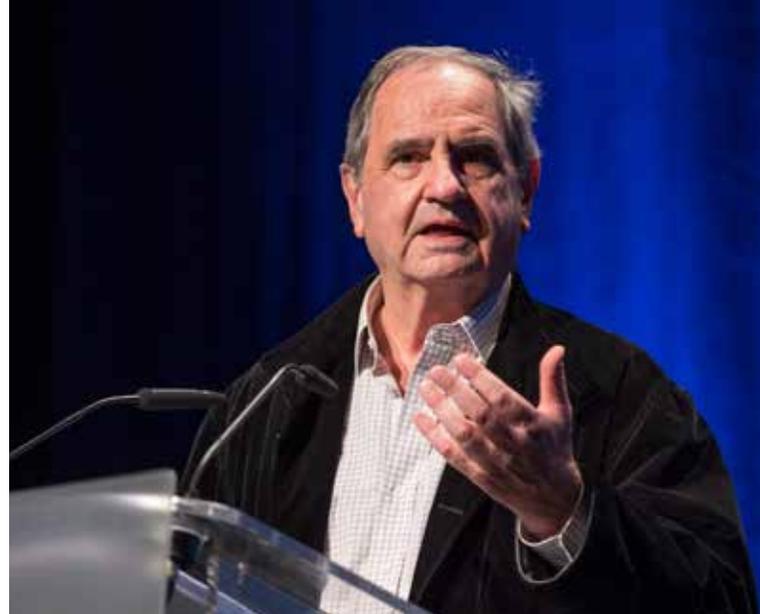
«Nous voyons aujourd'hui que la société ne se comprend plus simplement de façon générale, à partir des professions ou des territoires. Elle se définit aussi à partir de situations précises que vivent les personnes. »

De ce point de vue, cette déperdition de la prise des partis sur le pays a fait que la notion de majorité a changé de sens. Avant, une majorité pouvait perdre, mais pouvait espérer revenir au pouvoir. Il y avait toujours le sentiment qu'on pouvait en quelque sorte être les prochains vainqueurs alors que toute une partie de la société a le sentiment qu'elle est mise en permanence de côté par tous les partis, quels qu'ils soient. Ces partis représentent un peu le passé en effet, et ne représentent plus forcément cette variation des existences sociales. C'est ce qui a vu le succès des partis populistes qui ne sont pas définis comme représentants de groupes sociaux, mais comme les porte-paroles d'un ensemble de malaises. C'est ce qui a commencé à mettre à mal la performance démocratique de l'élection, si je peux dire.

C'est aussi le fait, et c'est un Allemand, Carl Schmitt qui a eu ces expressions, précisant qu'il y a toujours eu une prime de majorités. Cette prime de majorités est devenue très forte et ne s'exprime plus avec la permanence d'une légitimité constructive de l'opposition. L'opposition est privée de pouvoir et n'a plus cette fonction de représentation, de prise de parole, cette fonction constructive qu'elle avait pu avoir auparavant. De cette façon, apparaît très nettement le

«Ces partis représentent un peu le passé en effet, et ne représentent plus forcément cette variation des existences sociales.»

fait que les majorités politiques et les majorités électorales relèvent d'une certaine fiction. Au fond, l'idée de la démocratie est que ce qui doit gouverner est l'intérêt général, la volonté générale, le sentiment du peuple. La réalité est que ce sont des réalités de 51 %. À la fin de la dernière élection présidentielle, on a employé pour la première fois l'expression de « président mal élu » alors que le président élu de la République avait quand même 58 % des voix, François Mitterrand n'avait eu que 51 %, ce qui avait également été le cas de Nicolas Sarkozy qui avait moins de 52 % des voix. Nous constatons donc un problème de représentation de l'intérêt général. Le principe majoritaire qui est incontournable, étant une valeur de la démocratie, est que tout le monde accepte le fait que 51 soient supérieurs à 49. Le but de la démocratie est de mettre un terme



aux discussions. On peut discuter sans fin pour savoir ce qu'est la justice sociale, ce qui est le bien ou ce qui est le mal. Or, à un moment, il faut trancher. La démocratie vise à donner le pouvoir du dernier mot au peuple. Le dernier mot n'est jamais définitif, mais il est tranché par le fait que 51 sont supérieurs à 49.

Le fait qu'au fond, la loi de la majorité était incontournable mais posait un problème est apparu plus fortement dans nos sociétés. Toute une partie de la société ne se sentait plus représentée par personne. Virtuellement se tenait une forme de procès en légitimité du pouvoir qui pouvait se mettre en place, et ce, d'autant plus que ces gardiens de l'intérêt général, qui étaient la définition du service public, se sont un peu affaiblis eux-mêmes. Dans toute une partie de l'opinion, le service public n'apparaît plus comme l'image de l'intérêt général, il n'apparaît plus comme le représentant de ce qu'est ce bien commun dans le temps. On lui adjoint trop souvent l'étiquette de corporatiste ou de corporatisme. Même dans le langage politique, nous constatons que les fonctionnaires ne sont plus vus comme les gardiens du service public, même si évidemment, ils se revendiquent de cette étiquette, mais comme une corporation parmi d'autres. Il y a donc cet effritement de cette notion du service public qui était remplacé de façon désavantageuse par l'idée d'une souveraineté de la raison, une souveraineté des faits et qu'au fond, ceux qui déclarent ce qui est rationnel, ceux qui déclarent ce que sont véritablement les faits sont ceux qui doivent l'emporter dans la société, ce qui crée un conflit absolument majeur.

S'il y a ce retour de la question de la légitimité, c'est aussi parce que la question des droits par rapport à celle des intérêts est de plus en plus centrale dans notre société. Les droits ne concernent pas simplement des groupes sociaux. Chacun a le sentiment que le droit le concerne personnellement et qu'il ne s'agit pas simplement de construire des majorités. Les droits ont une dimension plus universelle, cette dimension qui concerne absolument tout le monde, même sur ce qu'il y a des conflits philosophiques quant à leur définition ou quant à leur extension.

Nous avons vu resurgir cet ancien conflit de la légitimité et de la légalité sous différentes appellations. Je pense par exemple à un texte fameux de Régis Debray : il a resurgi en opposant la notion de démocratie à celle de république. La référence à l'idée républicaine est celle d'un universalisme dans lequel tout le monde aurait sa place, c'est la référence en quelque sorte à ce bien commun alors que le langage de la démocratie est celui des combats électoraux, celui des majorités, celui des minorités, d'un côté un universalisme, de l'autre des particularismes. Aussi, de l'opposition république / démocratie, peu à peu, on va en venir à ce qui est un terrain de la discussion sociale aussi, cette opposition entre une vision républicaine et une vision du séparatisme. Nous aurons bien deux conceptions de la société et de son opposition. Dans ces conditions, comment retrouver le sens d'une véritable légitimité ? **Comment retrouver le sens de ce qui fait vraiment du commun dans la société ?**

Nous ne pouvons pas simplement le retrouver sur le terrain électoral, car pour des raisons diverses, nous resterons dans ces sociétés politiquement divisées aussi parce qu'incertaines sur leurs valeurs. C'est fondamental, j'y reviendrai tout à l'heure. Il faut recréer des espaces d'unité dans la société, des espaces d'unanimité, des espaces de communs alors même que le terrain politique apparaît de plus en plus non pas simplement comme celui d'une succession des majorités, mais comme celui d'un espace qui, au fond, a pris congé de l'intérêt général, qui est loin de la société.

Il existe deux façons de reconsidérer ce rapprochement de l'idée d'unanimité de cette idée du commun dans la société : la première est de distinguer les institutions qui sont un bien commun au-delà des partis des institutions partisans. Les institutions partisans sont nécessaires, elles expriment les conflits qu'il y a à exprimer par la vie parlementaire par la vie des partis. Des institutions doivent toutefois être au-dessus de ces affrontements. C'est le cas de la justice, par exemple. On attend de la justice qu'elle soit au-dessus des affrontements. Il faut aussi, me semble-t-il, de plus en plus multiplier ces institutions qui redonnent du sentiment qu'il y a du commun. Ce qui donne ce sentiment, ce sont celles des magistratures justement, comme la justice elle-même non pas en administrant le droit, mais administrant d'autres valeurs.

Par exemple, il y a quelques années après l'affaire de corruption Cahuzac, lorsque l'on a créé la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, il s'agissait de dire que même les élus devaient avoir un tribunal supérieur à eux. Avant, le Parlement lui-même déclarait les élections valides. Maintenant, vous le savez, c'est le Conseil constitutionnel qui les valide pour que les élus ne soient pas juges de leur propre pouvoir, mais pour qu'un juge des élections soit au-dessus d'eux. La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique a pris une importance considérable parce qu'actuellement, 20 000 personnes, pas simplement des députés, mais des personnes dans des cabinets ministériels, des hauts fonctionnaires, des juges, doivent chaque année donner une déclaration où figurent leur patrimoine, leurs revenus, ceux de leur famille et dans un détail assez important. De cette façon, un espace à nouveau pleinement légitime existe dans la société, car il correspond à l'intérêt général. Il correspond à une définition du bien public que tous peuvent partager. Il nous faut certainement développer aujourd'hui ce type d'institutions légitimes que j'appelais des institutions qui se définissent comme la légitimité par impartialité. Comment produire l'intérêt général en dehors de l'affrontement électoral incontournable ? En trouvant d'autres modes d'expression de l'intérêt général. Une façon de l'exprimer est de définir des institutions sur lesquelles personne ne peut mettre la main. C'est l'idée d'impartialité. Personne ne devrait pouvoir mettre la main sur la justice, personne ne devrait pouvoir mettre la main sur des institutions comme la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. **L'intérêt général est défini par le fait qu'il y a des espaces, des institutions dans la société qui sont en quelque sorte garantis, sanctuarisés.**

«Suivre la voix de l'intérêt général c'est aussi avoir l'oreille attentive aux singularités, aux particularités.»

Un deuxième mode est de dire que pour produire l'intérêt général, il faut des manières concurrentielles de l'exprimer. Bien sûr, il y a la façon d'exprimer l'intérêt général parce que c'est incontournable à travers les élections. Il y a aussi une autre façon d'exprimer l'intérêt général : la mémoire de l'intérêt général. Qu'est-ce que la mémoire de l'intérêt général ? Ce sont les valeurs qui font de la vie commune qui sont inscrites dans une constitution. Les gardiens de la Constitution participent donc à cette temporalité longue de l'intérêt général. Ils expriment la mémoire de l'intérêt général, ils expriment sa durée, des valeurs qui restent permanentes malgré toutes les divergences que les majorités politiques peuvent avoir.

Une troisième façon de produire du bien commun, qui se retrouve dans la façon de gouverner, est de montrer qu'on s'intéresse aux singularités, aux citoyens dans leur diversité, non pas simplement en parler en général, les Français, la majorité, mais parler, s'adresser à ce que vivent les personnes singulièrement. Je crois que c'est ce que l'épisode des Gilets Jaunes nous a rappelé, en tout cas dans leur première manifestation des ronds-points. Des singularités n'avaient pas été prises en compte en effet. On prend des décisions générales, on fait des lois, mais on oublie que pour un ensemble de personnes, ces lois ont une importance plus grande, créent davantage d'embêtements, posent des problèmes. Il est certain que si on fait 70 km par jour en voiture pour aller à son travail, vis-à-vis du prix du carburant, on ne se trouve pas dans la même situation que ceux qui se contentent de prendre l'autobus, le métro ou leur bicyclette. Suivre la voix de l'intérêt général c'est aussi avoir l'oreille attentive aux singularités, aux particularités. Ce ne sont pas des lois qui peuvent le décider, mais c'est une façon de gouverner, une façon de définir le gouvernement du pays comme une attention aux particularités, comme une attention aux singularités, ce que j'ai appelé la légitimité de proximité.

Cette approche de la légitimité montre qu'il faut comprendre la légitimité comme nous l'avons rappelé en introduction ce que j'appelle une institution invisible. Qu'est-ce qu'une institution en général ? Une institution est ce qui produit de la durée et de la cohésion, qui essaie en tout cas d'en produire, ce que font les institutions publiques, ce que fait l'État. Nous avons donc

besoin d'institutions pour nous supporter. L'institution, c'est chacun, mais pas simplement le moment en particulier qu'il vit. Chacun s'inscrit dans une histoire qu'il va transmettre aussi, qui est celle de ses enfants et aussi celle du passé dont il hérite. L'institution est l'organisation, la situation, la possibilité pour chacun et pour tous de se situer dans le temps, dans la durée, d'être un être dans le temps, de faire collectivité à travers cette définition. D'un autre côté, le but de l'institution est de ramener tout le monde à un élément commun qui fait que nous nous retrouvons ensemble. On organise de la cohésion, pour que la société ne parte pas dans tous les sens. À côté de ces institutions publiques classiques, ces institutions qui peuvent être privées, mais qui ont cette même fonction, il y a ce que j'appelle les institutions invisibles. La légitimité en est l'une d'entre elles. La légitimité produit justement de l'inscription dans le temps et doit produire à cette façon de la cohésion qui est une autre façon que la cohésion que la loi produit. Elle est une cohésion qui vient de la reconnaissance par les citoyens de quelque chose qui est au service du monde commun. Nous nous apercevons que nous avons besoin de retrouver un sens de la légitimité, parce que si un pouvoir est considéré soit comme illégitime, soit comme insuffisamment légitime, alors il est faible. Un pouvoir a toujours ses douaniers, ses policiers, son armée, ses fonctionnaires, mais il est un peu comme Midas au milieu de son tas d'or. Il a tout ses moyens dont il dispose et nous voyons qu'il n'a pas vraiment pris sur la société. Aussi, il lui manque justement le soutien de ces institutions invisibles. Il lui manque cette légitimité qui élargit l'action, qui permet d'être plus efficace, qui donne de la force. Nous constatons que cette légitimité est indissociable de ces deux autres institutions invisibles que sont la confiance et l'autorité.

Quelle est la définition de la confiance ? La confiance est ce qui permet d'être un économiseur d'institution en quelque sorte. Si je fais confiance à un ami, parce que je suis proche de lui, je ne vais pas signer un contrat parce qu'il m'a prêté 200 euros alors que si quelqu'un dans la rue que je ne connais pas me dit « pouvez-vous me prêter 200 euros que je vous rendrai demain matin ? », il est probable que nous ne le ferons pas spontanément. La confiance est très importante et nécessite un élément de connaissance, pouvoir se projeter dans l'avenir avec quelqu'un. Nous devons donc avoir cette garantie que donne la connaissance. La confiance est aussi ce qui permet d'économiser des procédures, et c'est très important. C'est pour cette raison que toute l'économie s'est développée : parce qu'il y avait des groupes de confiance.

L'économie moderne a été développée parce que de petites minorités s'entendaient bien entre elles et pouvaient donc se projeter dans un



commerce lointain. Parce qu'elles avaient confiance, elles pouvaient bâtir de l'avenir. Aujourd'hui, nous avons aussi besoin de ces éléments de confiance. Pour que la confiance soit restaurée, et nous en avons besoin pour que cette légitimité soit renforcée, il faut que ces preuves permanentes soient données d'une sollicitude pour la société, ces preuves permanentes qu'on connaît par avance que des promesses pourront être tenues. C'est tout un art de gouvernement qui doit conduire à instaurer de la confiance. Comme la légitimité, la confiance vient toujours d'en bas. On peut dire **d'une certaine manière que la légalité vient d'en haut, mais que la confiance, la légitimité est toujours une reconnaissance d'en bas** et que la reconnaissance d'en bas ne s'oblige pas et vient toujours spontanément, toujours comme une reconnaissance. Au fond, un pouvoir agit bien, un pouvoir auquel on peut faire confiance.

Il y a aussi une autorité, non pas entendu au sens de l'autorité de commandement. Quand on réfléchit à l'autorité, beaucoup pensent à l'autorité comme ce qui provoque l'obéissance, ce que j'appellerai l'autorité de commandement. Évidemment, à ce moment-là, on définira l'autorité comme Hannah Arendt : « l'autorité est la capacité, dit-elle, de se faire obéir sans avoir recours à la coercition ou sans avoir recours à la justification ». Effectivement, quand des parents disent à un enfant le soir « va te coucher », pendant longtemps, ils n'étaient pas obligés d'argumenter ni d'user de coercition. Nous voyons que nous avons changé de régime, parce qu'effectivement, cette définition ancienne de l'autorité n'existe plus.

Il existe cependant deux autres éléments constitutifs de l'autorité. L'autorité est ce qui fait des références en commun, ce qui fait que l'on a des points de repère communs qui sont aujourd'hui mis à mal. Nous avons l'impression en effet que les points de repère éclatent, que la société est encore plus divisée du point de vue des vérités scientifiques ou des opinions. Vous avez parlé hier avec un certain nombre de personnes qui avaient eu à gérer la crise de la covid avec tous les débats qu'il y a eu sur la place de la science, du jugement scientifique. Nous voyons aujourd'hui qu'au fond, la science unifiait tout le monde et unifie beaucoup moins aujourd'hui, ce qui veut dire qu'une autorité comme référence fait défaut. De la même façon, **l'autorité est aussi une autre vision du pouvoir. Ce n'est pas un pouvoir qui a un pouvoir de contraintes, c'est le pouvoir qui a une force de donner le sens, qui a la force d'indiquer une direction.** C'est cela, véritablement, une autorité.

C'est une définition romaine. Quand les Romains disaient qu'au fond, en politique, il y avait deux façons complètement différentes de penser le pouvoir : le pouvoir de commandement direct, ce qu'ils

appelaient la *potestas*, le pouvoir du gouvernant, et après il y avait le pouvoir d'indiquer la direction, le pouvoir de rappeler ce qu'est le fondement de la société, ce qu'ils attribuaient au Sénat. Si nous voulons retrouver des institutions plus légitimes, si nous voulons refonder la légitimité, nous avons besoin en même temps de refonder une société de confiance alors que nous vivons très largement dans une société de défiance et de retrouver ce sens fort de l'autorité, non pas de l'autoritarisme de l'obéissance, mais cette autorité comme trouver des éléments qui font référence en commun et trouver un sens commun de la direction. Il y a peut être aussi un sens commun de l'origine en effet, du chemin que l'on peut emprunter.

Cette réflexion sur la légitimité n'est pas simplement une réflexion sur la politique au sens ordinaire du terme, mais invite à découvrir que la société fonctionne et doit fonctionner avec des lois, avec des institutions, mais qu'elle n'est véritablement forte et qu'elle ne peut véritablement se projeter dans l'avenir que s'il y a aussi ces institutions invisibles qui sont extrêmement vivantes. Si nous ne les faisons pas vivre, une espèce de dépérissement arrive, une forme de décomposition. Quand on dit que nous sommes dans une société de défiance, que nous sommes dans une société où les pouvoirs sont considérés comme illégitimes, dans une société dans laquelle ce sens fort de l'autorité disparaît, le sens du commun disparaît alors et n'est pas simplement le triomphe de l'individualité. Il est d'abord le triomphe de l'oubli de ce qui fait le commun. Il ne faut pas confondre l'individualité et la singularité. La singularité est une valeur. Nous voulons tous vivre notre singularité, pour nous, pour ceux qui sont nos proches. On peut faire une société avec des singularités, mais on ne fait pas une société avec des individus atomisés. Il ne faut donc pas simplement parler le langage de la déploration du monde, miné par l'individualisme. Derrière l'individualisme, nous retrouvons le repli, l'atomisation qui est un problème, mais aussi la recherche de la singularité.

Nos sociétés ont besoin de singularité. Après tout, la singularité revient aussi à donner un sens particulier à son travail. La singularité, c'est vouloir s'illustrer dans une discipline, dans son hobby, dans quelque chose que l'on a de propre, que l'on fasse du tuning ou autre. Chacun a bien le sentiment qu'il doit exister comme être singulier. Une société retrouve aussi de la force si elle permet de penser à chacun que sa singularité peut s'exprimer, que sa singularité peut s'accomplir. C'est peut-être par ce biais qu'on peut retrouver un sens du commun. Ce n'est pas simplement un commun qui serait une exaltation des grandes valeurs guerrières. Nous voyons où cela mène dans certains pays actuellement. C'est un commun qui est construit comme un enrichissement, une possibilité d'enrichissement de la singularité de chacun. C'est pour cela que derrière cette réflexion sur la légitimité, vous voyez, se découpe tout ce paysage sur ce que veut dire le monde commun, sur ce que veut dire la production de l'intérêt général, d'une façon ou d'une autre, sur ce que signifie « faire société » dans les différences.

«Cesser d'être une communauté de déplorants pour voir comment être une communauté de personnes qui peuvent reconstruire.»

Il y a un programme derrière, ce n'est pas simplement une déploration que nous devons faire en commun. Trop souvent, quand nous parlons de société de défiance, quand nous parlons de crise de la légitimité, nous mettons en scène une communauté de déplorants. Il faut cesser d'être une communauté de déplorants pour voir comment être une communauté de personnes qui peuvent reconstruire. On peut reconstruire si on montre que ce n'est pas simplement une grande idée générale, mais c'est aussi la possibilité pour chacun de s'affirmer dans sa singularité qui est l'objet de ce combat pour une reconstruction collective. Je vous remercie de votre attention.

Paul SATIS : Merci beaucoup, Pierre Rosanvallon. Benjamin Morel, va maintenant nous rejoindre. Maître de conférences en droit public à Paris II, docteur en sciences politiques, grand spécialiste des assemblées, du Sénat en particulier, président du Conseil scientifique de la fondation Res Publica, directeur des publications de l'Institut Rousseau, cela fait déjà beaucoup. Avec vous, nous allons parler de la crise de la légitimité du pouvoir politique ; est-il fragilisé ? Peut-il tout de même encore susciter une adhésion ? Nous l'avons notamment vu pendant cette période de la crise sanitaire. Quels sont les nouveaux ressorts par lesquels le pouvoir peut assoir sa légitimité ?

CONFÉRENCE «La crise des légitimités»

Benjamin Morel est maître de conférence en Droit public à l'Université Paris 2 Panthéon - Assas

Benjamin MOREL : D'abord, merci de cette invitation qui à la fois m'honore, mais également m'oblige parce que définir la légitimité, tenter de penser cette question de la légitimité est à la fois très difficile et en même temps, c'est un peu piégeux, un peu dangereux. Pour l'illustrer un peu, j'aimerais faire référence à une forme d'anecdote de campagne électorale. Souvenez-vous d'une interview de Gérard Larcher dans Le Figaro durant la dernière campagne présidentielle. Gérard Larcher disait que dans le cadre d'une élection présidentielle où la campagne n'avait visiblement pas vraiment pris, n'avait pas vraiment eu lieu, où la guerre en Ukraine semblait avoir tout dévoré et où nous allions vers une reconduction tacite du chef de l'État, la question de l'adhésion demain au pouvoir politique, la question de la possibilité pour le chef de l'État réélu de faire des réformes – nous le voyons aujourd'hui avec tous les débats que nous avons sur la réforme des retraites –, tout cela était obéré. Il risquait en effet d'y avoir une difficulté à susciter l'adhésion au politique. Si Gérard Larcher s'était contenté de dire cela, ce qu'en réalité beaucoup ont dit, personne ne lui en aurait voulu, mais il a employé un mot magique, il a dit il y a peut-être un problème de légitimité. Là, branle-bas de combat, les politiques, une partie des journalistes crient à Gérard Larcher l'antirépublicain comme si du jour au lendemain, Gérard Larcher était devenu un *Black bloc*.

Cette anecdote en dit beaucoup sur notre rapport à la notion même de légitimité. Nous employons cette notion et souvent, nous ne la définissons pas dans le champ journalistique ni dans le champ politique, et parfois, nous ne la définissons pas dans la recherche. C'est notamment la remarque que le politiste américain Schumann avait fait dans un article, expliquant qu'en réalité, on était souvent en situation de mécompréhension vis-à-vis de ce concept parce qu'on le considérait comme acquis et qu'on l'utilisait sans vraiment en saisir le sens.

Qu'est-ce que la légitimité ? La légitimité nous intéresse et est fondamentale dans la manière dont on pense le politique. Comme Raymond Aron l'avait bien dit, c'est un concept magique, un concept qui articule d'un côté le pouvoir et de l'autre, comme le Pr Rosanvallon l'a bien évoqué, l'acceptation de ce pouvoir, l'autorité qui en émane. Souvent, les universitaires, nous avons des tropismes un peu disciplinaires, nous qui cherchons à comprendre ce qu'est la légitimité. Nous tombons souvent dans trois biais. Le premier est celui normatif dans lequel les philosophes tombent souvent. Il y aurait

un grand principe de légitimité et tout ce qui obéirait à ce principe serait en soi légitime. Je prends l'exemple du triptyque proposé par le philosophe du droit, Norbert Bobbio. Il existe trois manières de légitimer le politique : il y a la volonté, l'histoire, la nature.

La volonté regroupe toutes les théories du contrat de Hobbes en passant par Locke ou Rousseau, ou plus près de nous, John Rawls. Comment la synthèse d'une volonté originelle fonde-t-elle ensuite un ordre politique et derrière des politiques publiques, des normes qui seraient légitimes ?

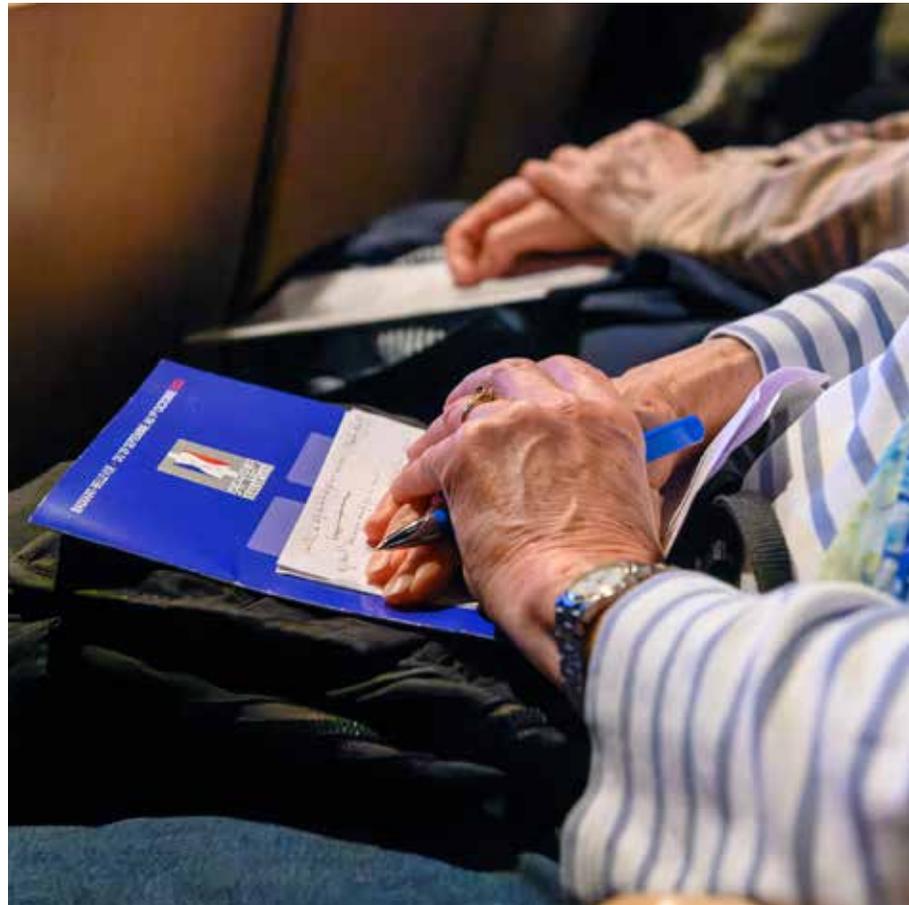


«Il existe trois manières de légitimer le politique : il y a la volonté, l'histoire, la nature.»

L'histoire est celle qui est vue de manière rétrospective. Louis XV est l'arrière-petit-fils de Louis XIV et a donc le pouvoir légitime, mais c'est également une philosophie de l'histoire. La norme dans l'Union soviétique communiste est légitime parce qu'elle participe à réaliser l'avènement du communisme. La nature est un aspect plus complexe. Il peut s'agir de règles scientifiques, mais également de la naturalisation d'une idée qui semble s'imposer au politique, notamment l'idée de Dieu. Dans tous les cas, c'est une norme et tout ce qui en découle est considéré comme étant ou n'étant pas légitime. L'autre tropisme, l'autre biais est celui des politistes et parfois des sondeurs qui est de replier la légitimité sur la popularité. Dans tous les cas, c'est une norme et tout ce qui en découle est considéré comme étant ou n'étant pas légitime.

Regardez la courbe de popularité d'Emmanuel Macron, vous dites que ce président est très légitime ou au contraire, qu'il ne l'est pas. Quand vous êtes un peu plus fin, vous regardez des enquêtes d'opinion qui vont porter sur l'adhésion au système politique. Le politique est-il corrompu ? Le politique est-il aujourd'hui représentatif ? Est-il un politique légitime parce que les institutions seraient populaires ?

Le troisième biais dans lequel nous tombons, et Pierre Rosanvallon l'a bien évoqué tout à l'heure, est le biais des juristes. Hans Kelsen leur a dit « repliez la légalité sur la légitimité, la légitimité sur la légalité ». Tout ce qui est légal est légitime, tout ce qui est légitime est légal. Les juristes qui réfléchissent un peu plus, par exemple Léon Duguit, disent que c'est un peu plus complexe, qu'il faut replier la légitimité sur ce que l'on appelle en droit la validité, c'est-à-dire le fait pour le droit d'être réellement appliqué. Les agents qui sont censés le faire respecter, les citoyens qui sont ceux qui reçoivent la norme juridique appliquent réellement ce droit. Si vous allez à Paris un jour, mesdames, vous n'aurez pas le droit de porter un jean, parce qu'un vieil arrêté municipal y interdit le port du jean. Personne n'aurait idée de faire appliquer cet arrêté. Il n'est pas valide, on peut donc juger qu'il n'est pas légitime. Quand on parle de légitimité, je pense qu'il faut citer le plus grand penseur de ce sujet dans l'histoire de la sociologie, Max Weber, souvent très mal interprété. On dit qu'il y a trois idéaux types de légitimité : charismatique, légal rationnel, bureaucratique traditionnel. Peut-être les connaissez-vous déjà. Grosso modo, cela implique une façon de concevoir l'adhésion des citoyens à la norme. Le citoyen pense que Louis XV étant l'arrière-petit-fils de Louis XIV, est légitime et va donc obéir. En réalité, ce n'est pas du tout ce que dit Weber qui affirme que « les idéaux types de légitimité qui sont les miens sont des principes d'organisation du pouvoir en réalité de légitimation de ce pouvoir qui peuvent être reçus », ce qui n'est pas l'objet. Dans un livre intitulé *La domination*, Weber est très clair : le « pourquoi est-ce que la norme ou le politique fait autorité ? » est en réalité assez difficile à décrire.



La plupart du temps, j'accepte la norme juste parce que je pense que c'est une norme. Je ne pose pas la question de savoir si elle a vraiment été reprise dans des cadres légitimes. L'autorité compétente, celui qui a le titre du pouvoir, avait-il réellement ce titre ? Non, c'est de la norme, j'obéis souvent par apathie, parfois par crainte. Nous rentrons alors dans une approche coercitive. A 99 %, le pouvoir est considéré comme étant le pouvoir par nature sans grande absence de réflexivité.

La légitimité nous titille, elle nous embête parce que justement, la question de la légitimité se pose lorsque cette adhésion ne va plus de soi. En réalité, la légitimité est interrogée uniquement lorsque l'adhésion au pouvoir ou à la politique n'est plus une évidence. Dès le moment où l'on parle de crise de légitimité, on est presque face à une tautologie. On parle de crise de légitimité justement parce qu'on parle de légitimité et qu'à ce moment-là, quelque chose se cristallise.

«Dès le moment où l'on parle de crise de légitimité, on est presque face à une tautologie.»

Cette introduction faite, je vais essayer de m'interroger sur ce qu'ils font de cette adhésion au pouvoir et pourquoi aujourd'hui, nous sommes dans une situation de crise. Je reviendrai sur Niklas Luhmann qui est un sociologue allemand qui a écrit *La légitimité par la procédure* et parle de la légitimité comme d'une présomption d'acceptation. Le pouvoir politique présume que

sa décision va être acceptée ; le citoyen présume que l'ordre politique est un ordre politique légitime. L'interrogation fonde en lui-même une fragilisation.

D'où vient cette fragilisation et quels sont les grands processus d'adhésion ? Deux d'entre eux correspondent à la représentation. Une autre, que je nommerai procéduralisation, est à la fois complémentaire et, en même temps, réinterroge les deux autres. Elle les complète, les renforce et les fragilise en même temps.

Les deux premiers ont trait à la représentation. Cette notion est toutefois polysémique. Lorsque l'on parle de la Révolution française et que l'on s'intéresse à la grande opposition de l'époque entre Jacobins et Girondins, on se concentre sur des sujets relatifs à la décentralisation. Rien à voir à l'époque en réalité, ils sont tous à peu près d'accord sur ce sujet. La Commune est un pouvoir local fort, une volonté générale est cependant formulée au niveau de l'État, le fédéralisme étant une sorte de nom d'oiseaux envoyé par les Jacobins aux Girondins qui s'amuse à le réfuter. C'est une reconstruction postérieure liée à la prise en compte de la question des pouvoirs locaux par la République à la fin du XIXe siècle. Le vrai clivage entre Jacobins et Girondins porte sur la question de la représentation. Qu'est-ce que représenter ? Il existe en l'occurrence des clivages profonds : peut-on élire un député dans une circonscription ou pas ? Le peuple de Paris, non pas Paris l'État, a-t-il un droit de regard à travers un droit à l'insurrection sur la manière dont les pouvoirs publics fonctionnent et dont ils trahissent ou non la volonté générale ? Que signifie « fondamentalement représenté » ? C'est ce que Michel Troper montre bien dans sa thèse. **Le fait de représenter revient-il à formuler la volonté générale et en la formulant, faire advenir un commun, un politique, une position jacobine ? Au contraire, faut-il d'abord être représentatif pour avoir mandat et ensuite formuler une volonté générale, position girondine ?**

On parle de courants extrêmement divers dans leur composition en réalité, tout cela est schématique. Cette opposition est malgré tout structurante. Lorsque nous parlons de ces vieux matchs historiques, nous prenons tous notre petite épée et nous nous disons dans un camp ou dans un autre. Une philosophe américaine, Hanna Pitkin, montre bien que les deux ont raison. Représenter a toujours deux facettes : être représentatif, mais également agir au nom de, en agissant au nom de, incarner une communauté politique, en capacité d'agir sur elle-même. Les deux grands éléments de la légitimité que je vais commencer à aborder ont précisément à voir avec cette représentation.

Représenter, c'est être représentatif. Nous assistons à une crise de la représentation au sens de crise de la représentativité. Représenter, c'est également agir efficacement au nom de. Quand on parle de la représentativité, c'est très facile, vous prenez le Parlement et vous vous amusez à compter le nombre de femmes, le nombre de minorités visibles, le nombre de CSP moins, le nombre de CSP plus, quand vous voulez vraiment faire de la politique, éventuellement le nombre de partis politiques au regard de la population et vous vous interrogez : ce Parlement est-il représentatif ?

C'est nécessaire, c'est important, c'est insuffisant. La crise de la représentativité est aujourd'hui plus profonde. Cette crise est une crise des institutions et du « représenter » lui-même. C'est une crise des institutions parce que la question de l'organisation de nos institutions interroge la manière dont ces dernières peuvent réellement représenter toutes ces diversités, ce qui a déjà été évoqué tout à l'heure par Pierre Rosanvallon, toutes les diversités de ce « représenter ». Les dernières élections législatives ne me ravissent pas, non pas pour des raisons politiques, politiciennes, mais parce qu'elles nuisent à mon exemple. En règle générale, avec un système de partis structurés, le mode de scrutin majoritaire à deux tours ne donne pas ce que nous avons vu là. Nous pouvons juger que nous avons là un effet singulier du mode de scrutin, sauf à ce que tous les modèles soient démentis à moyen terme, qui n'est pas amené à se reproduire et qui, permanence faisant depuis 1958, n'avait jamais vraiment donné cela – sauf peut-être en 1958, 1959, ce qui est un autre débat.



Prenons les élections de 2017, si vous le voulez bien : 15,5 % des inscrits sont le nombre de votes qui se portent au premier tour sur les députés LaREM Modem ; 60 % sont le pourcentage de députés de La République En Marche et du Modem dans le Parlement en 2017. Notamment à travers son mode de scrutin, notre Ve République a été pensée pour assurer la stabilité parlementaire. Elle y arrive très bien. Deux remarques cependant à cet égard : la stabilité parlementaire n'entraîne pas l'adhésion. La stabilité parlementaire n'entraîne pas la stabilité politique. Voyez mai 1968, pas de motion de censure. Voyez les Gilets Jaunes : à l'époque, on envisage tout de même d'évacuer l'Élysée. À aucun moment on n'envisage qu'une motion de censure puisse renverser le gouvernement. Stabilité parlementaire ne signifie pas stabilité politique.

Le problème est que cette stabilité parlementaire se paie d'un désengagement au moment où les grandes logiques politiques, l'adhésion aux partis, évoquée précédemment, sont remises en cause. Les études comparatives relatives au mode de scrutin sont intéressantes. Si vous prenez les études d'un politiste néerlandais Arjan Clipart, la proportionnelle, ce sont plus 7 % de participation, rapport de l'Observatoire interparlementaire ; en 2016, plus 12 % chez les jeunes. Les électeurs ont en effet un rapport de plus en plus utilitariste au vote. Ils vont voter quand ils pensent qu'il est utile d'aller voter. Or, si je suis un électeur de gauche dans une circonscription structurellement à droite, ou un électeur de droite dans une circonscription structurellement à gauche, aller voter est d'un point de vue purement utilitariste absolument inutile : je sais que de toute façon, je serai battu. Pourquoi donc aller voter ? Tout cela crée un effet de désespérance. Je ne parle même pas des électeurs du Rassemblement national. Aussi, une partie de la population s'éloigne ; c'est un problème pour la représentativité de nos institutions, mais également pour la légitimité et l'adhésion aux politiques publiques. Des enquêtes ont été faites, notamment par deux politistes britanniques, Bless et Lowen, sur l'adhésion aux politiques publiques dans les États européens. Ils se rendent compte que cette adhésion en Allemagne est très forte alors qu'elle est très faible en France. Quelle explication alors que les politiques publiques montrent également qu'elles ne sont pas forcément plus performantes ?

Lorsque vous avez une coalition en Allemagne, CDU/CSU², SPD ou aujourd'hui SPD/FDP³ et Grünen⁴, un Allemand sur deux a voté pour cette coalition alors qu'en France, nous observons 15,5 % des inscrits. Ainsi, si je suis un électeur allemand, même si au bout du compte le programme qui va être appliqué ne me plaît pas parce que c'est un programme de compromis, j'ai malgré tout l'impression de participer un peu au pouvoir par mon vote, et la politique publique menée est un peu mon choix. Même si je ne suis pas tout à fait content a priori de cette politique publique, je lui donne sa chance. Si je ne pense pas en être d'une quelconque façon à l'origine politiquement, par nature, je la combats. On crée alors une distance importante. Je ne parle pas des procédés de démocratie participatifs parce que comme tout universitaire, je suis toujours très long, et je ne veux pas trop rallonger l'intervention. Disons tout de même quelques points concernant la démocratie directe, les référendums. On dit beaucoup que le référendum de 2005 a été un plébiscite contre Jacques Chirac. C'est faux. Prenez les enquêtes TNS Sofres de septembre 2004 et de mars 2005 : Jacques Chirac était à 36 % d'opinion favorable en septembre et était à 36 % d'opinion favorable en mars.

Prenez les enquêtes CSA concernant le « oui » au référendum sur le traité européen : le « oui » était à 69 % en septembre et à 45 % en mars. Cela signifie que lorsque vous vous intéressez à un sujet, lorsque vous politisez le peuple, le peuple s'intéresse au sujet. Évidemment, ensuite, quand vous passez par une procédure détournée pour contourner sa volonté, vous créez le sentiment que le pouvoir n'est pas représentatif alors que la politisation sur ce sujet était réelle. Prenez d'autres référendums récents : en 2003, les Corses disent « non » à une collectivité unique, en 2015, ils l'obtiennent quand même par amendement sans qu'on leur ait demandé leur avis. En 2013, les Alsaciens disent « non » à une collectivité unique, en 2019, une collectivité unique est quand même imposée par un projet de loi. Les habitants de Loire-Atlantique disent « oui » à Notre-Dame-des-Landes, finalement, en 2017, Notre-Dame-des-Landes est déclarée comme devant ne pas se faire. Tout cela fragilise fondamentalement la démocratie. Je crois qu'il faut en avoir réellement conscience. L'idée que le pouvoir politique serait représentatif connaît en cela une rupture.

«Y a-t-il encore quelque chose à représenter ?»

La question est la suivante : ces institutions sont-elles représentatives ? Y a-t-il encore quelque chose à représenter ? Je ne vais pas revenir sur ce que Jérôme Fourquet a dit hier, mais cette idée même qu'il existerait un « représenter » n'est plus tout à fait évidente. Nous voyons une société se déstructurer, se restructurer en communautés qui sont des communautés se pensant comme extérieures à la communauté politique. Nous reviendrons un peu sur le pourquoi du comment, mais cette construction en extérieur conduit à rentrer dans un rapport de négociations avec l'État vu comme une entité arbitrant entre les communautés. Ce n'est pas uniquement vrai pour les phénomènes de séparatistes très médiatisés dans les banlieues.

L'un de mes champs de recherche porte sur la question du régionalisme. Il est intéressant de voir dans certaines régions la part de personnes qui ne vient pas originellement de cette région, des phénomènes de recroquevillements, non pas sur une petite patrie qui serait vue comme complémentaire de l'unité nationale, ce qui existe et est tout à fait légitime, mais vraiment une opposition franche à cette unité nationale vue comme en elle-même en danger et quelque chose d'extérieur avec laquelle il faudrait négocier et contre laquelle il faudrait à la fois s'armer tout en obtenant des privilèges face à d'autres communautés, des éléments qui me permettront d'exercer ma capacité à agir dans le cadre de mon rapport communautaire.

2 Union chrétienne-démocrate / Union chrétienne sociale en Bavière

3 Parti social-démocrate / Parti libéral démocrate

4 Partie écologiste

Ce phénomène est fondamentalement global, parce qu'il touche toutes les parties de notre société, et parce qu'en réalité, il touche toutes les sociétés occidentales.

Le « représenter » est également fragilisé parce que l'espace public est rompu. Nous avons beaucoup parlé de la révolution qui n'est pas seulement des institutions, c'est d'abord un espace public. C'est un moment où tout d'un coup, un espace de délibérations existe, le Parlement, mais ce n'est pas suffisant pour faire la révolution. La révolution, ce sont des journaux, un compte rendu intégral du débat qui permet à tout un chacun à travers les journaux, à travers le moniteur, d'avoir connaissance de ces débats. La révolution, ce sont des clubs divers et variés dans lesquels le peuple va pouvoir débattre justement des sujets qui sont abordés à l'Assemblée. **La création de l'espace public, qui crée à la fois du commun et qui crée également des conflits, est nécessaire pour arriver à construire une société politique.** Nous avons en grande partie perdu cet espace public. C'est quelque chose que vous avez vu hier. Il est relativement facile de devenir platiste : je m'abonne à une communauté de platistes, je regarde des vidéos platistes, je m'informe sur des chaînes de télévision platistes – qui n'existent pas encore, mais cela ne saurait tarder. Tout d'un coup lorsque j'ouvre un journal de télévision classique, je me rends compte d'un complot mondial : des personnes pensent que la Terre est ronde et le vendent à la télévision. Rupture de l'espace public qui empêche ensuite l'intercommunication sur des bases communes. Cette crise de la représentativité est donc profonde. Je crois qu'il ne faut pas la négliger. Elle ne se limite pas aux éléments qu'on met souvent en avant.

«Même si l'État nous déçoit, il y a une demande d'État.»

Une crise de la représentation est également une crise de « l'agir au nom de ». Cette crise de « l'agir au nom de » est une crise de l'instrument tout d'abord, puis de l'efficacité de la capacité d'agir de cet instrument. Crise de l'instrument parce que

l'instrument n'est plus perçu. Qu'on le veuille ou non, qu'on le déplore ou qu'on en soit heureux, l'instrument qui est encore privilégié par nos concitoyens, l'instrument d'action du « représenter » sur son propre destin, reste l'État. Si vous prenez une enquête Opinion Way pour le Printemps de l'économie, en avril 2020, nous étions en pleine polémique sur les masques ; l'État ne peut plus vraiment, ce n'est pas normal, les masques ne sont pas là, on n'a pas assez d'écouvillons dans le nez, et l'État méchant nous confine parce qu'il n'a pas assez d'écouvillons et de masques. Crise de légitimité profonde, si je veux employer le mot. Interrogez à ce moment-là les Français sur l'échelon idoine pour agir dans toutes les grandes politiques publiques. On leur demande à l'échelon local, à l'échelon national, à l'échelon européen, à l'échelon international – j'ai fusionné les deux derniers échelons pour aller vite. Sur la santé, 57 % disent que c'est l'État, 11 % le local, 32 % les deux niveaux internationaux. Pour l'éducation, 61 % l'État, 13 % le local et 26 % le niveau international. Pour l'emploi, 54 % l'État, 19 % le local et 27 % l'international. Quand vous prenez les CSP moins, les classes populaires, vous êtes entre 10 et 15 points de plus sur l'option État.

Ainsi, même si l'État nous déçoit, il y a une demande d'État, car l'État est identifié, à tort ou à raison, comme de manière purement instrumentale, ce n'est pas de la statolâtrie, ce n'est pas une forme d'amour pour l'État en soi, l'État objet, mais c'est un rapport très instrumental à l'État. L'État est vu comme celui qui peut et qui doit agir. Si l'État n'agit pas, c'est un problème. Or, l'État va être perçu comme étant impotent, comme étant engoncé, comme étant fragilisé, mis en concurrence dans le cadre de la mondialisation européenne, la multiplication des interventions du privé, etc. Je ne porte pas de jugement. Tout cela va cependant nuire à la mise en visibilité d'une action publique qui serait une action publique efficace. Ce qui relève d'organisations et de rapports de pouvoir, ainsi que de symboles. L'étude que j'aime énormément citer est une étude sur les tribunaux américains. Vous allez en voir le rapport. La colonne corinthienne et le chapiteau corinthien dans un palais de justice au centre d'une grande ville n'ont pas du tout le même effet sur l'administré, sur le justiciable et sur le citoyen, que le building qui ressemble à un building d'assurance. Vous voyez mon regard se tourner notamment vers le TGI de Paris qui est

en banlieue parisienne alors que l'ancien palais de justice est sur l'Île de la Cité. En réalité, les colonnes corinthiennes posent la singularité de l'État, l'État n'est pas une banque ni un supermarché, et posent également sa permanence ainsi que sa mise en visibilité. Je sais ce qu'est un pouvoir public, je sais ce qu'est un pouvoir privé. Si je normalisais tout, rien ne serait visible.

«L'important dans la légitimité, ce n'est pas l'efficacité, c'est la présomption d'efficacité.»

Quand des sigles changent pour les administrations tous les 15 jours, la possibilité de s'approprier l'action de l'État est perdue. Voyez également le rapport de l'Académie française sur les anglicismes : comment ces anglicismes peuvent-ils faire que tout d'un coup, il y a une forme d'extériorité. On ne parle pas comme moi visiblement, ce n'est donc pas vraiment moi. C'est quelque chose qui s'adresse à moi puisque cela parle un langage que je ne comprends pas et, qui plus est, donne le sentiment d'une forme de normalisation des pouvoirs publics par rapport aux pouvoirs privés. J'insiste beaucoup sur cet aspect symbolique parce ce n'est pas qu'un souci de « bureaucratie », c'est bien plus profond. Aujourd'hui, qu'est-ce que l'État ? Pour la plupart de nos concitoyens, ce n'est pas si évident.

Également une crise de l'efficacité de l'État. Jacques Lagroye disait « l'important dans la légitimité, ce n'est pas l'efficacité, c'est la présomption d'efficacité ». Il faut croire que le pouvoir est efficace. Si le pouvoir est considéré comme étant efficace, cela veut dire que le pouvoir peut changer le réel, même s'il ne le fait que peu. Même si le pouvoir peut changer le réel, mais qu'il n'est pas réputé pouvoir le faire, on rentre dans une crise de l'adhésion : à quoi bon cet instrument qu'est l'État ?

Nous rentrons aujourd'hui en effet dans une crise profonde de ce rapport à l'efficacité. Dans une enquête des 19 et 20 juin pour La Tribune, 73 % des Français jugeaient que l'État n'avait pas été efficace et doutaient de lui dans l'avenir à la suite de la crise covid. Je ne dis pas qu'ils ont tort ou raison, la crise covid n'a pas été si mal gérée par rapport aux pays étrangers, j'en ai bien un sentiment extrêmement destructif. Quand vous prenez les enquêtes étrangères, avoir été plus mal gérée qu'ailleurs n'est pas forcément évident. En revanche, le ressentiment vis-à-vis de l'instrument est fort. Encore une fois, cet instrument est réputé pouvoir changer le réel de manière efficace comme instrument de représentation. Avec David Adami, c'est ce que nous appelons une légitimité de contenu : au-delà de la représentativité, il y a un contenu des politiques publiques qui fait que l'organe qui est censé produire ces politiques publiques va être jugé légitime ou non. Schmitt parle de *political legitimacy*, horrible anglicisme.

Prenons les Gilets Jaunes. Cette crise des Gilets Jaunes est extrêmement intéressante. Les Gilets Jaunes sont intéressants. Vous n'avez pas tout d'un coup des personnes qui se radicalisent sur internet devant des vidéos d'Étienne Chouard et qui se disent « tiens, si je descendais sur un rond-point pour réclamer le R.I.C⁵ ? ». Non, ce n'est bien évidemment pas de la sorte que cette crise se passe. Nous commençons à avoir des études rétrospectives un peu plus fouillées. C'est d'abord une crise du pouvoir d'achat. Mon frigo est vide, ou en tout cas, avec la nouvelle taxe, il va l'être, et c'est embêtant. Je ne peux plus nourrir mes enfants. Du coup, je demande à l'État de faire quelque chose. Gentil État, tu es un instrument de l'action du « représenté » sur lui-même, il va falloir que tu m'aides à remplir mon frigo parce que je ne peux pas le remplir ; 80 % des Français sont derrière moi, ma revendication est a priori légitime, je participe aux élections. D'ailleurs dans les populations Gilets Jaunes, c'est un peu d'abstention à peu près univarié. Je veux donc que l'État m'aide à remplir mon frigo. « L'État dit non, car tu comprends, politiques budgétaires, contraintes européennes et l'écologie, qui est importante. Cette taxe est donc importante et légitime. Je ne peux pas remplir ton frigo. Il ne peut peut-être pas remplir mon frigo, mais moi, j'ai des enfants qui vont avoir faim, je veux que tu m'aides à remplir mon frigo, ma demande est légitime. »

C'est dans un second temps, de manière très instrumentale, qu'arrive le R.I.C. Nous adorerions, nous, les constitutionnalistes, que les personnes descendent sur les ronds-points pour des réformes institutionnelles. Nous serions les rois du pétrole, mais ce n'est pas le cas. Le R.I.C est une façon de reprendre le contrôle de cet instrument qu'est l'État.

Si jamais l'État ne veut pas le R.I.C, deux options apparaissent : soit parce qu'il est contrôlé par une caste, soit l'État est engoncé dans des règles qui font qu'il ne peut pas agir. La seule solution est de le forcer à agir. Pour le forcer à agir, solution institutionnelle, je fais un R.I.C, la majeure partie de la population est derrière moi, je vais pousser l'État à remplir le rôle que je pense être son rôle légitime et qui est en l'occurrence de manière très pragmatique de m'aider à régler mes problèmes de pouvoir d'achat.

Cette crise des Gilets Jaunes est charnière dans la réflexion que je tente de tenir devant vous car en réalité, elle pose la question d'un troisième type de légitimation qui est la légitimation procédurale. J'ai cité précédemment Niklas Luhmann, ce sociologue qui était assez mal compris. Quand on prend son livre, on lit que Luhmann dit qu'on légitime par la procédure. Ce n'est pas tout à fait ce qu'il dit. Il dit accepter la norme, pas parce qu'elle est en elle-même une décision politique, mais parce que j'ai le sentiment qu'elle est naturellement la norme et qu'en tant que telle, je vais l'accepter comme norme. Prenons un exemple. Pour ma démonstration, je vous demanderai d'être tous pendant trois minutes des opposants farouches à la réforme des retraites. Vous n'êtes vraiment pas contents. Vous jugez que ce gouvernement est illégitime, vous jugez qu'à travers le 49 alinéa 3 sur un PLFSS⁶ dans le cadre d'un amendement, il prend des voies qui sont profondément illégitimes. Bref, vous êtes remontés comme des coucous contre cette réforme des retraites et vous jugez que s'il restait une once de légitimité au pouvoir politique, il l'avait perdue dans l'affaire. La réforme passe quand même ; elle est promulguée et déclinée en décrets d'application. Considérerez-vous que cette réforme des retraites n'est pas une norme qui s'impose à vous ? Direz-vous que la procédure a été illégitime, que le pouvoir est illégitime et donc, que cette loi n'existe pas ? Non. Peut-être quelques Blacks blocs rejoindront Gérard Larcher dans cette assemblée. Mais a priori, non, vous considérerez que cette norme est une norme. Vous l'appliquerez et, si vous êtes agents, vous la ferez appliquer parce qu'il y a un processus de naturalisation de la norme. C'est ce que Luhmann montre. Comme évoqué par Pierre Rosanvallon, le problème est que plus le pouvoir est illégitime originellement, moins il a besoin de s'embourber dans des procédures qui vont permettre de légitimer cette norme. Si je suis persuadé que la politique publique ou la loi qui va être votée est en elle-même bien votée par un pouvoir légitime, je ne me pose pas la question de la masse de la procédure. **Mais plus le pouvoir est fragile, plus la crise de la représentation dans ses deux aspects que j'ai évoqués est singulièrement crantée, et plus le pouvoir aura besoin de procéduraliser, d'avoir recours à tout un tas d'organes extérieurs, de subterfuges administratifs pour naturaliser la norme.**

C'est nécessaire, car le pouvoir en a besoin. C'est toutefois dangereux car on accroît ce faisant la crise de la représentation à deux escient. Premier escient : vous allez ajouter un tas d'autorités administratives indépendantes qui vont mettre des véto et qui, du coup, vont limiter la marge de manœuvre du politique. Or, justement, le jour où je vais agir pour que l'État remplisse mon frigo, on va me dire « oui, mais non, parce qu'on a inscrit dans la Constitution une trajectoire budgétaire. Pour des raisons juridiques, je ne peux pas. ». Ensuite, parce que certaines de ces autorités deviendront plus efficaces en matière de mise en jeu de l'efficacité de l'action publique que le politique lui-même. Si je suis un défenseur du droit, des minorités, du droit de l'environnement, de ce que vous voulez, et que je veux obtenir gain de cause, quelle est la voie la plus efficace ? Je peux aller voir mon député et lui dire « il serait bien que vous déposiez une proposition de loi ». Là, le spécialiste des assemblées parlementaires vous dira que cela a très peu de chances d'aboutir. La plupart des propositions de loi ne vont pas très loin pour des raisons diverses et variées d'agenda parlementaire, de mainmise du gouvernement sur cet agenda, ainsi que de duels entre les deux chambres. En revanche, si jamais je fais un recours devant une juridiction, il y a bien plus de chances.

Si je me structure dans ma petite communauté et que je joue le jeu du juge, de la judiciarisation des problèmes politiques, je vais alors aller bien plus loin. C'est ce que l'on appelle les *causes lawyers*, les avocats qui, tout d'un coup, vont user du droit pour faire avancer des causes. Ils seront bien plus efficaces que les instruments et que les voies classiques de l'action politique car le juge va pouvoir décider là où le politique ne le peut pas. Parfois, le juge peut décider contre le politique.

Nous arrivons dans une situation où il est plus efficace d'être une communauté en représentation face à un pouvoir neutre et extérieur qui serait l'incarnation de l'État par le juge que d'être le bon citoyen qui va chercher des réponses dans le politique. Paradoxalement, cette fragilisation, cet engoncement des politiques publiques va également parfois conduire l'État à subvertir l'ensemble de l'État de droit. Je vous renvoie notamment à un livre qui a été écrit par l'ancien directeur secrétaire général du Conseil constitutionnel, Jean-Éric Schoettl qui explique que la multiplication des états d'exception va être une réponse de l'État à sa propre impuissance face à une demande populaire de pouvoir agir, face aux entraves que l'État s'est lui-même créées. Nous avons là une limite, nous avons un risque.

Un premier risque est le premier élément de ma conclusion, je pense que vous avez compris que j'étais passé à des grands types de légitimité au constat ; je vous promets qu'à la fin, il sera optimiste. Le deuxième risque est le risque que nous pourrions qualifier de risque populiste, voire de risque despotique. Lisez Necker sur la Révolution française ; Pierre Rosanvallon citait Carl Schmitt, lisez-le également. Je suis très parlementariste, soyons clairs. Sur l'Allemagne des années vingt, des années trente, Schmitt commence catholique conservateur et finit juriste officiel du parti nazi et une voix un peu particulière, il était un très bon analyste de la politique de son temps. Il montre que dans une période de crise de l'agir politique, un parlement sera toujours battu en brèche d'un point de vue symbolique par un personnage charismatique. Quand le peuple a besoin d'avoir le sentiment qu'il peut agir sur son destin, il est beaucoup plus efficace de lui présenter un personnage qui va dire « je suis l'homme providentiel » à qui vous allez faire confiance pour agir efficacement en votre nom. Je synthétise ; vous représentez l'ensemble des difficultés qui sont les vôtres. Certes, aujourd'hui, l'action publique est engoncée, le politique ne peut pas, nous souffrons d'une impotence politique, « eh bien moi je pourrai. »

Prenez Vladimir Poutine, à la mode en ce moment ; de quoi est-il le nom ? Souvenez-vous de la Russie des années 90, archétype de l'État qui ne peut plus. Vladimir Poutine arrive et devant caméras, il rencontre les oligarques et leur dit « vraiment, tu veux licencier, tu veux chasser le peuple russe de ses usines, tu le veux vraiment ? ». Tout d'un coup, l'oligarque baisse les yeux. Cette image d'une rencontre à Saint-Petersbourg entre Poutine et un oligarque dont j'ai oublié le nom a été l'un des moments phares, avec la guerre de Tchétchénie pour les mêmes raisons, de la popularité de Vladimir Poutine qui tient encore aujourd'hui. Vous voyez quelque chose de très fort, quelque chose qui nous menace. **La crise de l'impotence du politique soit dérive dans l'apathie et dans ses communautés en représentation qui cherchent l'arbitrage du juge, soit dans le populisme et l'autocratie. La seule solution que je vois à court terme, est en partie vous.**

Je rejoins tout à fait la conclusion du Pr Rosanvallon. Churchill disait qu'il n'y a que dans la nuit que les étoiles brillent. Cette crise de l'espace public, cette crise de la construction d'un avenir commun, cette crise de la manière dont nous pouvons à nouveau penser collectivement, une capacité à agir sur le réel, vient essentiellement de la base. Ce sont souvent des sujets concrets, et c'est justement dans l'engagement au jour le jour sur ces sujets concrets que nous pouvons arriver à reconstruire, je le pense sincèrement à travers des solutions, à la fois une forme d'unité dans l'action et une forme d'unité dans la délibération. La crise de légitimité est profonde, ce n'est pas qu'une crise de légitimité, c'est une crise de la démocratie fondamentalement et de la République pour reprendre le diptyque. La solution, c'est vous. Merci beaucoup.

«La multiplication des états d'exception va être une réponse de l'État à sa propre impuissance face à une demande populaire de pouvoir agir.»

Paul SATIS : Merci à vous, Benjamin Morel. Puisque vous avez parlé de ces solutions qui peuvent venir de l'expérience de terrain, l'expérience concrète, nous passons à cette table ronde avec les acteurs de la vie associative caluirarde.

...age en Service Civique
TE, membre du bureau du Caluire
AND, déléguée générale de la JAAC
EL, enseignante spécialisée de SE



TABLE RONDE ASSOCIATIVE

Laure BESSET et Marco-Daurel DIAKWOMO sont directrice et membre des Centres sociaux et culturels de Caluire et Cuire

Elliott DUHR est engagé en Service Civique

Denis GARDETTE est membre du bureau du Caluire Sporting Club

Annabelle MAINAND est déléguée générale de la JAAC

Claudine PLUMEL est enseignante spécialisée de SEGPA, collègue Lassagne

Paul SATIS : Nous allons donc donner la parole aux acteurs de terrain pour qui cette question de la légitimité est quotidienne pour leurs pratiques, et pour les publics qu'ils côtoient, les publics auxquels ils ont affaire. Pierre Rosanvallon et Benjamin Morel sont chargés d'écouter attentivement ce qui va se dire, ce qui permettra ensuite de faire les conclusions de ces entretiens.

Je vais commencer avec vous, monsieur Gardette, bonjour. Vous êtes membre du conseil d'administration du Caluire Sporting Club, un très important club de foot dans la ville, un club très ancien.

Denis GARDETTE : Absolument, centenaire.

Paul SATIS : Nous verrons avec vous comment la légitimité se forge avec l'esprit sportif et l'esprit du football qui est évidemment régi par de nombreuses règles.

Annabelle Mainand, bonjour. Vous êtes vous aussi une des chevilles ouvrières du milieu associatif sportif de Caluire puisque vous êtes la déléguée générale de la JAAC. On peut même dire que c'est une institution, également plus que centenaire, d'ailleurs. La JAAC est un club multisport qui compte 1 500 adhérents et 25 salariés. Déléguée générale signifie que c'est quasiment une petite entreprise, nous allons en parler dans un instant. Claudine Plumel, bonjour.

Claudine PLUMEL : Bonjour.

Paul SATIS : Merci d'être là, vous êtes enseignante en SEGPA au collège André-Lassagne. Vous nous expliquerez comment vous procédez pour que ces jeunes de SEGPA qui sont très grande difficulté puissent se sentir des citoyens à part entière et comment vous agissez à cette fin. Marco-Daurel Diakwomo, bonjour.

Marco-Daurel DIAKWOMO : Bonjour monsieur.

Paul SATIS : Vous êtes étudiant en droits de l'homme à Lyon, très impliqué dans la vie sociale de la commune. Vous êtes membre du conseil d'administration du centre social et avez également décidé de vous impliquer dans l'aide humanitaire pour aider les enfants soldats en République Démocratique du Congo. Vous nous expliquerez votre action tout à l'heure.

Laure Besset est à côté de vous. Vous êtes la directrice des centres sociaux et culturels de Caluire et vous nous présenterez tout à l'heure une action assez originale que vous avez peut-être vue dans l'atrium d'ailleurs : ces papiers qui sont affichés sur des fils à linge et qui interrogent sur divers sujets, dont celui de la démocratie. Et enfin Elliott Duhr, qui est à côté de moi, bonjour à vous. Vous êtes encore très jeune, vous avez 19 ans, mais vous êtes déjà bien engagé après un service civique communal, à Caluire, vous êtes maintenant en service civique national ; vous nous expliquerez ce que cela change pour vous que de se mettre au service des autres.

J'ai envie de commencer avec vous, Annabelle Mainand, parce que finalement, vous illustrez assez bien la thématique du weekend sur la légitimité.

La Jaac signifie « Jeanne d'Arc Alouettes de Caluire », 110 ans d'existence, 1 500 adhérents, 25 salariés, vous faites notamment de la gymnastique à assez haut niveau. C'est une association très ancienne, mais qui a toujours été dirigée par des hommes jusqu'à votre arrivée.

Annabelle MAINAND : Oui, tout à fait. Nous ne sommes pas forcément un cas exceptionnel. Dans le mouvement sportif, on retrouve essentiellement des hommes aux postes de présidence, que ce soit dans les associations ou dans les comités sportifs, les différentes fédérations. J'ai été élue à la présidence de La Jeanne d'Arc de Caluire en novembre 2018 en succédant à un ensemble d'hommes.

Paul SATIS : Ce n'était pas si évident de mettre une femme à la tête de cette association.

Annabelle MAINAND : Non, ce n'est pas évident. Ce fut très surprenant pour beaucoup de personnes investies dans l'association. Je vais vous donner une petite anecdote qui a précédé mon élection à la présidence. Notre ancien président avait fait le choix de nommer trois vice-présidents en annonçant que parmi ceux-ci, le futur président de l'association émergerait. Il y avait deux hommes et moi-même. Mes deux camarades masculins ont été sollicités : « alors, c'est toi qui vas prendre la présidence, comment cela va-t-il se passer ? ».

Paul SATIS : Et vous, non.

Annabelle MAINAND : Moi, pas du tout. Quand le comité directeur d'élection du président est arrivé, mes camarades ont décliné et ont expliqué les motifs qui les poussaient à ne pas se présenter. Je suis arrivée et j'ai dit « moi, je suis candidate à cette présidence ».

Paul SATIS : Et là, ils se sont dit « pourquoi pas ? ».

Annabelle MAINAND : C'est un peu cela ; ils se sont dit qu'effectivement, ils n'y avaient pas pensé, mais allons-y !

Paul SATIS : Il y a une double légitimité quand on est une femme et qu'on est dirigeante d'un club sportif ou dirigeante d'une manière générale puisqu'on est quand même encore en train de se poser ces questions en 2022. Il y a aussi la légitimité que vous pouvez avoir de vous demander à un moment si vous êtes légitime. Vous êtes-vous posé cette question ?

Annabelle MAINAND : Oui, bien sûr, je pense qu'il est normal et sain de nous interroger sur la légitimité que nous pouvons avoir. Deux conférenciers nous ont très bien expliqué tout ce qu'il pouvait y avoir derrière la légitimité. Il ne suffit pas d'avoir une envie, il faut pouvoir se dire « Vais-je être représentative ? Ai-je suffisamment de connaissances et de compétences pour que les personnes de notre association reconnaissent la légitimité que je peux avoir à représenter l'association ? », c'est le premier rôle du président, et à diriger cette association.

Paul SATIS : Nous n'allons pas faire de clichés ou de phrases toutes faites, mais avez-vous l'impression que les hommes se posent un peu moins ce genre de questions ?

Annabelle MAINAND : Peut-être, parce qu'il y a plus une légitimité naturelle : un homme, ça dirige, oui, ça représente, oui, ça prend des décisions, ça peut gérer le conflit. Tous ces éléments font qu'il est plus naturel de reconnaître sa légitimité, surtout quand il y a un historique comme il y avait dans notre association.

Paul SATIS : Il fallait que vous soyez convaincue de votre légitimité à devenir présidente, ce que vous avez fait et ensuite, il a fallu assoir la légitimité une fois que vous avez été dirigeante de cette grande association. Comment vous y êtes-vous prise ?

Annabelle MAINAND : Tout à fait. À ce moment-là, il n'y a qu'une seule solution, ce sont les actes. C'est en mettant en œuvre tout ce que l'on peut avoir annoncé, dit, en prenant aussi le temps d'écouter chacun, c'est important pour moi de faire sens. On recherche la singularité, la compréhension de l'association dans laquelle on est. J'ajouterais que je n'étais présente dans l'association que depuis deux ans et demi lorsque j'ai pris la présidence de l'association. Il y avait vraiment tout le panel qui pouvait poser des questions sur la légitimité. À mon sens, ce sont vraiment les actes et la rencontre avec les autres qui permettent de faire naître la légitimité.

Paul SATIS : Avez-vous senti dans le regard des salariés et des adhérents, au début de votre présidence, qu'ils ne vous sentaient pas légitime ou vous faisaient-ils comprendre que vous n'étiez peut-être pas légitime pour être la dirigeante de cette association ?

«Ce sont vraiment les actes et la rencontre avec les autres qui permettent de faire naître la légitimité.»

Annabelle MAINAND : Je n'irai peut-être pas jusqu'à faire entendre que je n'étais pas forcément légitime. Par contre, il est certain que lorsqu'on arrive et qu'on est une femme, il y a des espèces de clichés qui sont là, ce que j'ai ressenti : « c'est une femme, elle va être douce ». On m'a dit de façon très amicale « ce qui est sûr, c'est qu'avec toi en tant que présidente, ça ne manquera pas d'amour ». C'était très joli, je l'ai très bien vécu parce que c'est aussi quelque chose qui me caractérise, mais en gros, on me disait « c'est bien, il va y avoir de l'amour ! ».

Paul SATIS : Ce qui revient à ce que disait Pierre Rosanvallon tout à l'heure sur la façon dont l'autorité s'exerce.

Annabelle MAINAND : Oui, c'est un peu cela. C'est comme si on caricaturait ce que vous devriez être par rapport à ce qui est pensé et par rapport aux clichés. Il faut rester soi-même et montrer qu'on peut être une femme et aimer, et j'aime sincèrement cette association, mais il n'empêche que lorsque des décisions doivent être prises, on les prend, quand il faut dire « non », on le dit, quand il faut recadrer certaines choses, on le fait. C'est là, à mon sens, que la légitimité se gagne petit à petit. On sort du cliché et de l'image qu'on peut avoir et on arrive à ce qu'est vraiment la personne. La légitimité se construit ensuite par la réélection. On découvre réellement qui on est et les personnes vous réélisent, vous arrivez alors sur une vraie légitimité.

Paul SATIS : Vous avez gagné tellement de légitimité que vous êtes devenue déléguée générale de ce club, vous n'en êtes même plus la présidente, vous êtes la patronne exécutive, dirons-nous, salariée maintenant de la Jaac.

Laure BESSET, directrice et **Marco-Daurel DIAKWOMO**, membre du conseil d'administration, Centres sociaux et culturels de Caluire et Cuire

Elliott DUHR, engagé en Service Civique

Denis GARDETTE, membre du bureau du Caluire Sporting Club

Annabelle MAINAND, déléguée générale de la JAAC

Claudine PLUMEL, enseignante spécialisée de SEGPA, collègue Lassagne

Caluire
et Cuire



Annabelle MAINAND : Oui, tout à fait. « Déléguée générale » est finalement le terme actuel pour direction de l'association. Vu la dimension de l'association, il nous est apparu nécessaire de créer un poste de direction aussi pour alléger les fonctions bénévoles et permettre de maintenir un renouvellement des dirigeants futurs sur l'association. Nous avons créé ce poste, j'ai postulé. Je pense que la plus grande reconnaissance de ma légitimité à une direction d'association a été d'être retenue pour ce poste.

Paul SATIS : Aujourd'hui encore à la JAAC, quelqu'un se pose-t-il encore la question de la légitimité d'Annabelle à la diriger ?

Annabelle MAINAND : Je le pense, forcément. Je pense qu'il est normal qu'au moins une personne se pose la question de la légitimité.

Paul SATIS : Vous, en revanche, vous ne vous la posez plus.

Annabelle MAINAND : Moi, je ne me la pose plus, mais cela aura pris du temps.

Paul SATIS : Merci beaucoup. Denis Gardette, nous continuons de parler d'activité sportive de Caluire avec un autre club séculaire qui est le CSC, le Caluire Sporting Club. Vous êtes membre du conseil d'administration.

Vous vous occupez de jeunes. Dressons un peu le tableau de ce club ; c'est vraiment un club de formation, un club de jeunes.

Denis GARDETTE : C'est effectivement un club amateur qui compte environ 500 membres, 50 encadrants bénévoles. Sur ces 500 adhérents, il y a évidemment beaucoup de jeunes de 6 ans à 13 ans, puisque les catégories d'après comptent moins d'équipes au niveau des seniors et des plus jeunes. C'est une grosse machine, plus petite que la JAAC, mais quand même importante. Au niveau éducatif, il y a énormément à faire et pour cela, des bénévoles s'occupent des enfants de 6 ans à 13 ans. Pour parler de légitimité, au-delà d'apprendre à jouer au football et apprendre à jouer en équipe, il y a des détails.



Paul SATIS : On commence par apprendre à respecter les règles.

Denis GARDETTE : Exactement, on commence à respecter les règles, ne serait-ce que saluer les entraîneurs quand on arrive en club. C'est un détail, mais c'est important dans la société d'aujourd'hui. Il faut que les enfants aident bien évidemment à ranger le matériel. Un ensemble de choses est important et c'est aussi structurant pour l'enfant.

Paul SATIS : Vous dites que ce qui rend légitimes les dirigeants, les coachs pour les enfants se trouve vraiment dans ces détails. Nous avons discuté ensemble. Par exemple, le « bonjour » est hyper important.

Denis GARDETTE : Oui. Pour moi, c'est très important. Le club n'est pas que cela, c'est un club de football, il y a donc des matchs de football. En matière d'organisation, tout est très cadré. Sur un terrain, il y a un arbitre, un peu le patron du jeu qui a un rôle essentiel.

Paul SATIS : Vous avez des enfants, des jeunes qui arrivent de tous milieux, j'imagine, de toutes cultures et nous savons bien que le football est un langage commun. Comment leur expliquez-vous qu'un arbitre doit être légitime justement ? Nous le voyons lors d'un match professionnel lorsqu'un joueur commet une faute et conteste la faute, il va râler après l'arbitre. Comment essayez-vous de faire comprendre à un jeune qu'un arbitre est légitime ?

Denis GARDETTE : L'arbitre est légitime parce qu'il reçoit une formation. Il existe une organisation au niveau de la fédération française de football. Les jeunes arbitres sont formés. Au quotidien, sur un stade de foot, il y a des délégués qui expliquent aux joueurs que sur le terrain, le patron c'est l'arbitre. C'est tout à fait respecté. En effet, comme vous le dites, des faits de jeu vont entraîner des contestations. À partir du moment où l'arbitre tient sa légitimité de sa formation et de ses compétences et que sur le terrain, il les fait appliquer, il reste le patron. Même si le joueur conteste la décision, il va sortir du terrain. Pour l'anecdote, la semaine dernière, c'était assez drôle, un joueur a justement contesté une décision de l'arbitre. Après le match, il m'a dit « l'arbitre n'était pas officiel ».

Paul SATIS : Il fallait qu'il soit estampillé « fédération française » pour être légitime.

Denis GARDETTE : Sa légitimité est tenue de sa formation pour son grade d'arbitre. C'est la raison pour laquelle j'insiste sur sa formation, sur son grade d'arbitre pour que les joueurs le respectent. C'est évidemment le cas en senior même s'il y a de petits accrochages.

Paul SATIS : Je vous pose la question à vous, Annabelle Mainand : est-il compliqué de faire reconnaître la légitimité des adultes encadrants pour des jeunes qui pratiquent un sport ? Avez-vous vu une évolution sur la reconnaissance de la légitimité notamment ?

Annabelle MAINAND : Oui, effectivement, ce n'est pas toujours évident et c'est une des grandes valeurs du sport de faire prendre conscience de la légitimité de l'adulte ou de certaines personnes. Il y a une évolution ; c'est peut-être internet, je ne sais pas, nous ne sommes pas là pour ce débat, mais on dirait que chacun sait autant que le juge ou l'arbitre et je viens contester.

C'est quelque chose qui n'existait pas il y a 20 ans ou 30 ans, on ne contestait pas, on ne remettait pas en cause l'entraîneur, le juge, il était le sachant, comme on ne remettait pas en cause l'enseignant qui était le sachant. Aujourd'hui, on vient remettre en cause directement et on vient bousculer la légitimité.

Paul SATIS : Je voudrais que nous parlions d'une expérience que vous avez menée dans ce club le CSC avec de jeunes migrants.

Denis GARDETTE : En 2019, le club a accueilli 16 jeunes migrants mineurs qui sont venus soit spontanément, soit par le biais d'associations de Caluire et je crois des Monts du Lyonnais. Nous les avons accueillis, ce qui représentait une action originale du club puisque bien évidemment, ils sont arrivés sans papiers, avec la Métropole de Lyon qui s'est chargée de se rapprocher des pays d'origine pour obtenir leurs papiers un peu officiels.

Paul SATIS : Et le premier papier était la licence de foot.

Denis GARDETTE : Exactement, c'est ce que j'allais dire. C'est assez étonnant : leur premier papier était la licence de foot en France.

Paul SATIS : Ils ne sont pas venus ici pour jouer au foot, bien sûr, mais il y a aussi eu une sorte d'éducation à la citoyenneté. Comment eux, migrants, sans papier, s en grandes difficultés forcément, ont-ils commencé à se sentir légitimes dans ce pays ?

Denis GARDETTE : Nous les avons accompagnés au-delà du football en leur cherchant des stages, en leur cherchant éventuellement des écoles. Et au sein du club, nous les avons impliqués dans l'éducation des plus petites catégories, dans l'arbitrage. Ils étaient impliqués, ils avaient donc un rôle. C'est un peu comme cela qu'ils ont gagné leur légitimité.

Paul SATIS : Se sont-ils intégrés rapidement ?

Denis GARDETTE : Oui, sachant qu'en dehors du club, pour les mineurs qui étaient encadrés au sein de l'association, des représentants de ces associations les suivaient également.

Paul SATIS : Savez-vous ce qu'ils sont devenus ?

Denis GARDETTE : Oui, pas tous, mais dans la perspective de ce rendez-vous, je me suis renseigné et je sais qu'entre autres, un jeune a été accueilli dans une famille, a fait un CAP d'ébéniste, a aujourd'hui trouvé un CDI et, avec l'aide du club puisque nous avons un sponsor dans

l'immobilier, nous lui cherchons un logement. Nous pouvons vraiment parler d'intégration pour ce cas. Six autres jeunes sont toujours des migrants, qui ont grandi, mais qui jouent toujours au football au sein du Caluire Sporting Club. Je n'ai pas le retour de tous les migrants .

Paul SATIS : Aimeriez-vous renouveler cette expérience ?

Denis GARDETTE : Oui, si l'occasion se présente, tout à fait. C'est d'abord une expérience riche en échanges, humainement. Cela permet de sortir des personnes de l'ornière, donc oui, bien sûr.

Paul SATIS : Nous allons continuer à parler d'éducation avec vous, Claudine Plumel. Vous êtes professeure en SEGPA au collège André-Lassagne.

Claudine PLUMEL : Oui, je travaille en SEGPA, section des enseignements généraux et professionnels adaptés. Ce sont des élèves de 11 ans à 16 ans, 17 ans qui ont de graves difficultés scolaires, voire sociales, et parfois des problèmes avec la justice et pour qui tout ce qui a été mis les années précédentes n'a pas réussi à les amener dans une scolarité normale. Sur ces quatre années pendant lesquelles nous les suivons par groupe de 16, donc 64 au total, ils poursuivent de l'enseignement général adapté pendant deux années et ont ensuite une formation professionnelle.

Paul SATIS : Ils sont toutefois dans le cadre d'un collège André-Lassagne qui est un collège d'enseignement général où ils côtoient d'autres jeunes.

Claudine PLUMEL : C'est un dispositif à l'intérieur du collège. Ils arrivent d'horizons très différents puisqu'ils ne viennent pas tous de Caluire, ils viennent parfois de Vaulx-en-Velin, de Vénissieux. Quand ils arrivent, tout notre travail est de leur donner un sentiment d'appartenance à un groupe, qui fait partie d'un établissement qui est le collège, ce collège faisant partie d'une ville qui est Caluire et nous montons jusqu'à notre pays, la France. Invariablement, à ce moment-là, arrive la fameuse phrase « je ne suis pas Français ».

Paul SATIS : Même s'ils le sont.

Claudine PLUMEL : Non, pour eux « je suis Albanais », « je suis Espagnol », « je suis Marocain », ils mélangent beaucoup de choses, « je suis musulman », « je suis Turc ». Là, nous sommes obligés de reprendre avec eux : « où es-tu né ? » ; « je suis né à Lyon 4^e », « donc, tu es Français ». Tout le travail mené sur quatre ans dans le parcours « mémoire et citoyens », outre les apprentissages fondamentaux que nous sommes tenus de leur apporter est de rendre légitime leur position de citoyen dès ce moment .

Paul SATIS : On sent que de manière très exacerbée, ce dont Benjamin Morel parlait tout à l'heure, on a des besoins d'appartenance à de petits groupes. Vous le sentez de manière très forte avec ces jeunes.

Claudine PLUMEL : Oui, nous commençons par-là : un groupe classe est régi par des règles. Nous faisons comme dans tous les établissements, il y a les élections des délégués. On entendait parler tout à l'heure de 51 %, 49 % ; une grande partie de notre travail est de dire « tu n'as pas voté pour cet élève, mais il va te représenter puisque la moitié des élèves de la classe l'a choisi ». À partir du moment où il est délégué, tu peux aller vers lui, même si tu ne penses pas comme lui, tu peux aller donner ta position ».

Paul SATIS : Vous disiez qu'ils avaient un sentiment d'appartenance à des communautés, celles dont ils sont issus.

Claudine PLUMEL : Oui, et c'est très difficile pour eux parce qu'ils ont un pied dans une communauté qui est très prégnante à la maison et un



ped dans un établissement qui est laïc, qui est un établissement français et qui est régi par des lois françaises. Pour eux, il est compliqué de se positionner parce qu'ils ont parfois des discours différents à la maison et en classe. Nous essayons de leur montrer qu'ils ont une action à avoir, ce qui n'empêche pas toute l'action qu'ils ont à la maison, mais une action à avoir dans l'établissement et dans le pays dans lequel ils vivent.

Paul SATIS : Les SEGPA sont presque devenus un terme péjoratif, il y avait un film...

Claudine PLUMEL : Oui, il y a un film, il y a des vidéos YouTube.

Paul SATIS : Les enfants disent-ils « toi, tu es un SEGPA ? »

Claudine PLUMEL : Le film, ils n'en ont pas du tout parlé. Je m'attendais à avoir un tollé en classe. C'est comique, on en pense ce qu'on en veut, mais ce n'est pas du tout le vécu d'une classe de SEGPA. C'est un peu caricatural. Eux, en tant qu'élèves, je leur ai posé la question, ne sont même pas allés le voir.

Paul SATIS : Ces enfants se sentent-ils stigmatisés lorsqu'ils arrivent ? Sentent-ils qu'ils ne sont pas de citoyens comme pourraient l'être... ?

Claudine PLUMEL : Forcément, parce que pendant très longtemps, nous étions tout au fond dans un bâtiment à part ; nous avons maintenant un beau collège. Quand je suis arrivée à Caluire en 2001, il y avait une cour à part pour les SEGPA, et les enseignants de SEGPA surveillaient la cour, ce n'était pas les surveillants. D'ailleurs, à l'époque, cela s'appelait SES et même encore maintenant, SES s'était transmis en « section d'enfants sauvages » et nous l'entendons encore alors que depuis 15 ans, le nom a changé pour « SEGPA ».

Paul SATIS : Cela s'appelait vraiment ainsi ?

Claudine PLUMEL : Non, c'était « section d'enseignement spécialisé », mais eux le traduisaient en « section d'enfants sauvages », c'était ce qu'on leur disait, ce qui ressort encore chez des jeunes qui n'ont jamais connu cette époque du sigle « SES ».

Paul SATIS : Ce mélange arrive-t-il à se faire entre les jeunes ?

Claudine PLUMEL : Maintenant, oui, parce que nous menons beaucoup d'actions en partenariat avec les collègues du collège. Nous sommes d'ailleurs dans un collège neuf où nous sommes inclus, nous sommes dans les mêmes locaux. Tout le travail que nous faisons en éducation morale et citoyenne est transmis auprès des autres classes. Par exemple, cette semaine, Marianne Ladevie, qui est médiatrice au mémorial Jean Moulin, est venue mener un atelier sur « comment fabriquer la loi ? ». Nous sommes partis de la loi Mathys⁷. Tout le travail qui sera fait en classe sera rapporté dans les autres classes du collège. Les élèves de SEGPA sont en train de préparer une intervention et iront la présenter dans les classes du collège pour leur dire « on fabrique une loi comme cela ». Cette loi a une particularité pour ceux qui ne la connaissent pas : elle émane d'un citoyen lambda qui a vécu quelque chose de dramatique dans sa vie et qui est allé voir son député pour que l'on fasse une loi sur ce qu'il avait vécu.

Il est important de leur montrer qu'ils ont une action dès maintenant ; ils sont citoyens. Un citoyen n'est pas simplement un nom sur un papier, ce n'est pas une idée, ils sont légitimes dans cette position de citoyens et peuvent faire changer des choses. Nous avons eu la chance d'avoir la venue de la députée dans la classe hier après-midi.

7 Don de jours de repos à un salarié parent d'enfant gravement malade ou proche aidant. Un salarié peut, sous conditions, renoncer à tout ou partie de ses jours de repos non pris au profit d'un collègue dont un enfant est gravement malade.



« Il est important de leur montrer qu'ils ont une action dès maintenant ; ils sont citoyens. Un citoyen n'est pas simplement un nom sur un papier, ce n'est pas une idée, ils sont légitimes dans cette position de citoyens et peuvent faire changer des choses. »



Pareil, ils voient le maire lors de rencontres sportives, mes collègues de primaire les emmènent pour visiter la mairie. Pour eux, c'est quelqu'un qui est accessible dans une ville. La députée, ils ne savent pas du tout ; le fait qu'elle soit venue dans la classe veut dire que ce n'est pas uniquement une personne qu'on voit à l'Assemblée nationale, mais c'est une personne qui se déplace aussi pour eux, petite classe de 16, dans un établissement un vendredi après-midi.

Paul SATIS : Sentez-vous qu'ils y sont réceptifs ou qu'ils pourraient dire « je m'en fous, ce n'est pas pour moi » ?

Claudine PLUMEL : Ils commencent par dire qu'ils s'en foutent, nous le sentons très bien et ils ne se sentent pas concernés. « Qu'est-ce que je vais faire ? Qu'est-ce que ça va changer ? ». Le travail que nous faisons est de leur montrer que ce qu'ils ont dit a été pris en compte à tel moment parce que cela a été dit au conseil d'administration du collège. Alors, du temps est nécessaire. Nous leur avons expliqué que trois ans avaient été nécessaires pour que la loi Mathys soit mise en application, ce n'est pas du jour au lendemain. Mais si vous ne faites rien, si vous n'agissez pas, ne râlez pas que rien ne change. Nous essayons de leur montrer qu'ils doivent être acteurs, et ce, en appartenant à un groupe.



Paul SATIS : Y arrivez-vous ?

Claudine PLUMEL : Parfois, oui, parfois, il ne faut pas se mentir, non. Nous parlions des valeurs de la République ; il est vrai que les valeurs de la République sont compliquées pour eux parce que « j'ai le droit », ils savent, mais « j'ai le devoir », c'est compliqué. Chaque droit a en face un devoir parce qu'on ne pas le droit de faire n'importe quoi. Parfois, ça fonctionne, d'autres fois, non. Nous essayons alors autrement. Nous ne pouvons pas dire que nous réussissons à 100 %.

Paul SATIS : Ce que vous dites sur le fait d'avoir le droit est intéressant, ce qui revient assez souvent.



Claudine PLUMEL : Oui, tout le temps. « J'ai le droit de faire ça, moi ». « Oui, effectivement tu as le droit de faire ça, mais tu as le devoir de ». C'est comme je suis libre de faire : « liberté, égalité, fraternité, alors je peux faire ce que je veux ». Non, la limite de la liberté s'arrête au respect de l'autre. Ils ont beaucoup de mal. Une fois, un élève qui était vraiment braqué « mais enfin, j'ai le droit de faire ce que je veux et je suis libre de faire ce que je veux, c'est ce que vous dites, c'est écrit partout ». D'accord, j'ai pris une chaise, je suis montée sur son bureau, je suis montée sur son cahier. Là, c'était le scandale ! Toute la classe : « Ce qu'elle a osé faire ! Elle est montée sur son cahier ! ». « Vous dites que vous êtes libres de faire ce que vous voulez, je l'ai bien fait » ; « Oui, mais là, vous n'avez pas le droit, c'est mon cahier ». Donc, on n'est pas libre de faire n'importe quoi. Quand ils sont jeunes, ils n'ont pas cette limite, et je crois qu'adulte, des fois, nous ne l'avons pas non plus. Nous ne pouvons pas demander à des jeunes d'avoir ce que nous n'avons pas.

Paul SATIS : En tout cas, vous tenez beaucoup à ce que l'éducation à la citoyenneté soit mémorielle.

Claudine PLUMEL : Oui, de toute façon, il y a les apprentissages fondamentaux, c'est clair, mais pour moi, le parcours mémoire et citoyens fait partie intégrante de mon apprentissage. Je pense que le vivre ensemble est important. Je fais un parcours mémoire autour de la Seconde Guerre mondiale, car c'est suffisamment loin d'eux pour aborder des sujets qui leur tiennent à cœur, tout

en ayant une certaine barrière où les familles ne se sentent pas agressées. C'est vrai qu'entre le discours à la maison, le discours à l'école, des fois, c'est compliqué. Ils n'entendent pas certaines choses de la même façon. Je mène donc ce parcours, et Lyon est bien dotée de ce côté : mémorial Jean Moulin, Montluc, nous allons jusqu'à Izieu. Cette année, nous avons candidaté pour aller au voyage mémoire à Auschwitz- Birkenau. Je leur explique la notion de génocide et surtout d'où part un génocide. Et là, nous partons des événements de la classe. « Lui, il est habillé comme ça, vous en faites un bouc émissaire depuis quelques jours parce qu'il a ce survêtement. Un génocide part de là : quand on commence à prendre quelqu'un en grippe parce qu'il est différent ». Nous travaillons beaucoup aussi sur le fait de savoir et de comprendre, car souvent, c'est la méconnaissance qui fait qu'on est raciste, antisémite, xénophobe. Ce n'est pas qu'on l'est, mais on ne comprend pas, on ne maîtrise pas tout et cela nous fait peur, et par définition, on est loin.

Paul SATIS : Ils sont petits quand ils arrivent, en 6e.

Claudine PLUMEL : Oui, nous avons fait cet atelier sur la loi Mathys qui est très bien passé.

Paul SATIS : Quand ils sortent, non seulement ils ont des difficultés, mais il y a aussi l'adolescence. C'est un socle commun de difficultés pour tout le monde. Les voyez-vous sortir du collège transformés, différents ? J'imagine que c'est la récompense pour vous.

Claudine PLUMEL : Oui, la récompense n'est pas immédiate puisque quand ils sortent, très franchement, ils en ont ras le bol du collège. Ils sont grands les nôtres, ils ont souvent un an de retard, voire deux. Des fois, ils restent un peu plus longtemps suivant leur parcours, ils peuvent partir à 17 ans. Ils n'ont qu'une envie : partir. Notre reconnaissance personnelle est quand ils reviennent en disant « voilà ce que je suis devenu ». J'ai eu une fois un élève qui avait la double nationalité, j'avais beaucoup travaillé avec lui parce que pour lui, c'était très compliqué. Quand il est revenu me voir, parce que j'avais son petit frère en classe, en me disant « finalement, j'ai choisi la nationalité française et je suis super content », je me suis dit « voilà, un petit truc a été fait ».

Paul SATIS : Et revenant à notre thème, se sent-il légitime d'être citoyen, français ?

Claudine PLUMEL : Complètement, il habite en France, il a la citoyenneté française, et il a compris que cela n'enlèverait rien à ses origines. Avoir la nationalité française ne fait pas oublier tout le reste, tout le vécu familial. C'est ce qui est important.

Paul SATIS : Nous allons justement nous tourner vers un jeune, vers Elliott Duhr. Vous avez 19 ans ; nous parlions de droits et de devoirs. Vous vous êtes engagé assez jeune, rappelons votre parcours : il existe à Caluire un service civique communal.

Elliott DUHR : Effectivement. En 2019, j'ai réalisé un service civique communal au sein de la mairie de Caluire et j'ai fait 70 heures de mission réparties dans plusieurs domaines de la mairie, que ce soit au sein de la mairie même, au sein des espaces verts ou pour les Journées du patrimoine. J'ai été au contact de divers publics, j'ai fait de belles rencontres. J'ai notamment été au sein d'un centre de loisirs, ce qui m'a amené à passer mon BAFA et à retravailler dans ce même centre de loisirs que j'avais connu lors du service civique.

Paul SATIS : Il existe une sorte de deal sur le service civique communal.

Elliott DUHR : Oui.

Paul SATIS : Vous vous mettez au service de la communauté et la récompense peut être le BAFA, le permis de conduire ou des choses comme ça.

Elliott DUHR : Effectivement, la mairie propose une contrepartie financière ou non, sur ce que nous voulons faire. Nous choisissons de passer le permis ou le BAFA, par exemple. Pour moi, c'était le BAFA. On peut se dire que certains feront passer la contrepartie avant. Pour ma part, j'ai préféré rendre service à la commune et aux citoyens d'abord, et après penser à la contrepartie.

Paul SATIS : Pourquoi avez-vous décidé de le faire ? Qu'est-ce qui vous a amené vers ce service civique ? Comment l'avez-vous découvert ? Où est le déclic de se mettre au service de la communauté ? Ce n'est pas toujours évident pour certains jeunes.

Elliott DUHR : Ce n'est pas toujours évident de se dire qu'on peut faire ça ou ça pour sa commune parce que des fois, on pense qu'on est

jeune et qu'on n'est pas amené à le faire ou que l'on n'a pas le droit de le faire, tout simplement, alors que nous sommes purement légitimes de le faire. Pour être franc, c' était du bouche-à-oreille pour moi...

Paul SATIS : Je vous interromps, ce que vous venez de dire est important : vous dites qu'on ne se sent pas légitime de faire des choses.

Eliott DUHR : Ce n'est pas qu'on ne se sent pas légitime, mais la plupart des jeunes ne connaissent même pas tous leurs droits et leurs avantages, ce qu'ils ont le droit d'avoir. La plupart ne connaissent pas tous leurs accès aux droits à proprement parler. Ils ne connaissent pas non plus ce qu'il est possible de faire pour eux, les aides auxquelles ils ont droit, ce qu'ils peuvent faire pour aider la commune aussi. Il est important de se rendre compte de ce que nous pouvons faire pour aider au mieux la commune.

Paul SATIS : N'en aviez-vous pas conscience avant ?

Eliott DUHR : J'en avais conscience, certes, mais peu. J'ai pris conscience avec le service civique que j'ai réalisé.

Paul SATIS : Quel a été le déclic ?

Eliott DUHR : Pourquoi ai-je fait le service civique ? D'abord, du bouche-à-oreille parce que je ne savais pas qu'il existait à la base. Après, je me suis renseigné et me suis rendu compte que c'était vachement utile. Du coup, j'ai rencontré de nombreuses personnes, justement.

Paul SATIS : Ce qui vous a donné envie de continuer cette fois avec un service civique national. C'est une vraie démarche de votre part de mise au service des autres. Le service civique peut aussi servir à des personnes qui ne trouvent pas bien leur voie, qui ne savent pas trop où aller. Quelle était votre démarche cette fois de poursuivre en service civique national ?

Eliott DUHR : J'avais apprécié mon expérience au sein du service civique communal, due à une année de scolarité un peu compliquée. J'ai été amené à faire une année de césure, j'ai donc choisi de faire un service civique national maintenant parce que j'ai bien aimé l'expérience et je voulais essayer



de voir à quoi ça pouvait ressembler plus haut, au niveau national. C'est à peu près la même chose : nous avons des missions, nous avons une responsabilité, une légitimité à faire ce qu'on nous demande et avons une place au sein d'une société, d'un groupe. Nous sommes aussi rémunérés au même titre qu'un salarié.

Paul SATIS : Que faites-vous très concrètement en service civique ?

Eliott DUHR : Très concrètement, je suis en école Montessori à Neuville-sur-Saône et suis à moitié en périscolaire et à moitié dans les classes. J'aide donc les enseignants et les enfants tout au long de la journée, lors des temps de récré ou de cantine. Je me sens vraiment inclus dans une équipe où je me dis que je suis légitime d'être, et sens qu'ils ont besoin de moi.

Paul SATIS : Quand vous êtes arrivé, vous ne le sentiez pas forcément ? Il y a peut-être une petite peur, une appréhension ?

Eliott DUHR : Forcément, parce qu'on arrive dans un milieu qu'on ne connaît peut-être pas, dans un domaine qu'on ne connaît peut-être pas ou peu, avec une équipe qu'on ne connaît pas et qui est déjà installée depuis longtemps. On se demande si on va être accepté, si on réussira à faire ce que l'on a envie, si on arrivera au bout de nos missions. En fait, on se rend compte qu'on est accueilli et soutenu de bout en bout et que c'est franchement réalisable.

Paul SATIS : Êtes-vous en train de trouver votre voie ? Votre vocation ? Vous êtes encore jeune, 19 ans, vous avez encore du temps, vous pouvez encore faire des études. Votre vie d'adulte se construit-elle petit à petit pendant ces deux expériences ?

Eliott DUHR : Ça se dessine. J'avais une idée professionnelle de la voie dans laquelle je voulais aller, dans le domaine de la petite enfance. J'ai fait des études en ce sens. Je voulais expérimenter différentes pédagogies, différents domaines. Je ne vais pas dire que le service civique m'a aidé à trouver ma voie, mais qu'il l'a plutôt renforcée et qu'il m'a permis de découvrir un nouveau domaine, une nouvelle zone d'activité possible, toujours là où ça m'intéressait.

Paul SATIS : Dans ce court laps de temps de sortie de l'adolescence et de début de vie d'adulte, avez-vous l'impression que vous vous êtes vraiment transformé en très peu de temps, que vous avez changé en très peu de temps ? Peut-être avez-vous confiance en vous ?

Eliott DUHR : La confiance est un autre point. J'ai pris conscience que j'étais quelqu'un ; j'ai plus de responsabilités, plus de missions à proprement parler, que j'étais en train d'exister, de faire ma « place » au sein de cette société.

Paul SATIS : Comme disait madame tout à l'heure, vous ne dites plus qu'il n'y a que des droits, que les devoirs sont aussi une prise de conscience.

Eliott DUHR : Oui, forcément. On a le droit de faire des choses, on a des responsabilités. Si ce n'est pas appliqué, des sanctions tombent derrière. Il faut donc respecter le cadre comme tout citoyen devrait le faire.

Paul SATIS : Un autre jeune est avec nous, je vais vous donner la parole, monsieur Diakwomo. Vous êtes un peu plus âgé, puisque vous avez 25 ans. Vous êtes étudiant et travaillez sur le domaine des droits de l'homme.

Marco-Daurel DIAKWOMO : Oui, à l'université Lumière Lyon 2.

Paul SATIS : Vous vous êtes impliqué très rapidement au centre social de Caluire et Cuire. Expliquez-nous votre parcours au sein du centre social.

«Je n'attends pas tellement des institutions, mais plus que le citoyen mette ses convictions en avant. J'ai donc décidé qu'en tant que citoyen, et habitant à Caluire depuis plus de 20 ans, j'allais aider la jeunesse à se former, tout simplement. »

Marco-Daurel DIAKWOMO : Lors d'un week-end, je me suis rendu au forum des associations à Caluire et Cuire, car je cherchais des contacts concernant une structure que je voulais créer par la suite. J'ai fait la rencontre de Laure.

Paul SATIS : Qui est la directrice du centre social, je le précise.

Marco-Daurel DIAKWOMO : Exactement. Nous nous connaissons depuis plus de dix ans. Elle venait pour des animations dans le quartier, elle a pu me parler de l'association. Puisque cela coïncidait totalement avec mon projet d'éducation, j'ai décidé de faire du bénévolat en 2020.

Paul SATIS : En quoi consistait-il ?

Marco-Daurel DIAKWOMO : Un accompagnement à l'éducation, à la scolarité, vulgairement dans notre jargon l'AES : accompagner les élèves de la maternelle au lycée à la scolarité, tout simplement.

Paul SATIS : Je vous pose la même question qu'à Eliott : qu'est-ce qui a été un moment déclencheur pour vous ? Qu'est-ce qui a fait que vous avez eu envie de vous investir pour les autres ?

Marco-Daurel DIAKWOMO : Tout d'abord, il faut savoir que je suis un étudiant très axé sur la politique, je suis vraiment très engagé. Je n'attends pas tellement des institutions, mais plus que le citoyen mette ses convictions en avant. J'ai donc décidé qu'en tant que citoyen, et habitant à Caluire depuis plus de 20 ans, j'allais aider la jeunesse à se former, tout simplement.

Paul SATIS : Pour vous, l'engagement date-t-il de très loin ? De votre adolescence ?

Marco-Daurel DIAKWOMO : Non, pas tellement. Avec mon projet associatif sur l'éducation, j'ai voulu connaître le domaine associatif, ce qu'est une association, parce que je ne connaissais pas du tout. Voir cette entraide et cette cohésion sociale m'a beaucoup apporté.

Paul SATIS : Nous allons dire un mot de l'association que vous êtes en train de créer.

Marco-Daurel DIAKWOMO : Je l'ai créée depuis 2018, après mon bac. J'ai eu mon bac au lycée Saint-Exupéry en économie et social. Après mon bac, j'ai discuté avec un camarade et lui ai dit « je ne sais pas ce que je vais faire, mais je vais créer une association pour mon pays d'origine, la République démocratique du Congo. C'est une association loi 1901 qui vise à dénoncer la guerre qui se passe à l'est du territoire congolais, dans l'objectif de réinsérer les enfants soldats dans la société civile par l'école, par les activités professionnelles. Le cas est difficile, nous ne tenons pas à en faire des génies en herbe tout de suite. C'est le fait qu'ils puissent renoncer aux armes et mettre en avant leur savoir pour la nation congolaise.

Paul SATIS : Avez-vous déjà pu monter un certain nombre d'actions pour aider ces enfants ?

Marco-Daurel DIAKWOMO : Pas du tout. J'ai déjà structuré ma pensée par un dossier, j'ai pris contact avec différents corps de métier. J'ai pu rencontrer Mme Blandine Brocard.

Paul SATIS : Députée de la circonscription.

Marco-Daurel DIAKWOMO : De la 5e circonscription du Rhône. Je lui ai également parlé de mon projet ainsi qu'à une ancienne députée européenne, Mme Cécile Kyenge. Le logo et la structure de l'association sont en place, mais avec mes études, il est compliqué de mettre tout en forme, je tiens toutefois à le faire dans les plus brefs délais pour voir un peu le bout du tunnel.

Paul SATIS : Puisque nous parlons de questions de légitimité, vous êtes jeune, vous arrivez avec une association qui, j'espère, deviendra un jour une ONG. Vous disiez avoir pris contact avec la députée et une députée européenne. Vous êtes obligés d'arriver, vous, jeune, sans expérience avec une idée devant des personnes comme celles-ci. Comment construisez-vous votre légitimité ? Comment essayez-vous de convaincre les personnes ? Vous êtes-vous finalement senti légitime à pouvoir travailler sur des domaines compliqués comme l'aide internationale ?

Marco-Daurel DIAKWOMO : Arriver devant une députée et parler du Congo n'est pas évident. Je me suis tout à fait mis dans la peau d'un enfant qui était à l'est, qui subissait des actes odieux et je me suis dit que ç'aurait pu être moi. J'ai découvert ce cas à travers mes parents et je les remercie. Ils sont là. Mes parents m'ont souvent parlé de mon pays d'origine ; j'ai eu cette légitimité d'en parler et de me mettre tout simplement dans la peau de leur porte-parole pour un avenir meilleur.

Paul SATIS : La légitimité de l'expérience, du témoignage. Avez-vous senti l'écoute de la part des personnes que vous avez contactées lorsque vous avez présenté votre projet ? Un projet humanitaire en plus.

Marco-Daurel DIAKWOMO : Oui, j'ai senti l'écoute. Tout dépend du degré de la profession, de la culture de la personne. C'est plus axé sur un mouvement de jeunesse, de 16 ans à 28 ans, pour qu'ils puissent parler de ce sujet. Les personnes sont tout de suite plus réceptives lorsqu'on leur parle de leurs soucis au quotidien. C'est centré sur deux actions au Congo et en France. Je me suis dit que pour les attirer dans cette structure, il fallait également répondre à leurs préoccupations. Il y a d'autres préoccupations, que ce soit dans le quotidien, le pouvoir d'achat, les migrants, nous avons pu en parler, les difficultés de certaines familles à l'accompagnement à la scolarité, donc de répondre également aux soucis des citoyens, ce qui peut par la suite apporter une perspective par la suite à l'association.

Paul SATIS : Parvenez-vous assez facilement à fédérer autour de vous ? Sentez-vous qu'un mouvement se crée autour de cette association ?

Marco-Daurel DIAKWOMO : Il n'est pas évident de réunir un monde sur ce projet, mais je sens quand même un engouement sur différentes strates de la population.

Paul SATIS : Nous allons passer la parole à votre voisine qui est la directrice du centre social. Déjà, un mot sur la façon dont vous avez accompagné Marco sur ses projets, de la façon dont vous lui avez progressivement donné des responsabilités au sein du centre social.

Laure BESSET : Marco et moi nous sommes rencontrés il y a une dizaine d'années dans les quartiers puisque le centre social organisait des activités et des actions hors les murs. Il faisait partie des jeunes dans le quartier de Cuire-le-Bas, c'est ainsi que je l'ai rencontré. Nous avons chacun fait notre petit bonhomme de chemin à l'intérieur des centres sociaux. Nous nous sommes retrouvés, lui engagé comme bénévole en soutien éducatif à la scolarité, et moi, directrice de l'association. Il m'a sollicitée pour l'aider à structurer son projet et à le mettre en page, pour voir au niveau de l'écriture afin de le vulgariser. Son engagement au niveau du centre social et les relations que nous avons pu entretenir m'ont aussi permis de lui proposer de devenir membre du conseil d'administration, puisque nous sommes une association loi 1901, le conseil d'administration est donc forcément l'organe décisionnel. Il a pu être élu membre du CA cette année à l'assemblée générale. Il est devenu mon chef hiérarchique en fait.



Paul SATIS : Oui, puisque vous êtes la directrice et que le CA décide. Nous allons parler de l'action que vous menez, les porteurs de parole. Vous avez peut-être vu le résultat : les papiers qui sont sur le fil à linge qui posent des questions, par exemple sur la démocratie, exemple que vous avez montré. Quelle est cette expérience ? S'agit-il vraiment d'aller dans la rue, dans les parcs de la ville et d'interpeller les personnes ?

Laure BESSET : C'est quelque chose de nouveau que nous pratiquons dans les centres sociaux, tout d'abord pour dire que nous sommes une association d'éducation populaire loi 1901 sans caractère politique ni religieux. Il est important de le préciser. Dans les centres sociaux, nous avons l'habitude de pratiquer « l'aller vers », c'est-à-dire de ne pas rester à l'intérieur de nos murs, mais d'aller à l'extérieur. Il est vrai que depuis 2015 peut-être, les attentats, les nombreux plans Vigipirate et compagnie, nous avons tous un peu tendance à rester à l'intérieur de nos locaux à ne plus pouvoir ou parfois à être empêchés de sortir. C'est la crise sanitaire de 2020 et de 2021 qui nous a redonné légitimité et l'occasion de ressortir. En effet, nombre d'institutions et d'associations étaient fermées à cause de la crise sanitaire. Nous avons quant à nous cet accueil inconditionnel. Du coup, nous avons été obligés de ressortir et d'aller à l'extérieur.

Paul SATIS : Vous avez donc décidé de monter cette opération. Pour le coup, c'est vraiment l'extérieur puisque c'est dans les jardins.

Laure BESSET : « Porteurs de paroles » est un dispositif qui ne peut pas non plus se faire comme cela sans avoir une petite formation. Au printemps 2021, il n'était pas possible de mettre en place un accueil de loisirs pour les enfants. Nous en avons donc profité pour nous faire former par une association d'éducation populaire sur le dispositif « Porteur de paroles », pour avoir légitimité à aller sur la place publique et poser des questions, voir ce qu'il se passait.

Paul SATIS : Comment cela se passe-t-il très concrètement ? Vous êtes quatre, cinq, et vous interpellez les personnes ?

Laure BESSET : En fait, nous choisissons au préalable une phrase un peu choc, d'actualité ou un peu loufoque qui va interpeller le passant, le citoyen. Nous nous installons sur un lieu public ; nous pouvons nous installer dans un square, sur une place, dans une rue, sur la voie verte, devant une école, sur les berges du Rhône ou les berges de Saône. Comme matériels, nous avons un grand panneau sur lequel nous affichons en grand notre question, des feuilles A4 colorées, des feutres, une corde et des pinces à linge, c'est très succinct. Nous sommes quatre ou cinq à être là. Nous posons la question et attendons de voir les réactions ; nous observons les passants et attendons de voir leurs

réactions. Lorsque les personnes réagissent, nous les accompagnons un peu dans leur réflexion.

Paul SATIS : Comment êtes-vous accueillis ? Les personnes se disent-elles « mais que veulent-ils ? » ? Y a-t-il une adhésion assez rapide ?

Laure BESSET : C'est très différent, déjà tout dépend de la question qui est posée. Nous n'allons pas chercher les personnes, nous les laissons venir à nous. Quand nous sommes vers la Voie verte, nous sommes entre un square pour enfants et l'infirmerie protestante. Des personnes passent, regardent, doivent s'interroger et parfois reviennent au bout d'une demi-heure, trois quarts d'heure, une heure et nous disent « j'avais rendez-vous à l'infirmerie protestante, mais du coup, votre question m'a trotté dans la tête. J'ai maintenant le temps, je reviens ». Certaines personnes vont spontanément nous dire qu'elles ne sont pas contentes, qu'elles ne comprennent pas. L'objectif n'est pas de rentrer dans des conflits ou quoi que ce soit ; quand nous sentons que ça peut déraiper ou que ça ne va pas, nous calmons la situation et expliquons aux personnes ce que c'est et qu'il n'y a pas de matière à s'énerver plus que cela.

Paul SATIS : Du débat est-il créé ? De la réflexion ?

Laure BESSET : Oui, et je pense que les personnes ne sont pas habituées à ce style d'exercice, le fait de pouvoir se poser ainsi sur l'espace public et de poser une question. La première chose est l'étonnement. Après, je pense qu'elles se disent « pourquoi pas répondre ? ». Vous avez vu, nous notons une phrase, mais nous ne notons pas la première intention. Souvent, la première intention est sous le coup de l'émotion. Nous cherchons un peu à creuser. Un décalage se passe souvent entre la première réaction et ce que les personnes ont envie de mettre sur le papier. La plupart du temps, c'est très bienveillant. Dans le cadre des Entretiens de Caluire et Cuire - Jean Moulin, la phrase que nous avons eue est celle qui a peut-être été la plus subversive. Nous l'avons fait en lien avec le service culturel de la ville et les deux médiateurs du Mémorial Jean Moulin. C'était également une première pour eux. La réponse à cette question était peut-être un peu plus compliquée, mais tout s'est bien passé.

Paul SATIS : Merci beaucoup à tous les six d'être venus nous apporter vos témoignages. Grand merci à vous !

Nous allons demander à Benjamin Morel et à Pierre Rosanvallon de venir me rejoindre ici. C'est donc le moment de la conclusion de ces Entretiens de Caluire et Cuire - Jean Moulin, de cette journée et demie de réflexion sur ce thème des légitimités, on parle beaucoup de la légitimité, mais il s'agit bien de parler des légitimités. Nous allons voir ce que Pierre Rosanvallon et Benjamin Morel ont retenu de ces échanges avec ces acteurs de la vie de Caluire.



« La démocratie vivante est quelque chose de permanent. »

ENTRETIEN DE CLÔTURE

Paul SATIS : Vous avez dit, Pierre Rosanvallon, et c'était votre conclusion tout à l'heure, qu'il ne fallait pas être trop déplorant. Ce qui veut dire qu'il faut aussi avancer. Ce que vous venez d'entendre vous rassure-t-il un peu sur le fait qu'on n'est pas que dans le déplorant ?

Pierre ROSANVALLON : Nous n'étions pas dans le déplorant, au contraire, nous sommes dans l'expérimentation, dans la prise de paroles, et aussi dans l'action directe. D'un certain point de vue, je regrette que la matinée ait été structurée comme elle l'a été : nous aurions dû commencer par cette table ronde et nous aurions dû intervenir après et essayer d'interagir avec la table ronde. Nous le faisons donc un peu dans l'autre sens. Je crois bien que c'est un peu l'esprit de cette matinée aussi.

De ces quelques interventions qui vont dans leurs différences, je retiens trois points qui m'ont frappé. Je commence un peu par la fin ; la petite vidéo que nous avons vue de l'association que Laure Besset anime est une belle définition de l'espace public qui me rappelle une des particularités de la Révolution française. Savez-vous qu'en trois ans, 5 000 journaux ont été créés en France ? Avant, il n'y en avait pas. Partout, des affichettes ont été multipliées. Pour ceux d'entre vous qui fréquentent les brocantes de temps en temps, on en voit encore de ces placards, parfois avec des illustrations. L'espace public était saturé en quelque

sorte de ces petites images, parce qu'il y a d'abord eu de petites images. Il y a eu des centaines de milliers de gravures, il y a eu ces 5 000 journaux. Pour moi, c'est une belle idée de la démocratie vivante. La démocratie vivante est quelque chose de permanent. C'est la parole ouverte. Dans ces papiers que nous voyions, j'ai été frappé car il n'y avait pas simplement des informations et des affirmations, mais il y avait surtout beaucoup de points d'interrogation. On se posait aussi beaucoup de questions.

Paul SATIS : J'en ai noté deux, trois. Certaines sont des affirmations. Adrien, 9 ans et demi, et le demi est important, dit : « On peut décider une fois par an du menu à la cantine ». Il a ses raisons, Adrien, il peut se sentir légitime de manger ce qu'il souhaite à la cantine au moins une fois par an. Il n'est pas très exigeant.

Pierre ROSANVALLON : Je ne sais pas si c'est une fois par an, mais en tout cas, demander l'avis des enfants peut être une bonne idée. Au Moyen Âge, il y avait une institution, et pardonnez-moi le nom technique, qui s'appelaient les discussions quodlibétiques. L'université s'est d'ailleurs créée pour cela, elle n'a pas d'abord été un milieu fermé. L'université était le lieu où on posait des questions très ouvertes sur n'importe quel sujet, on élaborait mieux ces questions et on disait à un certain nombre de personnes qui étaient peut-être un peu plus savantes ou un peu plus âgées « retirez-vous pendant une semaine et dans une semaine, on revient et avec vos réflexions, on construit quelque chose ». J'ai l'impression que c'est un peu ce qu'il s'est passé là. Pendant la table ronde, un ensemble de réalités a été présenté. D'un certain point de vue, mon travail sur la démocratie tendait à passer mon temps à réfléchir à ces petites affiches qui étaient mises sur les pinces à linge. Je trouve que c'est vraiment une bonne méthode et que c'est également rappeler que la vie intellectuelle n'est pas uniquement

hors les murs. La vie intellectuelle ne sert à quelque chose que si elle est, non pas une réponse définitive, mais si elle apporte une boîte à outils pour tout cela. Je pense que **le rôle de la vie intellectuelle n'est pas simplement d'apporter des réponses, mais de donner des points d'appui, des outils, permettre à chacun d'avancer aussi dans sa réflexion.** Quand l'université prétend simplement enseigner des savoirs qui sont complètement terminés, je pense qu'elle a tort. Bien sûr, il y a tout un capital d'histoire, de conceptualisation, de réflexion qu'il faut transmettre. Après, il faut surtout équiper les citoyens.

Paul SATIS : Et sans aller jusqu'à l'université, c'est ce que racontait M^{me} Plumel sur son travail en SEGPA, par exemple.

Pierre ROSANVALLON : Exactement. Ce n'est pas simplement l'université parce que la formation de la vie commune, la formation du citoyen n'est pas simplement à l'école ou à l'université, elle est aussi dans tout ce monde associatif qui est au contact des différentes activités de la vie. Je suis pour rendre leur noblesse à toutes ces associations, rendre sa centralité à tout ce travail de l'ombre qui construit la société. Quand on parle des corps intermédiaires, ce n'est pas simplement un grand mot : c'est tout ce qui fait tenir une société. S'il n'y avait pas toute cette richesse, tout cet engagement associatif, qu'est-ce qui fonctionnerait dans notre société ? Pas grand-chose. J'ai employé l'expression « d'institution invisible », mais là, nous avons tous ces supports disséminés qui construisent du social, qui construisent de la cohérence, qui construisent de la citoyenneté. S'il fallait de temps en temps ériger des monuments, il faudrait aussi ériger un monument aux associations anonymes et pas simplement aux soldats citoyens.



Paul SATIS : Benjamin Morel, ces points rejoignent ce que vous dites. Vous affirmez qu'il ne faut pas désespérer de la démocratie, une démocratie qui pourrait revenir par la base, par le terrain, par l'implication que nous venons de voir dans cette table ronde.

Benjamin MOREL : Absolument. Je suis tout à fait d'accord avec ce que Pierre Rosanvallon a dit : grosso modo, la cité n'est pas constituée d'intellectuels qui vaporent dans leur tour et d'un autre côté, de personnes qui vivent et qui n'entrent pas en interaction avec eux. La cité est justement une pensée commune, une réflexion commune dans laquelle cette pensée ne vient ni tout à fait du haut, ni tout à fait du bas, mais est un construit commun. Je rejoins tout à fait la proposition qui était la vôtre : ce dialogue est extrêmement fécond et peut-être, en effet, aurions-nous pu dialoguer en amont ? Cette idée selon laquelle il n'y a pas d'un côté une pensée définitive et de l'autre un social qui vit apparaît quelque chose de tout à fait essentiel, y compris, et je rejoins également ce qui a été dit, pour construire et reconstruire l'espace public. Je suis fondamentalement sensible à ce que vous faites, madame Besset. **Il existe une nécessité de reconstruction de l'espace public**, je l'ai dit tout à l'heure. Il ne faut pas compter sur les médias pour le faire. Il ne faut surtout pas compter sur les réseaux sociaux même s'ils peuvent être des instruments utiles. Des choses très bien s'y font. Il faut compter sur vous, **il faut compter sur nous. Arriver à reconstruire du commun par le bas revient en réalité à reconstruire du commun par la base. Reconstruire du commun par les liens que tout un chacun peut créer avec l'autre pour reconstruire une capacité commune à s'approprier les grandes problématiques, politiques sociales.**

Paul SATIS : Si comme vous le dites, on construit par le bas, encore faudrait-il que cela remonte en haut.

Benjamin MOREL : Encore faut-il que cela remonte. Nous avons là des soucis. Je parlais tout à l'heure de démocratie participative et de ses limites. Nous avons souvent un usage très instrumental de la démocratie participative, de la consultation, usage instrumental qui est très dommageable, car en réalité, il conduit à désespérer ceux qui sont parties prenantes. J'y suis souvent revenu lors de cette journée : prenez la crise des Gilets Jaunes. Cette crise est une crise des inaudibles, des personnes que l'on n'entend pas, des personnes avec lesquelles on n'a pas de contact souvent hors du champ associatif, hors du champ politique, des personnes qui souvent, ne votent pas. Comment réinclure ces personnes dans la délibération démocratique ?

Paul SATIS : Est-ce parce qu'elles sont inaudibles que nous n'avons rien vu venir ? Les journalistes n'ont pas non plus vu arriver la crise, les politiques non plus, en tout cas pas avec cette force.

Benjamin MOREL : C'est en grande partie en effet parce que les canaux n'étaient pas là. Ces canaux se sont rompus au fur et à mesure du temps. C'est là que l'activité associative est tout à fait nécessaire, car c'est sur elle qu'il faut s'appuyer pour la reconstruire. J'ai été très sensible à plusieurs termes que vous avez employés. Madame Plumel, vous dites à certains de vos élèves « tu es Français ». C'est une façon de réintégrer le citoyen dans la cité. Lorsqu'à travers l'association sportive, monsieur Gardette, vous aidez des jeunes à partir d'une situation difficile pour être inclus ensuite à travers une légitimité qu'ils construisent dans le cadre du sport dans l'emploi, vous amenez la cité



« Si nous voulons reconstruire la légitimité par la base, il faut reconstruire cette capacité de la cité à aller chercher son citoyen. »

aux jeunes. Si nous voulons reconstruire la légitimité par la base, il faut reconstruire cette capacité de la cité à aller chercher son citoyen. Aujourd'hui, entre la cité et le citoyen, vous avez un vrai fossé. Les pouvoirs publics peuvent évidemment contribuer, ils peuvent aider ; les universitaires ne pourront pas non plus le faire.

C'est réellement à travers cette capillarité du social qui est aujourd'hui celle du tissu associatif et ensuite, la démocratie participative, et je n'oublie pas votre question, qui doit être une façon de faire remonter ces problématiques au niveau central. Beaucoup de politiques affirment aujourd'hui que la démocratie participative ne sert à rien ; ils n'ont pas tort sociologiquement, parce qu'en réalité, le même public est toujours sondé. Ce ne sont pas les Gilets Jaunes qui vont militer à Greenpeace ; en règle générale, ce sont des CSP+. Il y a un aspect très aristocratique dans la manière dont la participation politique est conçue. Nous arriverons à le pallier uniquement si justement si nous allons chercher les inaudibles, et c'est ce que vous faites. C'est pour cette raison que c'est à vous qu'il faut dire bravo aujourd'hui !

Paul SATIS : Pierre Rosanvallon, vous avez aussi dit qu'il fallait s'intéresser à la singularité des citoyens. Pour vous, est-ce le nœud de la perte de la légitimité ou des légitimités ? Ce manque d'intérêt de cette singularité ?

Pierre ROSANVALLON : Il y a un rapport avec la question de la représentation. C'était un des points de l'exposé de M. Morel : que veut dire être représenté ? Le sens classique est d'avoir quelqu'un qui parle pour vous, c'est donc un porte-parole, c'est une définition de la représentation. La représentation vise cependant quelque chose de plus profond ; elle veut aussi dire qu'il s'agit de rendre présent ce que

vivent les personnes. La représentation a pour fonction de faire que la vie vécue soit présente dans le débat public. Il y a un certain nombre d'années, j'avais publié un petit livre *Le Parlement des invisibles* pour montrer qu'un des buts de la politique était justement de mettre sur la place publique des tas de choses qui restaient dans l'obscurité, qui restaient trop modestes parce qu'elles étaient petites, parce qu'elles étaient dans l'ombre, parce que c'étaient des existences ordinaires. C'est cela, la démocratie : c'est donner toute son importance aux vies ordinaires. Or, l'élection ne le donne pas simplement, c'est ce que l'on a appelé le fait de « raconter la vie », que

« *C'est cela, la démocratie : c'est donner toute son importance aux vies ordinaires.* »

j'ai dans une collection de livres. Nous avons une dimension narrative de la représentation, et tout le monde y participe. Un chanteur raconte la société par des formules qu'il trouve, un cinéaste peut aussi le faire, un morceau de rap également. Je crois que c'est la démocratie : tous ces travaux et ces canaux multiples de la façon de parler des vies ordinaires et de les mettre au centre de la vie. C'est la matière de la démocratie. Évidemment, quand on remonte après, peu à peu, les vies ordinaires deviennent des abstractions, des mots, des slogans. Il faut cependant retourner à l'ordinaire et faire un peu tomber les écailles que sont ces slogans et que sont ces abstractions.

Il y avait une expression classique du XIXe siècle. Vous connaissez peut-être un livre formidable qui s'appelle *Les mystères de Paris*, d'Eugène Sue, des romans qui paraissaient en feuilletons dans les journaux de l'époque. Dans les années 1840, un phénomène social extraordinaire en France s'est produit : la multiplication des poètes ouvriers. Des tas de petits bouquins d'une dizaine de pages ont été imprimés dans de petites imprimeries de fortune dans lesquels des personnes racontaient leur vie ou leurs idées. Il y en avait partout en France. Il n'y avait pas le suffrage universel à l'époque ; **Eugène Sue** a eu cette formule extraordinaire : il a dit « **le peuple n'a pas encore la représentation politique, mais il a déjà la représentation poétique** », ce qui a joué un rôle très important. Du commun était donc créé, de nombreuses personnes voyant ces petits livrets, ces modestes livres que nous retrouvons parfois aussi dans les brocantes. Je suis tombé il y a peu sur un petit exemplaire du livre du peuple de Lamennais qui était dans un tout petit format, complètement usé. Il y avait une dédicace d'un père à son fils : « Mon cher fils, dans ce livre, tu verras ce qui était aussi ma vie ». Je crois que la démocratie, c'est cela.

C'est une fonction très importante à laquelle le monde politique devrait aussi penser. Ce n'est pas simplement le monde politique bien sûr, et j'ai donné d'autres exemples, mais cela a eu une noblesse qui est d'ordre politique parce que cela construit du commun et donne aussi de l'importance aux vies ordinaires. La démocratie, c'est faire que les personnes ordinaires soient importantes.

Paul SATIS : Benjamin Morel, n'y a-t-il pas une sorte de révolte de ces vies ordinaires qui, ne se sentant pas entendues, peuvent donner les Gilets Jaunes dans la rue, mais même de manière plus quotidienne, s'agrémentent dans les réseaux sociaux, restent dans les mêmes cercles et ne font plus commun justement parce que chacun, individuellement, trouve ses propres centres d'intérêt et n'en sort plus beaucoup ? Ce manque d'écoute, d'attention, conduit-il aussi à cela ? Le tout étant plus augmenté par les algorithmes, les choses que nous pouvons connaître sur les réseaux.

Benjamin MOREL : Oui, évidemment, il y a une forme de segmentation du social qui donne une forme d'intercommunicabilité extrêmement difficile des problématiques, des concepts, etc. Nous l'évoquions tout à l'heure en parlant un peu de l'espace public : nous ne vivons pas tous dans la même réalité. Ce n'est pas si nouveau dans l'histoire. Depuis la Révolution française, depuis la période où notre démocratie s'est construite, et au-delà de la démocratie, car il ne s'agit même pas d'une question de démocratie, depuis que notre espace public s'est réellement construit, nous sommes face à quelque chose de nouveau. Ce caractère nouveau est fondamentalement un défi. Je rejoins tout à fait ce que Pierre Rosanvallon a dit : il y a un défi de mise en scène et de mise en récit d'une forme d'unité et d'une forme de commun partagé. C'est aussi un défi parce que dès le moment où vous n'avez pas accès au bon algorithme, en tout cas au bon canal d'action, vous prenez le risque d'être marginalisé et de ne pas être entendu. La question de la lutte pour la mise à l'agenda est extrêmement importante.

Je parlais du R.I.C ; je ne dis pas que c'est bon ou que ce n'est pas bon. Celui-ci existe dans de nombreux pays et ne pose pas de soucis d'un point de vue juridique. En tout cas, pour les soucis qui seraient posés, on a des solutions. La question du R.I.C est assez intéressante parce qu'elle est d'abord et avant tout une revendication de mise à l'agenda. « Je ne suis pas entendu ». « Si tu n'es pas entendu, vote et les élus mettront à l'agenda la problématique qui est la tienne ». Oui, mais je ne suis quand même pas entendu parce qu'on ne débat jamais au Parlement des sujets qui me concernent. ». Ce n'est pas tout à fait vrai, on débat beaucoup au Parlement, c'est devant un ancien député que je le dis et on débat beaucoup de sujets qui sont très concernés. Au Sénat, des débats avaient eu lieu avant la crise des Gilets Jaunes sur la hausse des prix du carburant et sur les difficultés pouvant être entraînées. Or, le politique étant vu comme quelque chose d'extérieur, il n'est pas forcément regardé.

Pour arriver à imposer cette mise à l'agenda, si je me sens marginalisé, je vais avoir besoin d'autres canaux. Je ne sais pas si le R.I.C est la solution idoine, mais c'est là que le R.I.C, les pétitions, la capacité à travers la démocratie participative, le tirage au sort qui n'est pas en soi une bonne méthode, mais qui sur certains sujets peut permettre de débloquent un certain nombre de choses, en tout cas de faire remonter des expériences dès le moment où le Parlement reste décisionnaire, sont malgré tout des instruments intéressants. Ils permettent en effet de mettre le politique devant des problématiques qu'ils ne voient pas toujours, qu'ils n'abordent pas, et de pousser le politique à y répondre et in fine, à être plus représentatif et plus légitime.

Paul SATIS : J'ai une question par rapport au référendum, Pierre Rosanvallon. Nous pourrions considérer que le référendum est démocratiquement l'acte ultime de la légitimité puisque le peuple décide d'une loi. Nous l'entendons quasiment à chaque campagne électorale. On en parle toujours : tiens, si on faisait un référendum ? Il n'y en a pas eu en France depuis 2005, arrêtez-moi si je me trompe, soit depuis 17 ans. Pourquoi ce mode démocratique multiple fois promis n'est-il jamais appliqué ensuite ?

Pierre ROSANVALLON : Tout dépend de l'objet du référendum. Les débats sur le référendum existent depuis la fin du XVIIIe siècle. Ils ont

été très nombreux à certains moments. Les États-Unis sont le pays où il y a le plus de référendums. Ce n'est pas un droit fédéral, mais un droit des États, la plupart du temps dans les États de l'Ouest. Des élections ont lieu aux États-Unis chaque année. Si vous êtes un citoyen de Californie, de l'Oregon, de Washington et du Colorado, chaque année, vous devez peut-être répondre à une trentaine de référendums : faut-il légaliser la marijuana ? Faut-il mettre du fluor dans l'eau potable pour éviter les caries des enfants ? Faut-il interdire le stationnement devant les écoles ? Il existe des tas de référendums sur des choses de vie quotidienne et de vie pratique. Le référendum a toutefois une dimension solennelle parce qu'il est irréversible d'un certain point de vue s'agissant vraiment d'une expression collective. On ne peut pas décider d'une politique fiscale en référendum. Pourquoi ? Parce que le propre de la fiscalité est d'en changer en cas de changement de gouvernement. Le référendum inscrit des points dans le marbre. Il doit donc s'attacher à des sujets de vie quotidienne pratique. À la fin du XIXe siècle, on a fait de nombreux référendums municipaux en France, donc au niveau très local. Ce sont souvent des consultations peut-être moins formellement organisées, mais au niveau national, le référendum doit avoir une solennité parce qu'il est relativement irréversible. Quand on vote une Constitution, on ne va pas en changer tout de suite. Quand on décide que la Nouvelle Calédonie sera indépendante ou non, à un moment, ce n'est pas réversible. Le référendum doit donc rester relativement rare à mon avis. En outre, on ne peut pas faire des référendums sur des politiques ou des éléments trop généraux. Je vais vous donner un exemple en Suisse. On dit toujours qu'il y a des référendums en Suisse. C'est vrai, mais de nombreux référendums fédéraux en Suisse ne sont suivis d'aucun effet. Pourquoi ? Parce qu'en Suisse, les référendums sont organisés autour de la personne qui prend l'initiative. C'est l'initiative qui dessine la question qui va être soumise.

Quand M. Blocher, qui est le chef du parti d'extrême-droite, pose la question « voulez-vous arrêter l'immigration ? », si son initiative obtient une majorité, le vote sera organisé sur cette question. On pose la question « doit-on arrêter l'immigration », en l'occurrence, une majorité de Suisse a dit « oui ». Le Conseil fédéral a dit « mais alors si nous arrêtons l'immigration, que faisons-nous des accords frontaliers avec la Suisse, la France, l'Allemagne et l'Italie ? Nous avons un accord européen sur la libre circulation en Europe. ». La question était posée de telle façon qu'elle n'apportait pas de réponse aux implications normatives qu'elle avait. Le Conseil fédéral a donc dit « nous ne pouvons pas appliquer tel référendum. » C'est très souvent le problème posé par des référendums qui voudraient définir des politiques. Si ces référendums n'incluent pas la dimension normative complète, ils n'ont pas de sens. C'est pour cette raison qu'il existe une sorte d'idéologie suisse du référendum. Quand on regarde la pratique suisse des référendums autre que les référendums cantonaux sur de nombreux petits sujets limités, une partie des grands référendums nationaux n'a pas de conséquences, justement parce que leur formulation n'implique pas les termes de leur mise en œuvre. C'est ce qui est très important. Nombre de référendums sont donc proposés de façon démagogique juste pour dire « on met sur la table, on fait un appel au peuple », c'est de l'affichage. On ne peut pas faire une politique avec une addition de référendums. Des politiques veulent dire que l'on construit des choses dans le temps. Imaginez que l'on fasse des référendums sur les questions diplomatiques ; on va dire « êtes-vous pour ou contre les sanctions avec la Russie ? », et trois mois plus tard, on dira « êtes-vous pour un soutien inconditionnel à l'Ukraine ? » et après « êtes-vous pour un effort de l'armement ? ». On ne construit pas une politique en faisant une addition de référendums. Les politiques se construisent dans le temps, c'est aussi cela, la démocratie : c'est la construction dans le temps et pas simplement les impatiences de l'immédiat.

Paul SATIS : Benjamin Morel, un petit mot rapide là-dessus.

Benjamin MOREL : Un petit mot rapide. Je suis d'accord, le cas suisse n'est pas un bon cas, même si le prend souvent en exemple pour une multitude de raisons. D'abord parce que les référendums en Suisse sont essentiellement des référendums constitutionnels, ce qui conduit à des choses assez étranges comme le fait de constitutionnaliser l'interdiction de percer les oreilles des vaches, il y avait eu celui-ci il y a quelque temps. Ce n'est pas passé, mais cette possibilité était offerte. Par ailleurs, la multiplication des référendums conduit à une abstention massive, ce qui en réalité tend à déposséder paradoxalement le peuple, si on veut parler de peuple en l'occurrence, du pouvoir.



« On ne construit pas une politique en faisant une addition de référendums. Les politiques se construisent dans le temps. »



Ces référendums deviennent alors très sectoriaux dans lesquels seuls ceux qui ont une implication vont s'impliquer. C'est un problème en soi. Là encore, nous avons juridiquement des solutions, des quotas d'inscrits, etc. Si le sujet vous intéresse, l'exemple estonien est assez intéressant. Pour répondre à la question posée « pourquoi pas de référendum en France ? », je pense qu'il existe deux séries de réponses. Tout d'abord, on a peur de la conséquence du référendum, on a peur que les personnes répondent mal. C'est quand même embêtant.

Paul SATIS : Ce qui est arrivé avec la Constitution européenne.

Benjamin MOREL : Répondre « oui », répondre bien, répondre mal est un jugement politique. En tout cas, ils ont répondu et comme j'ai essayé de le montrer, ils se sont politisés, ils ont réellement répondu à la question. Ils n'ont pas dit « non, Jacques Chirac on n'en veut plus. » Si vous prenez les référendums d'initiative citoyenne aux États-Unis notamment, jamais la peine de mort n'a été rétablie par le biais d'un référendum, jamais on n'a interdit l'avortement par le biais d'un référendum. Ce fut proposé plusieurs fois, jamais ce n'est passé. Des référendums fiscaux problématiques ont en effet eu lieu en Californie. L'année suivante, ils étaient annulés par un autre référendum. Bref, quand vous politisez le peuple, quand vous parlez intelligemment, vous lui parlez de ce qui le concerne et quand vous avez réellement un discours de politisation – c'est pourquoi la multiplication n'est pas du tout une bonne solution, je suis d'accord – et quand vous avez un vrai débat, une vraie campagne, les personnes s'intéressent et se politisent. Les campagnes sont d'ailleurs une vraie éducation citoyenne ; les personnes y répondent alors intelligemment.

On n'aime pas les référendums pour un deuxième élément, et je rejoins en partie ce que disait Pierre Rosanvallon lors de sa présentation : la Ve République a été construite sur une opposition par de Gaulle, de légitimité et de légalité. Dans la Constitution de la Ve, je ne vais pas jouer mon juriste, le président de la République a assez peu de pouvoirs. Le pouvoir du président de la République n'est pas lié au droit, il est lié à la capacité qu'il a à travers cette sorte de création d'un moment historique qui va être l'élection présidentielle qui va faire qu'une grande partie de la population va communier dans ce moment et à drainer une forte légitimité qui va lui permettre d'imposer son autorité au pouvoir politique. Le problème est que cela lui donne un grand pouvoir ; si jamais il bute devant une élection que vous perdez, si jamais il bute devant un référendum que vous perdez, l'attitude gaullienne est de dire qu'on n'a plus la légitimité : mon pouvoir n'est pas fondé, donc je démissionne. Le fait de démissionner n'a pas été un caprice de De Gaulle en cas d'échec à un référendum ou à une législative. C'est une pratique du pouvoir. Les successeurs de De Gaulle ne sont pas De Gaulle cependant. Nous voyons peu à peu une transformation de l'usage : tout d'un coup, la dissolution n'implique plus la démission quand elle est perdue suivie d'une élection, 97 est un échec, et que le référendum perdu ne suit plus non plus une démission. Le politique est alors en crise de légitimité et, à travers le référendum, se prend cette crise de légitimité en pleine face, ce qui est ensuite compliqué à gérer. Que faire ? Depuis le début des années 2000 notamment, on évite les obstacles. Le quinquennat est aussi une façon de dire qu'aucune élection intermédiaire qui me gêne fondamentalement n'est organisée parce que les législatives collées aux présidentielles n'engendrent plus de problème. C'est l'absence de référendum après le traumatisme de 2005 : plus de référendum parce que si le référendum est perdu, c'est ce qu'ensuite les Américains appellent les canards boiteux pour Jacques Chirac de 2005 à 2007.

La structure du système politique institutionnelle et para-institutionnelle en France est que nous sommes en effet un candidat assez compliqué pour un usage plus important du référendum.

Paul SATIS : Merci à tous. J'ai une petite série de mercis, puisque nous arrivons au terme de ces Entretiens. Nous avons vécu deux jours de débats riches et passionnants pour ces septièmes Entretiens Jean Moulin à Caluire. Je vous remercie, tout d'abord, vous, car voir que vous êtes capables de passer des heures à écouter tous ces conférenciers et à vous impliquer fait plaisir, merci vraiment beaucoup d'être

venus. Nous remercions aussi très chaleureusement nos différents intervenants, dont les deux derniers, Pierre Rosanvallon et Benjamin Morel ce matin pour la qualité de leurs interventions. Merci aussi aux organisateurs de ces journées qui n'ont pas ménagé leurs efforts à commencer par M. Thévenot, la cheville ouvrière de ces Entretiens qui doit maintenant réfléchir à la question de l'année prochaine – ce n'est pas une tâche facile.

Merci à Philippe Cochet, le maire de Caluire et Cuire, et plus globalement à la ville de Caluire-et-Cuire qui nous a accueillis, à Bernard Agarini et à Emmanuelle Mazeaud qui ont beaucoup travaillé pour la réussite de ces Entretiens, à Victor Bosch et à toute l'équipe du Radiant qui prouve une fois de plus que la meilleure salle de spectacle de Lyon se trouve bien à Caluire. Je vous rappelle que vous pouvez visiter les deux expositions qui accompagnent ces Entretiens qui se trouvent juste à côté à l'Hôtel de ville et à la chapelle Saint-Joseph, deux expositions de photos. Vous pouvez bien sûr prolonger votre réflexion avec les livres qui sont toujours disponibles à la librairie de l'atrium. Pierre Rosanvallon va aller faire un petit saut à la librairie si vous voulez faire signer les nombreux ouvrages.

Nous vous donnons bien sûr rendez-vous l'année prochaine pour la huitième édition de ces Entretiens Jean Moulin. Je vous remercie encore de votre participation et vous souhaite un très bon weekend. Merci à vous.





Hôtel de Ville de Caluire et Cuire
Place du Docteur Frédéric Dugoujon
BP 79 - 69642 Caluire et Cuire Cedex
Tél. 04 78 98 80 80 - www.ville-caluire.fr

 /villeCaluire/